



Le blizzard a obligé les autorités à fermer les autoroutes, hier, dont la trans-canadienne (ci-haut) où la visibilité était rendue nulle par les rafales poussées par des vents atteignant parfois 60 milles à l'heure. Tout l'est du Canada et le nord-est américain ont été partiellement paralysés par cette tempête. (Téléphoto CP)

Six pouces de neige soufflés à 60 mph

30,000 foyers sont sans électricité

par Guy Deshaies

Six pouces de neige, mais surtout des vents violents, soufflant en rafales aveuglantes sur tout le Québec, ont réussi à causer des ennuis innombrables à une population qui venait à peine de se remettre du froid pétrifiant qui l'avait assailli la semaine dernière.

Les vents atteignant 60 milles à l'heure par moments et rendant nulle toute visibilité ont gardé les avions au sol à Dorval et Mirabel, enlevé les autoroutes, toutes fermées encore hier soir, jonchées par endroits d'automobiles abandonnées, et ils ont remplacé par le blizzard piétons et

voitures dans les rues désertes de Montréal.

Toutes les écoles de la CECM ont été fermées et la plupart des autres écoles de la région ont fermé leurs portes à midi se demandant comment renvoyer à leurs mères inquiètes des centaines d'enfants qui avaient réussi à s'y transporter le matin.

Devant cette tempête qui a frappé tout le nord-est de l'Amérique, le courrier a été interrompu au Québec pour la première fois de son histoire hormis les cas de grève.

À Montréal, encore, au moins la moitié des succursales de banques ont été fermées faute de personnel tandis que les grands magasins fermaient leurs portes faute de clients. La majorité des services gouvernementaux ont été interrompus également comme la Société des alcools du Québec qui a fermé tous ses magasins et tous ses entrepôts.

Les Universités du Québec et de Montréal ont suspendu tous les cours pour la journée. Les bureaux d'assurance-chômage et les centres de main-d'œuvre du Canada ont déclaré forfait. Au Palais de Justice de Montréal, l'audition des rôles a été reportée à demain et les autorités du ministère ont fait savoir que les prévenus sous cautionnement ou sommés de comparaître et qui devaient se présenter hier devront le faire aujourd'hui sous peine d'arrestation.

Un chantier olympique, dont l'échancier de construction ne laisse pas d'in-

Voir page 6: 30,000 foyers

Les Jeux seront à temps et au grand complet

Goldbloom et Rousseau convainquent Killanin

INNSBRUCK (d'après AP et AFP) — Le Comité international olympique (CIO) est convaincu que les jeux olympiques pourront avoir lieu normalement à Montréal le 17 juillet sans qu'on ait à contremander une seule épreuve, a affirmé hier Lord Killanin après que 54 membres du CIO eurent scruté à la loupe et finalement adopté le rapport présenté par les autorités québécoises.

Le président du Comité organisateur des jeux olympiques (COJO), M. Roger

Rousseau, ainsi que le ministre responsable de la Régie des installations olympiques, M. Victor Goldbloom, ont donc tenu la gageure qui consistait à démontrer au reste du monde que Montréal pourra accueillir les athlètes dans des installations satisfaisantes.

Tout en affirmant que les installations prévues pourront être livrées au CIO pendant le mois de juin, M. Goldbloom a expliqué qu'il y a des solutions de rechange en réserve pour le cas où des

difficultés imprévues empêcheraient la réalisation des projets actuels.

Ainsi, si la construction des piscines olympiques ne progressait pas assez vite pour qu'on puisse les remplir d'eau avant le 15 mars, il serait alors impossible de terminer ces installations pour le 6 juin comme prévu; on se tournerait alors vers le Centre Robillard (où doivent avoir lieu les compétitions de water-polo) ou vers le centre sportif de l'Université de Montréal, a dit M. Goldbloom.

Présentement, l'aire des piscines est déjà dégagée et les excavations nécessaires ont été faites. De plus, on prévoit vérifier au préalable toutes les installations de circulation d'eau et de minutage pour éviter toute surprise désagréable de dernière minute. Il n'y aura aucune réduction du nombre des sièges autour des piscines.

De même, M. Goldbloom a expliqué aux membres du CIO que le stade olympique de 70,000 sièges ne sera certainement

pas terminé à temps mais que des installations temporaires permettraient quand même de présenter des épreuves d'athlétisme et de piste et pelouse dans des conditions acceptables.

Il a expliqué par exemple que l'on installera autant de sièges permanents que possible mais qu'il pourrait arriver qu'une portion importante sinon tous les 20,000 sièges des inférieures soient tempora-

Voir page 6: Les Jeux

Moynihan quitte le "théâtre de l'absurde" de l'ONU

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — La Maison-Blanche a annoncé officiellement hier soir la démission du représentant des États-Unis à l'ONU, M. Daniel Patrick Moynihan. Cette démission entre en vigueur immédiatement.

Le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Ronald Nessen, a déclaré que le successeur de M. Moynihan serait nommé prochainement. Il a ajouté que le président Ford n'avait pas été prévenu par M. Moynihan de son intention de démissionner au cours de l'entretien qu'ils avaient eu la semaine dernière à la Maison-Blanche.

M. Moynihan, dans la lettre qu'il a envoyée au président Ford, déclare que le congé que lui a accordé l'université Harvard où il était professeur avant d'assumer des fonctions publiques, a expiré le 31 janvier et qu'il doit maintenant reprendre son poste ou abandonner pour toujours la carrière de professeur.

"Le moment est venu pour moi de retourner à mon métier de professeur au terme de mon contrat ou de l'abandonner pour toujours", souligne M. Moynihan. Le représentant des États-Unis à l'ONU remercie M. Ford de ses encouragements et de son appui et ajoute qu'il a toujours cherché à exécuter au maximum la politique et les instructions du président.

Dans sa réponse, adressée à "mon cher Pat", M. Ford déclare que M. Moynihan a toujours su "élever le débat public en dénonçant les fausses attitudes et en défendant avec éloquence la cause de la raison".

"Nulle part, affirme le président, cela n'a été plus évident qu'aux Nations unies où vous avez affirmé votre position avec force, avec savoir et avec honnêteté. En agissant ainsi, vous n'avez pas seulement rappelé aux Américains que nous prenons

cette institution au sérieux mais aussi que nous prenons également au sérieux les principes que nous représentons".

L'entourage de M. Henry Kissinger n'a pas paru particulièrement surpris à l'annonce de la démission de M. Daniel Moynihan de son poste d'ambassadeur des États-Unis à l'ONU.

On fait ainsi remarquer que M. Moynihan se devait de ne pas tarder à abandonner ses fonctions gouvernementales (il est membre du cabinet), s'il entend être candidat à un siège de sénateur de l'État de New York en novembre prochain ainsi qu'on lui en prête généralement l'intention.

Ainsi M. Moynihan n'aura dirigé que quelque six mois la délégation américaine à ce qu'il appelle lui-même le "théâtre de

Voir page 6: Moynihan



Daniel P. Moynihan

Les "77" à Manille

L'alternative du tiers monde: la guerre ou la mort (Marcos)

MANILLE (d'après Reuter et AFP) — Le Tiers monde s'est réuni hier à Manille, pour demander sa part des richesses du monde.

Ouvrant les travaux de la troisième conférence ministérielle du Groupe des 77 ils sont en réalité 108 maintenant le président de la réunion, M. Carlos Romulo (Philippines), a invité les pays les plus pauvres à déclencher une crise mondiale.

"A moins que nous ne le fassions prochainement, révélant du même coup la conscience de l'autre tiers de l'humanité, nous laisserions passer l'occasion de redresser les inégalités économiques actuelles et d'abolir l'injustice qui continue de peser sur toute l'humanité", a-t-il déclaré.

M. Romulo a présenté un programme en six points qui servira d'ordre du jour à la conférence. Abordant tous les aspects

économiques du sous-développement, il devrait permettre aux pays du Tiers monde d'arrêter une stratégie commune face aux pays industrialisés, qu'ils rencontreront dans le cadre de la quatrième assemblée de la CNUCED (Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement) en mai à Nairobi.

Pour la première fois depuis la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies sur le développement et la coopération économique internationale, le Tiers monde a l'occasion de se consulter. M. Romulo estime que le consensus qui s'était dégagé dans le palais de verre de l'ONU s'est depuis "quelque peu érodé devant des intérêts politiques divergents". La réunion ministérielle devrait être l'occasion de resserrer les rangs entre pays dont l'évo-

lution rapide permet de penser qu'ils ne formeront bientôt "qu'un pays, qu'une conscience, qu'un peuple", a-t-il ajouté.

De son côté, le président Ferdinand Marcos, chef de l'État philippin, s'est fait l'avocat de la création d'un système économique tiers-mondiste. Il est temps que le groupe se transforme en "un système économique du Tiers monde basé sur le principe de l'auto-suffisance collective économique".

M. Carlos a également sufféré que la CNUCED se transforme en une agence spécialisée des Nations unies qui s'appellerait "Organisation mondiale pour le commerce et le développement".

Le Tiers monde se trouve confronté à la terrible réalité de faire la guerre ou de mourir s'il n'est pas mis fin aux inégalités. "On voit les pays riches ne pas partager assez pendant qu'on demande aux pauvres de ne pas s'attendre... à trop. Une ligne de démarcation est tirée entre des privilèges menacés et une survie douteuse", a poursuivi le chef de l'État philippin.

"A moins que nous ne régularisions la consommation et conservions nos ressources naturelles, la vie humaine, nous préviend, pourrait être ramenée d'ici seulement deux générations au niveau de simple subsistance. Et à moins qu'on ne procède à un partage équitable des ressources du monde, nous dit-on, ce ne sera plus une question de savoir si, mais quand, le nombre grandissant des pauvres du monde lanceront un défi au nombre décroissant des riches, exigeant qu'ils partagent équitablement leurs richesses", a-t-il ajouté.

Dans le message qu'il a adressé à la conférence, le président de la république algérienne, M. Houari Boumédiène, a en-

Voir page 6: Les "77"

Macdonald prévoit que la reprise économique s'affermira en 1976

par Michel Guénard

OTTAWA — Alors qu'ils s'apprennent à établir leurs prévisions budgétaires pour l'année financière 1976-77, les ministres des Finances des 10 provinces ont appris hier de leur collègue fédéral, M. Donald Macdonald, que la reprise économique amorcée au cours du second semestre de 1975 allait se raffermir en 1976 et que la croissance de la production industrielle atteindrait 4,5%, peut-être même 5,5%.

(On trouvera à la page 5 le texte intégral de l'exposé de M. Macdonald).

Réunis pour une journée, les ministres des Finances ont mesuré les répercussions financières de la nouvelle série de clignotants économiques que les conjoncturistes du gouvernement fédéral leur avaient préparée. Après les affres de la croissance zéro, M. Macdonald a annoncé à ses vis-à-vis provinciaux que l'économie canadienne s'inscrit sur une lancée où la productivité progressera au taux annuel de 2%. Le chômage régressera en deça du seuil de 7%; la hausse des prix, au quatrième trimestre, sera ramenée à 8% et, finalement, le revenu réel des Canadiens fera un bond de 4%.

Pour ne pas freiner indûment cette reprise économique si longtemps espérée, le ministre fédéral des Finances a accepté

la suggestion des provinces de reconstruire la taxe sur les profits excessifs des sociétés exportatrices.

Dans le cadre du programme anti-inflation, le gouvernement fédéral avait prévu d'assujettir à un prélèvement la "totalité" des recettes à l'exportation qui dépassait les lignes directrices de la Commission Pépin. A travers une mécanique administrative fort complexe, les compagnies visées pouvaient recouvrer jus-

qu'à 90% de ces sommes si elles dirigeaient cette plus-value "circonstancielle et éphémère" vers des investissements industriels.

M. Macdonald a reconnu devant les journalistes que cette taxe à l'exportation avait suscité une levée de boucliers de la part des provinces et que la rencontre d'hier avait permis aux autorités fédérales de mesurer le degré d'inquiétudes des provinces à ce chapitre.

Sans aller jusqu'à dire qu'il entendait retirer ou modifier en profondeur cette taxe à l'exportation, M. Macdonald a reconnu que le gouvernement fédéral ne procéderait pas dans cette direction avant que ses consultations avec les provinces ne l'aient convaincu du bien-fondé de sa position.

Tout compte fait, les provinces ont obtenu, non pas le report de la taxe mais un sursis administratif. MM. Garneau et McKeough, respectivement ministre québécois des Finances et ministre ontarien du Trésor, ont affiché leur scepticisme au sujet de la pertinence économique d'une telle taxe.

Pour sa part, M. Garneau craint que les sociétés multinationales n'écolent leurs produits vers des sociétés filiales qui, par la revente, empocheraient ces mêmes profits excessifs dont le gouvernement veut prévenir l'accumulation.

Car accumulation il y a, devait reconnaître le ministre puisque les coûts de production de ces sociétés sont contenus à l'ingénieur de corridors sévères alors que le prix affiché sur les marchés extérieurs subit toujours les oscillations du libre jeu des forces économiques.

Voir page 6: Macdonald

au sommaire

■ Montréal commande un schéma d'aménagement du centre-ville à la surprise du RCM

— page 3

■ La rémunération des enseignants: un éditorial de Claude Ryan

— page 4

■ Les "77" devant un piège: une analyse de Georges Vigny

■ L'humeur des Montréalais: un commentaire de J.-C. Leclerc

No 1282 — 2 au 8 février 1976

L'EXPRESS

- Communistes: le congrès de la séduction
- Innsbruck: les "têres" du ski
- L'homme malade de la science
- Sahara: l'affrontement algéro-marocain
- Le vrai dossier de l'assassinat du juge Renaud

Les vins
ANTONIN RODET

ANTONIN RODET
MAÇON-VILLAGES

LA COMPAGNIE À M. ROBERT LEE MONTE CARLO

ANTONIN RODET

sont aussi bons \$3.70
qu'on le dit

le congrès de leadership du PC

Graffey ne lâche pas...

Heward Graffey, malgré la relative apathie à laquelle se heurte sa campagne, poursuit ses efforts avec la détermination de celui qui ne doute pas de sa victoire. Devant un groupe de délégués réunis à Windsor (Ontario) ce week-end, le député de Brome-Missisquoi s'est dit convaincu que les libertés politiques et économiques des Canadiens sont menacées par le "socialisme" de Pierre Trudeau qu'il appelle "Chairman Pierre" suivant l'usage dans les républiques communistes. Le premier ministre a institué des contrôles étatiques et sociaux d'une telle rigidité, a déclaré M. Graffey, que seuls un petit nombre de Canadiens peuvent aujourd'hui acheter une voiture neuve, lancer une affaire nouvelle ou exploiter une entreprise. Notre régime fiscal est négatif, pénalise l'excellence et décourage l'investissement, dit encore M. Graffey qui pense que les contrôles des salaires et des revenus ne fonctionneront qu'avec l'actif concours de la population; mais ce concours n'est possible que si le gouvernement donne lui-même l'exemple en restreignant ses propres dépenses. Enfin, M. Graffey s'est prononcé contre le rétablissement de la peine de mort, mais si le Parlement en décidait autrement par un scrutin libre, il respecterait la volonté du Parlement.

L'opinion de Sinclair Stevens

M. Sinclair Stevens use et abuse volontiers du thème préféré des candidats au leadership: les dépenses publiques. S'adressant dimanche à un groupe de délégués de Regina, le député de York-Simcoe a de nouveau souligné la nécessité de réduire les dépenses du gouvernement. Rappelant ce qu'avait dit à ce sujet M. Trudeau, à savoir que les gouvernements ne font jamais faillite et émettent plutôt plus d'argent, M. Stevens a dit que la seule raison pour laquelle le gouvernement libéral actuel n'est pas en faillite, c'est qu'il ne sait à quelle porte frapper pour la déclarer. L'aspirant à la succession de Robert Stanfield est d'avis

que l'on doit retirer le droit de grève aux personnels des services publics essentiels, que les chemins de fer doivent offrir de meilleurs services voyageurs, que le gouvernement fédéral n'a nullement l'obligation de contribuer au financement des Jeux olympiques.

La zizanie du PC

M. Jim Gillies, candidat au leadership et député de Don Mills aux Communes, a déclaré hier que les conservateurs seraient aujourd'hui au pouvoir si le Parti n'était pas en proie aux factions dissidentes, à la zizanie et aux divisions qui compromettent son unité. Au cours d'une conférence de presse donnée à Toronto, M. Gillies a dit que Robert Stanfield a hérité d'un parti divisé en 1967 et qu'il a dû consacrer la majeure partie de son temps et le gros de ses énergies à réconcilier les factions opposées. Si cela ne s'était pas produit et si les Canadiens avaient constaté l'unité chez les conservateurs, a-t-il dit, M. Stanfield serait premier ministre aujourd'hui. "Mais en dépit de tous les efforts déployés par M. Stanfield pour réaliser l'unité, il s'en trouve encore à l'intérieur du Parti qui n'hésiteraient pas à provoquer de nouvelles divisions pour atteindre égoïstement leurs buts politiques", a conclu le député totontois qui a invité instantanément tous les aspirants à la direction du Parti à éviter les attaques personnelles qui sont de nature à nuire au PC.

Le duel Wagner-Mulroney

Claude Wagner observe de très près les moindres actions et analyse soigneusement toutes les déclarations de son rival au Québec, M. Brian Mulroney. Ce dernier, dans une interview accordée à l'édition dominicale du Toronto Sun, voit une avantage à ne pas être membre du caucus conservateur, et regrette que trop de députés conservateurs paraissent satisfaits de demeurer dans l'Opposition. M. Wagner a dénoncé hier soir à Belleville (Ontario) les propos tenus par M. Mulroney. A ses yeux, il s'agit là d'une

"condamnation sornioise et injustifiée du chef et des 94 membres du caucus conservateur de la part d'une personne qui aspire à devenir leur chef"; c'est aussi "une critique disgracieuse et injuste du travail des députés conservateurs actuels à tous les échelons du Parti". Et notons bien ce qu'ajoute encore Claude Wagner à l'endroit de M. Mulroney: "J'espère que ces propos ne résultent pas du fait qu'aucun des membres élus au Parlement n'a, à ce jour appuyé ouvertement la candidature de M. Mulroney." Que pourrait donc faire M. Mulroney pour calmer la colère de M. Wagner? C'est tout simple: il doit offrir ses excuses au chef, aux députés, aux conseillers et aux militants du Parti. M. Wagner complète cette semaine sa tournée ontarienne et reprend les chemins du Québec au cours du prochain week-end.

M. Mulroney récuse les moralisateurs du PC...

S'adressant dimanche soir à une trentaine de délégués et journalistes de la région de l'Abitibi, réunis à Val d'Or, M. Mulroney a dénoncé "certains candidats qui ont fustigé M. Robert Stanfield en 1970 et qui, aujourd'hui, viennent nous faire la morale". L'avocat montréalais a de plus soutenu que le Parti libéral est incapable de s'identifier aux citoyens ordinaires et que le gouvernement de M. Trudeau néglige les régions éloignées. Sous un leadership de Brian Mulroney, a-t-il dit, un gouvernement conservateur se préoccupera particulièrement des régions éloignées. "Je peux m'identifier aux régions éloignées telle que la vôtre, a-t-il dit, parce que je viens de Baie Comeau et que le Canada est formé d'une centaine de Baie Comeau." A cause de la tempête de neige, M. Mulroney a dû contremander hier soir la rencontre qu'il avait prévue avec les délégués de la région de Trois-Rivières. Il sera aujourd'hui, à midi, à l'hôtel Arnold de Saint-Georges-de-Beauce, et ce soir au Motel Providence de Black Lake. Mercredi matin, il rencontre les journalistes de la tribune parlementaire au Château Frontenac.

La FTQ fait enquête sur un syndicat

Un représentant de la FTQ vient d'être chargé d'enquêter sur les plaintes formulées par des syndiqués affiliés à l'Union internationale des employés d'hôtels et restaurants. Par exemple, au Québec-Hilton, lors du dernier congrès de cette centrale syndicale, les dirigeants de la FTQ avaient pris connaissance de plaintes sur la "démocratie syndicale".

L'enquête, confiée à M. Edouard Gagnon, portera sur les locaux 382 et 120 de cette union internationale, a annoncé le secrétaire général de la FTQ. S'il y a lieu, M. Gagnon devra suggérer un programme et des mécanismes pour une enquête plus en profondeur.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ACHATS

ABSOLUTEMENT BESOIN anciens sets salle à manger, chambre, salon, porcelaine, lustre, bijoux, etc. Tél: 374-1224 1-3-76

AMEUBLEMENT A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaïne. 107 Beaubien Est. Tél: 276-9067 (J.N.O.)

ANTIQUITES DEMANDÉES

ACHETONS ANTIQUITES DE TOUTES SORTES et aussi contenus de maison pour règlement de succession. Appelez Claude Morier 667-0774 J.N.O.

APPARTEMENTS A LOUER

RUE SHERBROOKE, Immeuble Port Royal, grand 3½, meublé, à sous-louer. Tél: 729-4365 lundi-mardi-mercredi. 5-2-76

ILE-DES-SOEURS: 4½ pièces 2 salons, 2 cuisines, 2 baignoires, 2 salles de bain, 2 terrasses, 2 piscines. Vue sur le fleuve. Libre 1er mars. Sous-location. Tél: après 6 p.m. 761-2792 4-2-76

CHALET A LOUER

STE-AGATHE: luxueux Bavaïois, chauffé, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, face pente, meubles Thibault. Location: semaines-ski, ou vacances-repos (aussi location été) Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-3-76

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES 844-3361

* Chaque parution coûte \$4.39 le pour le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. * Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. * Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES 844-3361

* Chaque parution coûte \$2.00, maximum 25 mots. * Tarif spécial pour les annonces de 100 mots ou plus: \$1.00 par mot. * L'heure de tombée est midi-période tendement.

COURS PRIVÉS

TAPISSERIE, haute-lisse, haute-laine, macramé; 8 cours (24 heures) commençant les 8 et 9 mars, après-midi, soir. Inscription dès maintenant. Atelier Auclair: 270-1482 4-2-76

FRERE ALBERT ST-YVES enseigne jour, soir, dactylo, anglais, français, steno; diplômes. On loue, vend, répare dactylos, additionneuses. Cours St-Yves, 3550 Boul. Lévesque, Chomedey. Tél: 688-5777, ou 332-0044 7-2-76

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) L.T.E.E. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf garantie. Assurance Service 24 heures. Tél: 388-2137, 669-2547 J.N.O.

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRES

Possédant expérience légale ou l'équivalent.

Emploi: Pour une étude légale ayant ses bureaux à la Place Victoria à Montréal.

S.V.P. communiquer avec:

M. R. Smith

878-4311

5-2-76

VENDEUSE bilingue aimant public, travail dans cinéma. Salaire initial \$2.90. Tél: 844-2521 4-2-76

ETUDE LEGALE demande une secrétaire bilingue possédant 3 années d'expérience. Tél: 849-4261 5-2-76

A LA RECHERCHE d'une "mini-ferme" dans les Cantons de l'est, à moins de 70 miles de Montréal. Tél: 523-1378 9-2-76

Vendeuse demandée, parfaitement bilingue, 25 à 40 ans, expérience en vêtements d'enfants, pour travailler à temps partiel. Téléphoner après 7 heures p.m. à 935-1256 5-2-76

GARDERIES

GARDIENNE DEMANDÉE à domicile, à temps partiel, pour 2 enfants, 3 ans et 6 mois. Références exigées. Secteur Outremont. Tél: 274-1433 4-2-76

HOMMES ET FEMMES DEMANDÉES

COUPLES SEULEMENT. Travail à temps partiel \$200 à \$500. Pour rendez-vous 632-1355 5-2-76

COUPLES SÉRIEUX, 25 à 40 ans, 12e année scolaire et plus, augmentez vos revenus. Rendez-vous 389-4058. 5-2-76

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉES

RECHERCHONS 6 couples sérieux pour nous aider dans notre commerce. Temps partiel. Tél: 658-6172 4-2-76

LOGEMENTS A LOUER

BAS-DUPLEX, 6½, salle de jeux, garage, jardin. District de Snowdon, mars 1976. \$400, par mois tout payé excepté taxe d'eau. Tél: 738-2908 après 18 heures 4-2-76

MAISONS A LOUER

BROSSARD: confortable bungalow, 12 pièces, bien localisé, disponible mars 1976. \$500, par mois. Tél: après 18 heures 738-2908 4-2-76

DUVERNAY: maison, 3 chambres à coucher, style Ranch, fixturs, tapis mur à mur, grand terrain, \$450, par mois plus chauffage. 667-3208 7-2-76

KNOWLTON: Maison de pierre luxueuse, 4 plus 2 chambres à coucher, cuisine moderne, garage, etc. Loyer annuel. Contacter Alice Holman 845-3151 5-2-76

PERSONNEL

RENCONTREZ VOTRE COMPAGNON idéal par ordinateur. Pour brochure gratuite appelez Computate 933-3673 (24 heures) J.N.O.

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 25 à 40 ans, b.a.b. p.d.b.p.n.l. les lettres. Tél: 524-3852 J.N.O.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest Ste-Catherine suite 108, Montréal. Tél: 282-0058 Lundi au vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O. 11-11-75

TABLEAUX-PEINTURES

RENE RICHARD, livre de luxe et 6 lithos; biographie De Jouvancourt. Ensemble de qualité. Besoin liquidité. Sacrifierais 25% sur marché. Tél: 866-2978 ou 655-3310 Particulier 7-2-76

TAILLEURS

DROLET: Tailleurs spécialisés, habits et costumes sur mesure 361 rue Guilzot. Tél: 388-2952 4-2-76

TRAVAIL DEMANDÉ

DESSINATEURS PROFESSIONNELS: bureau en pleine expansion, accélérerait ouvrage à la tâche ou contrat en architecture, électricité, mécanique, menuiserie, structure, tuyauterie. Tél: 667-0254 soit: 655-4778 9-2-76

Pétition de 116,000 noms contre la tv française à Vancouver

VANCOUVER (PC) — Des pétitions totalisant 116,000 noms ont été déposées hier devant le CRTC, qui siègeait à Vancouver, en vue de freiner le projet de création d'un nouveau poste de télévision de langue française.

Les pétitions, contenues dans deux sacs postaux, ont été déposées devant le président du CRTC, M. Harry Boyle, durant l'intervention du maire de Vancouver, M. Art Phillips, qui a contesté la pertinence de ce nouveau service aux francophones. Selon M. Phillips, la priorité accordée

par le CRTC à la création du nouveau poste, qu'il soit de langue française ou anglaise, aura pour effet de retirer des ondes certains postes américains déjà en opération.

"Cette perspective a eu pour effet de déclencher ce qu'on a appelé un sentiment anti-francophone au sein de notre communauté", a dit M. Phillips.

"Il s'agit en réalité d'un mouvement de protestation contre la perte de stations déjà en place et contre les dégâts de la bureaucratie outaouaise", a-t-il ajouté.

Le maire de Vancouver, qui parlait en son nom, a dit qu'il n'en représentait pas moins dans ce domaine un vaste courant d'opinions.

Les pétitions, canalisées par le poste de radio CKNW, s'ajoutent au 28,000 autres signatures recueillies par le député conservateur John Reynolds, du comté de Burnaby-Richmond-Delta.

Les adversaires du projet soutiennent que la disparition des postes américains aura pour effet de réduire la qualité des émissions produites par les postes canadiens à cause de la baisse de concurrence.

L'AUBERGE VOUS DONNE DES AILES.

Celles de QUEBECAIR.

D'un commun accord l'AUBERGE DES GOUVERNEURS et QUEBECAIR offrent au voyageur des services conjoints de réservation et de crédit.

UNE ASSOCIATION « QUÉBÉCOISEMENT » INÉVITABLE

Unies par leur rôle auprès des voyageurs en terre québécoise, QUEBECAIR et la chaîne d'hôtels AUBERGE DES GOUVERNEURS se sont dotées de services communs.

Le voyageur averti voudra profiter de ces nouveaux services, accessibles dès maintenant à la grandeur du Québec.

SERVICE DE RÉSERVATION SIMULTANÉE

Rapide, direct, sans frais! Désormais, un seul coup de fil à QUEBECAIR ou à l'AUBERGE DES GOUVERNEURS et vous obtenez tout: du siège moelleux d'un Boeing 727 pour un vol domestique jusqu'au lit douillet d'une AUBERGE DES GOUVERNEURS.

LA CARTE ACCÉLÉRATION

Émise par l'AUBERGE DES GOUVERNEURS et honorée par QUEBECAIR, la carte ACCÉLÉRATION porte bien son nom: elle accélère et simplifie vos transactions en consolidant toutes vos dépenses - transport aérien, hébergement, frais de représentation - sur un seul état de compte mensuel, précis et détaillé.

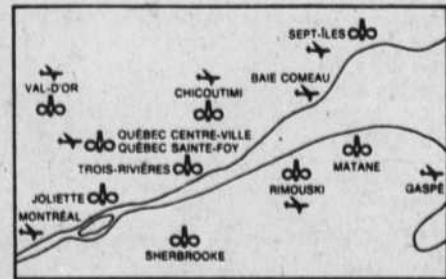
La carte ACCÉLÉRATION: un passeport pour qui aime voyager sans souci à la grandeur du Québec. On peut se la procurer aux comptoirs de QUEBECAIR ou à la réception des AUBERGES DES GOUVERNEURS.

L'accord AUBERGE/QUEBECAIR entraînera de nombreux avantages pour les voyageurs. À titre d'exemple, le voyageur qui arrive à Québec par QUEBECAIR peut actuellement profiter d'un escompte* de

30% sur le prix d'une chambre à l'AUBERGE DES GOUVERNEURS Place Hauteville, Québec, soit un prix réduit à \$23.50 pour une chambre à lit simple et \$31.50 à lit double.

L'AUBERGE vous donne des ailes. Celles de QUEBECAIR.

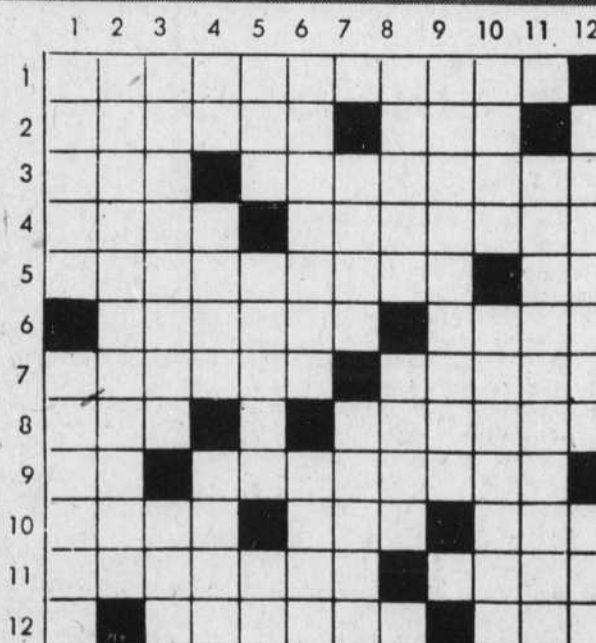
* Cet escompte avantageux sur le seul prix de la chambre, la première nuit, est consenti pour la période du 1er novembre au 1er mai, sur présentation du billet de QUEBECAIR.



AUBERGE DES GOUVERNEURS
La chaîne d'hôtels à la grandeur du Québec

QUEBECAIR

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- 1—Qui peut être dénombré.
- 2—Graisée de porc fondue. — Changements de poil, en parlant de certains animaux.
- 3—Pas ailleurs. — Aspérité.
- 4—Point cardinal. — Se moquer ouvertement (se).
- 5—Ouvrage de l'émailleur. — Nouvelle-Guinée.
- 6—Arbre. — Grand bassin avec libre issue vers la mer.
- 7—Retenue qui empêche de dire ou de faire ce qui peut blesser la décence. — Homme de robe.
- 8—Solipède. — Organe de commande d'un mécanisme.
- 9—Titane. — Liquide pétrolier légèrement jaunâtre.
- 10—Poète grec de l'époque primitive. — Terre entourée d'eau. — Souverain d'un duché.
- 11—Dépouilles d'un ennemi vaincu. — Quantité de ce qui entre dans un composé.
- 12—Descendance, race. — Propre.

Solution d'hier

- 1—CRAN ÉROSION
- 2—AUBERNE ALTO
- 3—OISEILLE MEU
- 4—USES ALLERIE
- 5—EU SOL ADIEU
- 6—TL AUDIACI EUX
- 7—TERNAIRE UN
- 8—BETITRE OSES
- 9—B EL ASPECT
- 10—CORLEGAT TE
- 11—EXEGETE AMER
- 12—PEGASE FIN E

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

Prenant le RCM de court, l'administration. entreprend l'aménagement du centre-ville

par Bernard Descôteaux

Les vertus d'un centre-ville fort étant de nouveau reconnues, l'administration Drapeau-Niding-Lamarre, comme l'appelle maintenant le RCM, croit qu'il est temps d'analyser l'aménagement du centre-ville.

Prenant l'opposition par surprise, qui présentait une proposition en ce sens au conseil municipal hier après-midi, le vice-président du comité exécutif de Montréal, M. Yvon Lamarre, a même précisé que le Service d'habitation et d'urbanisme avait déjà reçu le mandat de préparer un schéma d'aménagement. Ce schéma d'aménagement, que d'autres appellent volontiers un plan directeur, doit être étudié dans les "délais les plus courts", a précisé M. Lamarre.

Ce schéma à venir devrait porter sur l'aménagement de la ville souterraine, l'aménagement au sol, les hauteurs, les indices de superficie de plancher notamment, selon les indications données par M. Lamarre. Celui-ci avait précisé plus tôt que l'administration du Parti civique croit en "la régénérescence de la ville de Montréal qui est une ville traditionnelle", par la rénovation des quartiers, l'assainissement du tissu urbain, la protection du patrimoine, la restauration résidentielle, le remembrement des zones industrielles et la revitalisation des artères commerciales.

L'annonce de cette décision par M. Lamarre a fait quelque peu sourire le Rassemblement des citoyens de Montréal. Le conseiller Nick Auf der Maur (RCM Côte-des-Neiges) s'est dit frappé de voir le Parti civique considérer subitement comme un problème prioritaire chaque question importante soulevée par l'opposition.

"Mais en matière d'aménagement, vous avez du rattrapage à faire," a lancé

ironique à ses vis-à-vis M. Auf der Maur qui considère que l'adoption d'un schéma d'aménagement pour le centre-ville aurait dû être faite il y a déjà 20 ans.

Judi, à la première journée de session du conseil municipal, l'administration avait déposé pour étude à la prochaine assemblée deux projets de règlement de zonage, l'un pour le centre-ville ouest, l'autre pour tout le secteur formant le Plateau du Mont-Royal. Ces deux secteurs recouvrent une petite partie du centre-ville et les projets définissent des critères de hauteur des édifices et du type d'occupation permises au sol. Selon M. Lamarre, ces deux règlements porteront à 96% la proportion du territoire montréalais régi par des tels règlements. C'est aussi, à son avis, une preuve que l'administration est consciente des besoins d'aménagement du secteur central de la ville.

On n'a pas recours à des règlements de zonage pour le centre-ville, parce que la situation y est trop complexe, a précisé M. Lamarre. Il a par ailleurs souligné que le Communauté urbaine de Montréal se prépare à adopter son propre schéma d'aménagement pour toute l'île de Montréal, et que c'est dans ce cadre que le schéma d'aménagement du centre-ville devra être étudié, surtout que maintenant tous les experts en urbanisme réaffirment les vertus d'un centre-ville fort.

Malgré les informations données par M. Lamarre sur les intentions de l'administration, l'opposition a semblé demeurer sur sa faim, considérant particulièrement que ce projet manquait de précision quant à son contenu.

La proposition soumise par le RCM demandait que le comité exécutif de la ville étudie la possibilité de formuler une poli-

tique d'aménagement qui protège les bâtiments à faible densité d'occupation, qui encourage l'aménagement de places publiques et la construction d'immeubles résidentiels de faible densité, qui protège les bâtiments de valeur historique, qui fasse du centre-ville un quartier animé et diversifié dans ses activités et qui accorde priorité aux besoins des piétons et des usagers du transport en commun.

Cette proposition, défendue par le conseiller Robert Keaton (RCM-Côte-des-Neiges) fut évidemment délaissée. Assez curieusement, elle avait reçu l'appui de deux conseillers du Parti civique, MM. Yves Magnan et Joffe Laporte, qui ont brillé par leur absence au cours de la journée.

En défendant sa proposition, le conseiller Keaton a insisté sur la détérioration du centre-ville. Citant plusieurs statistiques, il a fait notamment valoir que les occupations de bureau représentaient 27,2% de la superficie du centre-ville, les terrains de stationnement, 19,5%, et les espaces verts, 3,5%. Ces statistiques datent de 1972, et selon lui, la situation s'est encore dégradée depuis. Les fonctions résidentielles, de 1962 à 1972, ont subi une diminution de près de 30%, a-t-il dit encore.

Si en matière d'aménagement, l'opposition a pu avoir la consolation, faute de faire adopter sa proposition, de voir le Parti civique annoncer quelques éléments de politique, il n'en a pas été de même pour une autre proposition demandant l'institution d'une enquête sur les incendies à Montréal.

A cet égard, l'administration municipale a dit avoir confiance dans les Services de police et d'incendie, et n'est nullement alarmée par les statistiques d'incen-

die. Sans l'ombre d'une concession à l'opposition, le Parti civique a rejeté la demande d'instituer une commission d'enquête.

Le défendeur de cette proposition, le conseiller John Gardiner (RCM — Saint-Louis), a eu beau citer quantité de statistiques, rien n'a réussi à émouvoir les conseillers du Parti civique.

Le conseiller Gardiner a tenté de mettre en lumière le fait que ce sont surtout les quartiers du centre-ville qui sont touchés: Papineau, Côte-des-Neiges, Sainte-Anne, Saint-Henri, Saint-Louis, Saint-Jacques et Papineau. Ainsi en 1974, il y avait eu 3,241 feux de bâtiments dans ces quartiers, provoquant pour plus de \$23.2 millions de pertes matérielles. En plus de ces pertes, il est encore plus tragique de constater, à son avis, les conséquences sociales de ces incendies, la dégradation du tissu urbain qu'ils entraînent. Comme devait le souligner le conseiller Paul Cliche (RCM — Saint-Jacques), ce n'est pas la compétence des fonctionnaires municipaux qui est en cause, mais celle de l'administration qui établit en cette matière les priorités et répartit les budgets.

En réponse, le conseiller Yvon Lamarre a cité des statistiques montrant que, de 1971 à 1975, le nombre d'incendies a passé uniquement de 5,560 à 7,295, ce qui n'est pas une forte augmentation à son avis.

La seule victoire du RCM au cours de cette dernière journée de session du conseil fut finalement d'obtenir que le conseil puisse siéger. Le groupe du Parti civique, voulu au début de l'après-midi mettre fin à la session du conseil et reporter à la prochaine assemblée une dizaine de propositions émanant de l'opposition. En faisant valoir leurs droits et le respect du parlementarisme, les conseillers du RCM purent obtenir la reprise des travaux ainsi que deux ajournements pour les repas du midi et du soir, ce qu'on leur refusait au début. Le seul argument invoqué par le Parti civique fut la tempête de neige et l'absence des employés municipaux auxquels on avait donné congé. C'est dans un hôtel de ville désert, en fait, que les conseillers ont siégé.

À Westmount

Un macchabée au dépotoir à neige

Trois employés de la voirie municipale de Westmount qui se demandaient, hier matin, pourquoi leur soufflé à neige se bloquait inopinément ont eu tôt fait de découvrir qu'elle était aux prises avec le cadavre congelé d'un jeune homme dans la vingtaine qui avait les mains liées.

Cette découverte, faite à 9 h 30 sur la voie d'accès du dépotoir à neige de la ville de Westmount, angle Belvédère et Côte-des-Neiges, a amené sur les lieux trois détectives de l'unité d'enquête sur les homicides de la police de la CUM.

Ces derniers ont fait remorquer la déneigeuse aux entrepôts municipaux de Westmount où on a procédé au démontage des mâchoirs et du tourillon de la machine aux fins de reconstituer au mieux le cadavre déchiqueté.

La tête a été retrouvée à une quarantaine de pieds de la souffléuse dans le dépotoir mais jusqu'à présent la police n'a pu identifier cette victime qui serait celle du septième assassinat commis sur le territoire de la CUM depuis le début de l'année.

La police songe au règlement de compte étant donné surtout que les mains du cadavre étaient ligotées.



Les flammes dévorent la maison du gouverneur général à la Citadelle de Québec. Les pompiers, aidés des soldats du Royal 22ème, ont lutté pendant près de cinq heures sans réussir à sauver ce monument historique. (Téléphoto PC)

Le feu rase la maison d'été du gouverneur

QUEBEC (PC) — Un incendie qui a fait rage pendant plusieurs heures a complètement détruit hier la nouvelle partie de la résidence d'été du gouverneur général, à la Citadelle de Québec, causant des dégâts qui pourraient s'élever à plusieurs centaines de milliers de dollars.

Quelque 75 pompiers répondant à trois alertes ont mis environ cinq heures pour maîtriser les flammes qui ont pris naissance un peu avant sept heures hier matin.

Les sapeurs étaient toujours sur les lieux au début de l'après-midi et s'efforçaient d'éteindre les derniers foyers d'incendie.

Le porte-parole des Forces canadiennes a déclaré que l'aile est de la résidence était considérée comme une perte totale, à l'exception des murs de pierre qui sont restés debout.

Le feu a ravagé l'intérieur et la toiture s'est effondrée. Cette section de la résidence avait été érigée en 1928 et abritait la salle de bal, un salon, un solarium ainsi que les cuisines.

D'autre section, construite dans les années 1828 a été lourdement endommagée par l'eau et la fumée. La résidence du commandant de la Citadelle et le mess des officiers ont aussi subi des dégâts, mais moins importants.

au gré du temps

L'abus des bus

Utilisez les transports en commun, suggère-t-on aux automobilistes montréalais. Pour le métro, ça va encore. Mais l'usage inexpérimenté qui se risque à prendre l'autobus n'est pas enseigné que par un numéro sur un disque jaune ou sous le pare-brise embué d'un véhicule. C'est l'éternelle question: D'où vient-il? Qui est-il?

Dans d'autres villes où l'on veut aider le voyageur, arrêts d'autobus et voitures portent très clairement sur toutes leurs faces la mention des points terminus, les arrêts importants et les possibilités de correspondance.

Aux gens de Montréal, on offre du mystère en plus du prix de la course. C'est la version populaire des célèbres excursions "nowhere" d'antan.

Louis-Martin TARD

Des pièces de mobiliers anciens ainsi que des tableaux de grande valeur ont ainsi été la proie des flammes.

Personne n'a toutefois été blessé. La résidence vice-royale est l'un des plus remarquables bâtiments composant la Citadelle de Québec.

Le gouverneur-général et Mme Jules Léger y séjournent quelques semaines chaque été.

L'édifice se compose d'un rez-de-chauffée et d'un étage.

Les vents violents et la tempête de neige qui a débuté la région de Québec au milieu de la matinée ont rendu extrêmement pénibles le travail des pompiers.

Le fait que l'édifice ne soit accessible que sur trois côtés, l'arrière donnant sur la falaise qui surplombe le fleuve, a également compliqué leur tâche.

Une enquête a été ouverte pour tenter de déterminer la cause du sinistre.

A Ottawa, le gouverneur général Jules Léger a déclaré que son épouse et lui

Voir page 6: Gouverneur

Blessé au chantier olympique

M. Livio Rizzi est mort en fin de semaine

Un ouvrier de 42 ans, M. Livio Rizzi, qui avait été blessé à la tête sur le chantier du stade olympique, la semaine dernière, à Montréal, est mort durant la fin de semaine sans avoir repris connaissance.

M. Rizzi avait été heurté à la tête par une poutrelle d'acier qui était tombée d'une hauteur de 72 pieds.

L'accident s'était produit le jour même où M. Michel Chartrand, président du conseil central (CNS) de Montréal, avait critiqué publiquement un certain nombre d'entreprises de la construction, dont certaines ayant des contrats pour les travaux du chantier olympique, pour ne pas veiller au respect des normes de sécurité en vigueur.

M. Rizzi laisse dans le deuil sa femme et ses six enfants.

2 autres métrobus en mars

La Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal, à la suite des succès remportés par ses deux premières lignes de Métrobus, a décidé d'établir deux nouvelles lignes dans Montréal-Nord.

C'est ainsi qu'à compter du lundi 29 mars, on mettra à l'essai les lignes Métrobus 159 Henri-Bourassa et 143 Charlevoix.

Le Métrobus est un service qui circule sur des lignes à arrêts limités, rabattant le plus rapidement possible ses voyageurs vers le Métro. Il permet, à tarif régulier, une économie de temps aux voyageurs.

Sur la ligne 159 Henri-Bourassa, les arrêts s'établiront entre le terminus, situé sur la rue Léger, à l'est d'Albert-Hudon, jusqu'à la rue Pigeon et le boulevard Henri-Bourassa.

Le reste du parcours, jusqu'à la station Henri-Bourassa, s'effectuera sans arrêt.

La clientèle gagnera, le matin, sept minutes sur un parcours qui varie de 12 à 27 minutes, selon le point d'origine. L'après-midi, cette même clientèle épargnera huit minutes sur la durée de parcours qui est de 13 à 27 minutes.

Le premier départ, le matin, du terminus Léger, sera à 6 h 15 et le dernier, à 9 h 05. L'après-midi, le premier départ de la station Henri-Bourassa sera à 15 h 20 et le dernier, à 18 h 17.

Pour ce qui est de la ligne 143 Charlevoix, les arrêts s'établiront entre le terminus, sis à l'angle de Langelier et de Maurice-Duplessis, jusqu'à Pie-IX et Forest.

Le reste du parcours sera sans arrêt jusqu'à la station Sauvé.

La ligne Métrobus 143 Charlevoix permettra, entre Pie-IX et le Métro Sauvé, de réduire le temps de l'usager de sept minutes le matin sur un parcours dont la durée varie de 14 à 34 minutes, selon le point d'origine. L'après-midi, ces clients gagneront 6,5 minutes sur une durée de parcours qui varie de 14 à 38 minutes.

Le premier départ, le matin, du terminus Langelier/Maurice-Duplessis, se fera à 6 h 10 et le dernier, à 9 h. L'après-midi, le premier départ de la station Sauvé sera à 15 h 15 et le dernier, à 18 h.

Après la période de mise au point de ce double service Métrobus, d'autres modifications pourront être apportées aux services réguliers actuels: 140 Fleury, 69 Gouin et 59 Léger.

Deux services Métrobus existent déjà, le Métrobus 178 Newman et le Métrobus 198 Jarry. Tous deux ont conquis la faveur du public voyageur et se sont révélés très populaires auprès des usagers de la CTCUM.

Sky Shop réclame \$250,000 de MacKay

OTTAWA (d'après CP) — Les propriétaires des deux boutiques hors-taxes Sky Shop, à Dorval et à Mirabel, intentent une action en libelle de \$250,000 contre le député conservateur Elmer MacKay et trois membres du bureau de recherches du Parti conservateur à Ottawa.

Thomcor Holdings Ltd., qui achetait en 1972 ces commerces sur lesquels enquête la GRC, prétend que le communiqué de presse de M. MacKay (9 janvier) accompagné d'une lettre au ministre fédéral de la Consommation et des Corporations portait atteinte à sa réputation et portait préjudice à Thomcor.

Le communiqué s'inspirait d'une enquête de deux semaines effectuée en décembre par les conservateurs et soulignait que Thomcor annonçait des rabais de 25% à 60% sur divers articles dans ses boutiques.

Selon les allégués de l'action en Cour suprême d'Ontario, le communiqué de M. MacKay laissait entendre que les prix à ces boutiques hors-taxes étaient les mêmes que dans les magasins vendant au détail et que Thomcor pouvait ainsi enfreindre les articles du Code pénal touchant la publicité frauduleuse.

Sitôt connus les termes de l'action, le député MacKay a déclaré dans une entrevue: "Peut-être est-ce là l'enquête judiciaire que nous réclamions".

Egalement visés par la poursuite: William Neville, Christine Johnson et Douglas Nixon, du bureau de recherches de la députée conservatrice au Parlement.

Thomcor soutient que bien que M. MacKay ait mentionné les boutiques de Dorval et de Mirabel, l'enquête "malicieuse, fautive et diffamatoire" n'a en fait eu lieu qu'à Dorval.

La Cour suprême admet l'appel à propos du gazoduc du Mackenzie

OTTAWA (d'après CP) — La Cour suprême du Canada entendra le 8 mars l'appel interjeté par trois organismes à l'encontre d'une décision de la Cour fédérale, statuant que le président de l'Office national de l'énergie (ONE) M. Marshall Crowe, n'avait pas de préjugé favorable au gazoduc en raison de ses activités passées.

Cette question est susceptible également d'intéresser la Fraternité des Indiens des Territoires du Nord-Ouest qui revendique 400,000 milles carrés et veut geler tout projet de développement des richesses de la vallée du Mackenzie tant qu'on ne leur aura pas fait droit.

Ottawa a déjà fourni \$1 million à la Fraternité pour fins de recherche relative à ces revendications territoriales; le gouvernement fédéral entend négocier avec les Indiens qui se fondent sur un jugement de la Cour suprême du Nord-Ouest, rendu en 1973, pour persister dans leurs demandes de terres qui, bien que concédées à des tiers, leur appartiendraient de droit.

La décision de la Cour suprême du Canada a été connue hier. Trois associations forment bloc dans cet appel à l'encontre d'une décision de la Cour fédérale: l'Association des consommateurs du Canada,

le Comité des ressources de l'Arctique canadien et le Comité de la fondation pour la justice et la liberté.

En octobre 1975 commencent les audiences de l'office national de l'énergie sur la possibilité de construire un gazoduc dans la vallée du Mackenzie. Les trois associations émettent des doutes sur l'impartialité du président de l'Office, M. Crowe, qui avait déjà fait partie d'un groupe de travail sur le gaz dans l'Arctique et dans le Nord-Ouest.

De ce groupe d'étude est né le Gazoduc de l'Arctique Canadien Ltée, compagnie qui demande à l'Office de l'énergie la permission de construire un tel gazoduc.

D'après la décision intermédiaire rendue par la Cour fédérale, M. Crowe, en tant que directeur du groupe de travail, agissait alors comme personne mandatée par le gouvernement canadien et n'avait rien à perdre ni à gagner ni de la réalisation ni de la suspension de ce projet de gazoduc.

Outre les Indiens du Nord-Ouest, les Inuit ont également des prétentions sur une aire de la vallée de Mackenzie. Ces Inuit doivent soumettre leurs revendications au cours de février. Ottawa avait d'abord cru en venir à une entente avant avril sur les 400,000 milles carrés revendiqués par les Indiens.

aujourd'hui

A 12 h 30, la Chambre de commerce de Montréal recevra le maire de Lachine, M. Guy Descary, qui parlera sur "Le gouvernement métropolitain et son avenir". A l'hôtel Mont-Royal.

Clinique de sang de 13 à 21 heures, au Pavillon St-Gabriel, 8 rue Tassé, à Sainte-Thérèse, et de 14 à 17 heures, au sous-sol de l'église Saint-Alexandre, à Limbour-Touraine.

A 13 h 30, la Société d'étude et de conférence invitera Mme Michèle Jean, spécialiste en histoire et en éducation des adultes, à l'auditorium de la Banque Royale, 1, Place Ville-Marie. Sujet: Les Québécois d'hier à aujourd'hui.

A 19 heures, l'Association des directeurs de crédit invite le public à discuter des questions relatives au crédit. Au Salon international de la Maison du Commerce,

1080 de la Côte Beaver Hall.

A 19 h 30, la CECM tiendra sa cinquième assemblée d'information sur les négociations en cours dans le secteur de l'éducation et plus précisément, des offres patronales, à la polyvalente Lucien-Pagé, 8,200, boul. Saint-Laurent.

A 20 heures, le NPD-Outremont tient un colloque sur l'enseignement de la langue, à la bibliothèque Atwater, 1200 rue Atwater.

A 20 heures, conférence sur la physiologie de la grossesse à l'auditorium Rousseau, du Centre hospitalier Notre-Dame, en face du parc Lafontaine.

A 20 heures, l'AQEPa offre une conférence sur "L'Audiogramme et la prothèse auditive", au 1212 de la rue Panet, 1er étage.

Tapis de Tunisie
Kairouan

"Le Bijou de Votre Foyer"
844-6614
3425, rue Ste-Famille (2e étage)

PRIX ANNUEL DESJARDINS

Tous les groupes ou organismes, sans but lucratif, qui ont réalisé, en 1975, un projet communautaire intéressant peuvent se porter candidats au PRIX ANNUEL DESJARDINS, d'une valeur de \$5,000.

Chaque présentation de projet doit parvenir avant le **15 février 1976** à La Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins, 150, avenue des Commandeurs, Lévis, G6V 6P8. Un feuillet explicatif est disponible à la **caisse populaire** pour tout groupe intéressé. Pour plus de détails, téléphoner à Lévis (418) 835-7277.

éditorial

La rémunération des enseignants

Nous avons vu l'autre jour que, dans la négociation en cours entre la CEQ et le gouvernement, un écart considérable sépare les deux parties en ce qui touche la charge de travail de l'enseignant. Cet écart est même, à première vue, si grand qu'à moins d'un assouplissement marqué des demandes syndicales, on s'en va tout droit vers un nouveau décret.

En matière salariale, l'écart qui sépare les deux parties est également très marqué. Comme il s'agit à ce niveau de données qui peuvent donner lieu à de multiples marchandages, les perspectives ne sont peut-être pas aussi sombres qu'en matière de charge de travail. La somme d'argent que l'enseignant touchera pour son travail au cours des trois prochaines années est néanmoins capitale pour lui et pour le contribuable. Ce n'est certes pas nuire aux négociations en cours que de chercher à apprécier les sommets qu'elles mettent en jeu.

Pour comprendre le problème, il faut remonter au dernier décret, lequel à la suite de l'échec des négociations entre le Front commun et le gouvernement imposa d'autorité un régime de travail aux enseignants pour les quatre années allant du 1er juillet 1971 au 30 juin 1975.

Pour l'année 1971-72, un enseignant comptant 17 années de scolarité et cinq années d'expérience se vit accorder un salaire annuel de \$8,807. Compte tenu des augmentations subséquentes, des années d'expérience qui vinrent entre 1971 et 1975 s'ajouter à sa feuille de route et du mécanisme d'indexation annexé au décret, le même enseignant a touché en 1974-75 une somme totale de \$13,536. Tandis que l'indice des prix à la consommation (Montréal) passait pendant cette période de 100 à 136,5, son revenu salarial connaissait une augmentation de quelque 53%. Le salaire moyen dans l'ensemble des industries canadiennes passait pendant la même période de \$137 à \$202 par semaine, soit une hausse de 47%.

Or, que proposent les deux parties en présence pour la période à venir? Si l'on veut éviter toute confusion, il faut de nouveau se référer, pour comprendre, à l'exemple que nous avons cité. L'enseignant qui comptait cinq années d'expérience au début du dernier décret en compte en 1975-76 neuf. Il faut donc examiner ce que propose chacune des parties dans ce cas précis.

Suivant une échelle entièrement nouvelle qu'elle a mise au point, la CEQ demande pour l'enseignant qui compte 17 années de scolarité et neuf années d'expérience un salaire annuel de \$17,989, soit une augmentation de 33%. Le gouvernement propose pour sa part un salaire annuel de \$15,132, soit une hausse de 11,7%.

Dans un cas comme dans l'autre, on a incorporé à la somme demandée ou offerte les montants qui furent versés sous forme de paiements de compensation au titre de

l'accroissement imprévu du coût de la vie pendant le dernier décret. On arrive néanmoins à un écart de \$2,857. Si l'on multiplie cet écart par quelque 75,000 enseignants, on obtient une différence totale de plus de \$225 millions. Et cette somme ne tient aucun compte des déboursés additionnels qu'entraînerait la mise en oeuvre des revendications de la CEQ au titre de l'allègement de la charge de travail.

Pour justifier leurs demandes, les enseignants invoquent légitimement les services que leur profession rend à la société québécoise, les nombreuses années qu'ils ont consacrées à s'y préparer et leur désir normal de toucher une rémunération équivalente à celle dont jouissent les membres d'autres professions exigeant une formation équivalente à la leur.

Du côté du gouvernement et du public, on doit néanmoins tenir aussi compte de maints autres facteurs dont ne parlent guère les porte-parole de la CEQ. Au premier rang de ces facteurs, il faut inscrire les suivants:

1) A ce stade particulièrement névralgique de la lutte contre l'inflation, on doit, à Québec comme dans les autres capitales provinciales, tenir compte des normes définies par le gouvernement fédéral dans le sillage des mesures Trudeau. Ces normes prévoient des hausses salariales maximum de 10%, sauf dans les cas où un rattrapage s'impose. Vu les données que nous avons citées plus haut, on doute qu'il puisse être question de rattrapage dans le cas des enseignants québécois.

2) La rémunération accordée aux enseignants doit aussi, de l'avis général, s'inscrire dans le cadre de la politique salariale observée par l'État québécois dans ses négociations avec l'ensemble de ses employés du secteur public et para-public. Québec a certes prévu à cet égard un certain nombre de propositions qui visent à rajuster des situations — telle celle des infirmières — où des retards énormes avaient été accumulés. De manière générale, cependant, le gouvernement ne saurait se permettre d'instaurer dans un secteur de la fonction publique des normes qu'il n'aurait pas les moyens d'offrir à l'ensemble.

3) A titre exceptionnel, l'État-employeur doit sans doute, dans le cas d'occupations grossièrement sous-rémunérées, aller au-delà de ce qu'offre le secteur privé, car il détient en ces matières une force d'entraînement non-négligeable qu'il ne doit pas hésiter à utiliser à des fins dont le caractère social saute aux yeux. Mais en principe, il doit cependant se souvenir qu'à titre de mandataire de l'ensemble des citoyens, il ne saurait sans usurpation prétendre verser plus en moyenne à ses employés que l'ensemble des entreprises privées requérant des services analogues à ceux que lui rendent ses fonctionnaires. L'État-employeur est en somme tributaire de l'économie au sein de laquelle il évolue. Sa politique salariale envers ses employés doit s'en

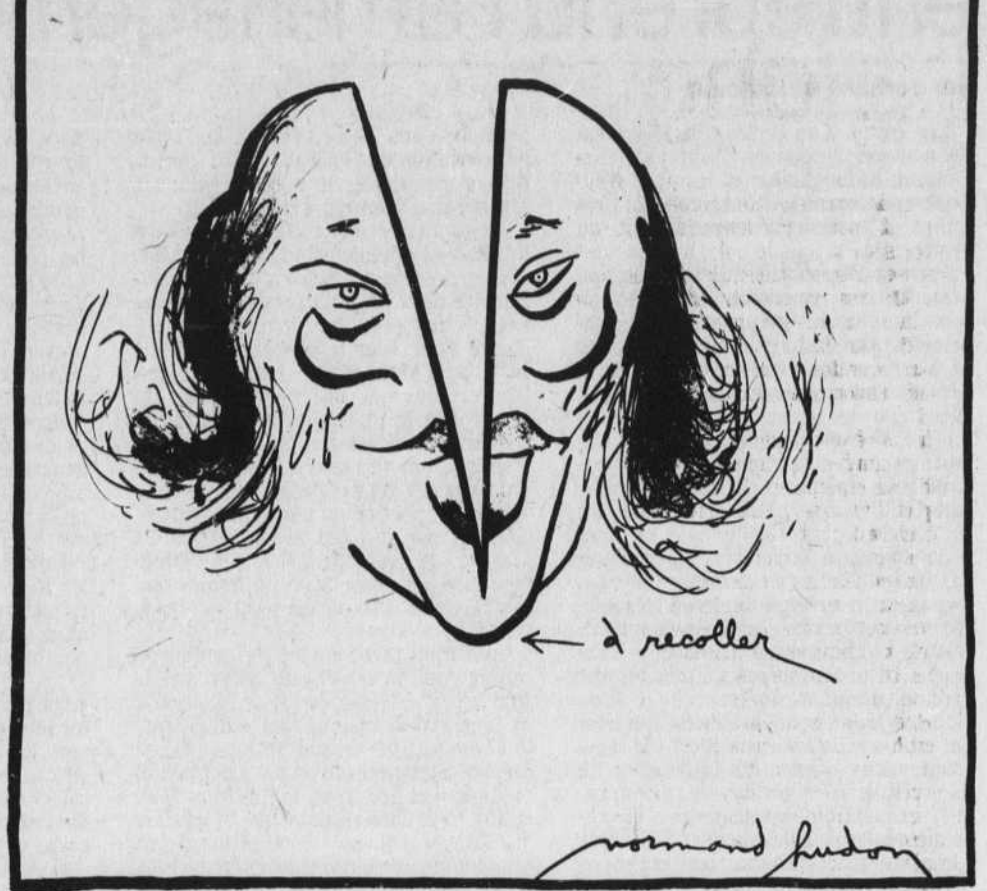
ressentir.

4) Dans le cas des enseignants, la comparaison avec le secteur privé est pratiquement impossible, vu la rareté de tâches semblables à celle qu'accomplit l'enseignant. La comparaison avec d'autres professions exigeant une scolarité équivalente est de même fort difficile, vu les très grandes différences qui existent entre ces professions et celle de l'enseignant en matière de jours de travail dans une année, de sécurité d'emploi, de progression assurée du revenu au rythme des années, d'avantages sociaux de toute sorte. Aussi est-il indispensable de procéder à des comparaisons avec les rémunérations touchées dans les autres provinces et États par les enseignants. On mentionne souvent, à titre d'exemple, la rémunération versée aux enseignants en Ontario. Mais on se garde le plus souvent de fournir à ce sujet des données vraiment comparables. Si l'on veut être juste, il faut tenir compte, entre autres, de la charge de travail dans chaque province, du revenu moyen des contribuables, de la richesse comparée des deux provinces. Si l'on tient compte de ces données, on doit accepter une différence appréciable dans les normes de rémunération que peut envisager chaque province. Selon le dernier rapport du Conseil économique du Canada, le revenu annuel par habitant est supérieur en Ontario de quelque 30% à ce qu'il est au Québec. Si l'on veut faire abstraction de cette donnée brutale, qu'on dise clairement à quelles catégories de contribuables on entend soustraire le surplus que l'on réclame.

Dans les propositions faites aux enseignants par le gouvernement québécois, des ajustements s'imposent. Pour les enseignants du secteur professionnel, il faudrait davantage tenir compte des conditions offertes par l'industrie à des travailleurs de qualité équivalente. Pour les enseignants qui ont déjà atteint le sommet de l'échelle, il faudrait trouver moyen d'aller au-delà de la chiche augmentation de 8% qui leur est offerte pour la prochaine année. Il faudrait surtout que l'on trouve moyen, à l'occasion de la négociation en cours, de dépasser la quantification infernale dont est prisonnier tout le système depuis près de six ans et de revenir à des normes qui permettraient, par-delà les années de scolarité et d'expérience, de rémunérer davantage la compétence, le travail et le mérite pédagogique.

Mais pour que ces ouvertures deviennent possibles, il faudra d'abord, s'entendre sur certaines normes de base qui conditionnent tout le reste. On est encore très loin de l'objectif. Ici encore, le fardeau de la preuve incombe surtout à la CEQ. Il lui appartient de démontrer à quel titre elle réclame pour ses membres, en ces temps de contraintes budgétaires accrues, des hausses moyennes qui paraissent se situer aux alentours de 33%.

Claude RYAN



Un gars ben séparé

lettres au DEVOIR

Le meilleur candidat, c'est encore Robert Stanfield !

Monsieur le rédacteur,

Tandis qu'on s'approche à grands pas du congrès pour le choix d'un leader progressiste-conservateur, on ne peut s'empêcher de se demander si ce parti ne s'apprête pas à mettre à la retraite son candidat le plus prometteur.

Après une longue période d'incubation, Robert Stanfield a fini par s'imposer comme un chef à l'esprit articulé, capable d'exprimer avec netteté ses propres pensées et les politiques de son parti.

Les Canadiens ne sont plus intéressés à un chef dont les principales qualités sont au niveau du charisme et de l'intellect (encore que Robert Stanfield ne soit aucunement dépourvu à cet égard). Ils veulent plutôt un chef qui puisse agir avec retenue sans altérer notre système d'entreprise privée; un chef capable de s'élever avec force contre les mesures sociales excessives tout en assurant une protection efficace à ceux qui sont dans le besoin. De plus, nous sommes en quête d'un

chef qui soit capable d'exprimer ces qualités par la persuasion, non par la coercition.

Le Canada s'en va trop à gauche. La meilleure manière de freiner cette tendance, c'est de prendre les mesures nécessaires pour que Robert Stanfield devienne le prochain premier ministre du Canada.

Hugh K.N. MACKENZIE

Huntsville, Ont.
le 29 janvier 1976

Frère Un Tel, je ne partage pas votre pessimisme

M. Jean-Paul Desbiens,

J'ai lu dans LE DEVOIR un résumé de votre allocution récente. Vous avez bien changé depuis les beaux jours du Frère Un Tel: homme bien encadré, ardent, humble, bouillant, rayonnant de jeunesse, participant, plein de foi... Vous êtes maintenant tout dépressif, aigri, vieilli, rouspéteur, critiqueur à vide, irrespectueux envers les élus, catastrophe, annihilé, éteint.

N'allez surtout pas croire que les autres Québécois sont comme vous et que votre "atmosphère hypothymique" dégage ses odeurs dans cha-

que coeur. Le mal est en vous et reflète une déception profonde que vous ne savez pas exprimer ou que vous n'osez pas nous faire partager. Vous décrivez une certaine douleur dans un français peu littéraire et la pauvreté de votre syntaxe n'a d'égal que la sécheresse du contenu de votre discours: des accusations contre tous sans suggestion positive pour améliorer la vie autour de soi. Contrairement à ce que vous dites, un enseignant peut tout pour rendre plus attrayante la matière enseignée.

Devant ce manque à la parole donnée, je vous dirige à Louis Mas-

signon qui n'a jamais exigé que la société lui garantisse quel que soit. Vous dites: "La société pèse sur nous, mais elle ne nous garantit plus rien". Quelle aberration! La société ne peut que refléter la lumière de nos ardeurs communes, comme les gouvernements élus qui nous dirigent. Votre univers ou votre enfer de rancœur est un Goulag choisi par vous, en vous et pour vous. Le Québec fonctionne à vos pieds malgré... vous.

d'Argenson VOYER, M.D.

Montréal, le 21 janvier 1976.

Le professeur-prêtre laïcisé

Cher M. Ryan,

Grand Dieu! que la situation du prêtre laïcisé, même avec "autorisation", est compliquée, surtout celle d'un professeur de théologie qui voudrait encore contribuer par son enseignement à la formation des séminaristes. Et que dire des répercussions qu'ont les défections dans le clergé sur la pratique religieuse des catholiques. Le prêtre marié jette le trouble dans l'esprit des fidèles, le professeur dans celui des futurs clercs, encore plus quand l'un ou l'autre a épousé une ex-religieuse; enfin, quand c'est le cas d'un membre plus élevé de la hiérarchie, la surprise fait alors place à l'étonnement, même à la révolte.

Vous avez eu le grand mérite, M. Ryan, d'étudier cette question à fond, à la lumière des normes romaines, des statuts universitaires et des décrets ecclésiastiques (Le Devoir, 20 et 21 janvier). Vous avez tout dit. Vous permettez néanmoins à un profane d'exprimer ses vœux sur ce grave problème, dont certaines données remontent fort loin. Bien sûr, nous ne prétendons pas faire entendre la voix de Rome, tout au plus celle d'un honnête chrétien, respectueux de la Divinité, pas assez fervent, il faut l'avouer, mais qui croit posséder comme seule qualification un grain de sagesse sous ses cheveux blancs.

Comme le ferait un clinicien qui voudrait supprimer la cause d'une maladie, plutôt que traiter simplement des symptômes, oublions le professeur de théologie, remontons aux origines et considérons en premier lieu la "vocation". Celle-ci est censée être l'appel de Dieu, ou celui de l'évêque, son représentant. Et pourtant, pouvons-nous faire bon marché des artifices du recrutement à l'âge le plus tendre, des pressions familiales, des exemples de l'entourage, et de l'entraînement qu'exerce le prestige qui s'attache au sacerdoce?

Mais tous les candidats possibles n'entendent pas "l'appel" et l'on rencontre dans la vie civile des hommes mariés, que leurs qualités de caractère, d'esprit et de cœur, autant que leur inclination, semblaient destiner au ministère des âmes. Ils s'y seraient consacrés volontiers si, au moment opportun, les circonstances les avaient dirigés vers les études qui y préparent. En outre, il se trouve dans le clergé, comme dans les ordres monastiques, des sujets que leur constitution et leur tempérament ont orientés vers le sacerdoce. Il n'est pas impossible que certains aient pu s'effrayer du mariage et de ses responsabilités ou n'aient osé affronter la lutte pour l'existence. Pour les autres, que la vocation et leur propre courage soutenaient, la soustane est terriblement lourde à por-

ter et il faut leur rendre hommage dans leurs épreuves. Qui, pourtant, savait mieux que l'Eglise à quel point l'aiguillon de la chair tourmente, non seulement la jeunesse, mais l'âge mûr. On ne peut violer une loi ou une intention de la nature, sans être puni ou sans souffrir.

Toujours est-il que le célibat obligatoire fut décrété par Calixte II au Concile de Latran (1123), en vue de réformer le clergé, après la période de décadence des moeurs qui précéda au Xe siècle, alors que prêtres et diacres habitaient avec leurs épouses, certains prenant même après leur ordination. Cette licence atteignit même certains évêques (1). On a sans doute eu raison d'agir ainsi... à cette époque. Ce célibat imposé de rigueur n'est encore de nos jours sa raison d'être: l'Église voit dans son maintien la plus grande erreur de l'Eglise catholique depuis l'Inquisition. Les Eglises protestantes et orientales (Maronites et Arméniens) n'ont pas suivi son exemple et, semble-t-il, ne s'en portent pas plus mal.

Toutefois, le mariage des prêtres n'est pas sans inconvénients. En particulier, on imagine combien serait difficile à garder le secret de la confession, sur un traversin partagé avec une épouse. Cela suffirait à détourner des pèchers du tribunal de la pénitence; à moins, évidemment, que le confessionnal soit aboli du même coup, ainsi que d'autres Eglises ont tranché le problème. D'une façon ou d'une autre, on ne peut l'ignorer, et il faudra décider lequel l'emporte en importance, des sacrifices imposés par le célibat, ou du secret inviolable que tout pénitent est en droit d'attendre.

Revenant à l'analogie qui nous est chère: de même qu'il y a le médecin du corps, il y a le médecin de l'âme. Si le premier est célibataire, l'habitude à ses aises et à une vie quelque peu égoïste, il sera peu enclin à rattachier la maladie psychosomatique aux problèmes de la famille. Pareillement, le médecin de l'âme, astreint à un mode de vie encore naturel, porte en lui une émotivité qui ne l'aide pas nécessairement à faire la part des choses. Et cela s'ajoute aux faiblesses de la nature humaine — "... si l'Eglise existe encore, malgré les prêtres, c'est le plus grand des miracles (2).

En médecine, lorsque, pour gué-

rir une maladie, l'on possède un remède souverain: antibiotique, sérum spécifique, ou panacée quelconque, tous les anciens traitements et médicaments sont abandonnés. Il est étonnant qu'après 2,000 ans de christianisme, il reste encore sur cette terre une dizaine de grandes religions — et, littéralement, des centaines, de sectes. Pourtant, si l'une d'elles répondait parfaitement aux aspirations des croyants, expliquant irréfutablement l'origine de l'univers et la destinée de l'homme, n'aurait-elle pas éliminé toutes les autres? Hélas! trop connus sont le caractère spéculatif, parfois mythique, de leur doctrine, présentant des dogmes qui offusquent, voire offensent la raison, et la grande variation de la morale d'une religion à l'autre, laquelle n'a d'égal que l'intransigence de chacune. La conscience, d'abord désemparée, finit par être étouffée.

Bref, ces troublantes questions font perdre au célibat du clergé, sa valeur moralisatrice et sa perspective pastorale; et rien n'empêche de croire ou d'espérer que l'Eglise en vienne un jour à assouplir son caractère obligatoire. Assurément, il n'est pas facile de changer une tradition vieille de plusieurs siècles, pas plus qu'il n'est facile de convertir de la médecine tribunaire à l'acte à une médecine salariale. Ne serait-il pas possible de trouver un mode progressif de transition qui ferait passer de la présente situation à la nouvelle (l'Eglise n'est pas pressée) qui établirait un rapport plus humain entre fidèles et prêtres? Sans compter que le mariage de ces derniers, ne fût-ce qu'en considération de leur progéniture, contribuerait à renforcer l'élite de la société, ou la quantité importe plus que la qualité. Certes, notre modeste intervention n'ébranlerait pas le trône de Pierre, mais elle offre au moins une solution, sans doute lointaine et discutée, au problème du prêtre laïcisé, fût-il professeur à la Faculté de théologie d'une Université fondamentalement catholique.

(1) "Dictionnaire du foyer catholique", Paris. Librairie des Champs-Élysées, 1956, pp. 150-151.

(2) Coccoli, Carlo. "Le ciel et la terre". Lausanne. Rencontre, 1951, p. 49.

Jules GILBERT, m.d.

Montréal, 24 janvier 1976.

bloc-notes

Les "77" devant un piège

Par une formule tragiquement concise, les "77", inaugurant hier leurs travaux ministériels à Manille, ont lancé un cri de ralliement: "la guerre ou la mort".

Franchissant allègrement le seuil étroit qui sépare l'hostilité du défi, les "77", qui sont aujourd'hui 108, ont entendu tout à tour le président Marcos, des Philippines, et son ministre, Carlos Romulo, proposer un ordre économique strictement tiers-mondiste qui commencerait par la transformation de la CNUCED (Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement) en une agence des Nations unies rebaptisée: "Organisation mondiale pour le commerce et le développement (OMCED)". Et M. Romulo, dans un élan passablement lyrique, après avoir préconisé une crise mondiale, a lancé un appel au resserrement des rangs du tiers monde afin de ne former "qu'un pays, une conscience, un peuple".

A ce stade-ci, quelques précisions s'imposent, en attendant que les "77" eux-mêmes tentent de séparer le bon grain de l'ivraie.

Ainsi, on peut d'abord se poser des questions sur la sincérité de la radicalisation soudaine du régime philippin; on peut en particulier se demander si cette surenchère verbale n'est pas destinée prioritairement à aérer Manille d'une couronne de lauriers tiers-mondistes destinée à faire oublier la nature précise d'un régime et tout un passé de docilité envers le leadership américain aujourd'hui dénoncé.

Cette réserve faite, on doit relire la déclaration rapportée par les agences de presse dans une perspective d'interprétation au deuxième degré: posant le débat en des termes aussi négatifs et aussi intransigeants, le but caché n'est-il pas précisément de faire battre par une majorité des 108 la position radicale de l'Algérie, par exemple, et l'amener à se rabattre sur une position de "consensus" plus modérée?

Cette réserve faite, on doit tout de suite mettre en regard cette volonté sincère ou non de déclencher une crise mondiale avec les menaces sans équivoque de M. Kissinger à l'adresse des pays du tiers-monde hostiles aux États-Unis. En d'autres termes, ne faut-il pas voir dans cette position en flèche exprimée à Manille une réponse de défi au bâton agité sans pudeur par le secrétaire d'État américain?

La question mérite d'être posée, d'autant plus que dans les deux prises de position, celle de M. Kissinger et celle de Manille, il y a un lien chronologique évident. Comme il y a un

entre les retrouvailles des 108 à Manille et la prochaine manche de la conférence Nord-Sud, dans huit jours à Paris.

Précisément, tant les Algériens que, depuis hier, les Philippines, ont le sentiment que l'accord général intervenu entre les pays du tiers monde dans l'enceinte des Nations unies, s'est effrité. C'est dire que l'objectif de cette aile tiers-mondiste, bien sûr dans la perspective de la 4e CNUCED à Nairobi, au mois de mai, et surtout dans la perspective du dialogue Nord-Sud, est de battre le rappel et de colmater les brèches.

C'est là qu'on doit se référer à l'élan lyrique de M. Romulo: "un pays, une conscience, un peuple". C'est naïf ou sciemment et dangereusement optimiste. C'est de ces envolées irreflexibles que se nourrissent les crises mondiales.

Ainsi, des trois unions proposées, une seule, et encore, est possible: celle de la conscience. Sans perdre de temps sur "un pays" et "un peuple". Quand ce n'est même pas vrai pour les seules Philippines —, on retiendra que le tiers monde a des chances de se faire entendre dans la mesure où ces 108 auront conscience de ce que les uns, bien sûr tout le passé d'injustice économique et politique, mais surtout le défi majeur, historique, du développement, plutôt que de perdre du temps en balivernes démagogiques.

C'est après avoir casé la gagnée de verbiage qu'on découvre, dès l'ouverture des travaux, une phrase-clé: à moins de procéder dès aujourd'hui à un partage équitable des ressources mondiales et à une redistribution plus juste des richesses, le nombre grandissant des démunis lancera un défi au nombre décroissant des riches.

Cette phrase est à inscrire à l'actif de M. Romulo, car elle concerne, dans sa globalité, aussi bien les pays industrialisés que les possédants parmi les pays du tiers monde. Comme justifier par exemple, dans cette perspective tiers-mondiste de développement, que les pays de l'OPEP forment, volontairement ou non, une classe à part qui préfère investir ses milliards sur les marchés occidentaux et dans leurs multinationales, exigeant néanmoins des pays sous-développés une solidarité sans faille.

Sans faire l'avocat du diable, on peut ici se demander si l'ordre économique strictement tiers-mondiste préconisé hier n'est pas le piège à éviter car un tel système de relations, nourri de trop d'illusions, aboutirait bien vite à une injustice, créant une nouvelle classe d'exploiteurs issus des rangs, plus

après encore étant donné que leur souci principal serait de rattraper le Nord.

Georges VIGNY

L'humeur des Montréalais

Si grand ait été son succès électoral, vient un temps dans la carrière de l'homme politique où même ses admirateurs les moins critiques en viennent à souhaiter son départ. Ce moment crucial s'est-il arrivé pour le maire de Montréal, M. Jean Drapeau? On le croirait en lisant les résultats du sondage que vient de publier "Le Devoir" sur les sentiments des citoyens de la métropole à l'égard de leur administration municipale.

Que la cote de popularité du maire soit en effet aussi bonne qu'à la dernière élection, il n'y a là rien de surprenant, le système politique de Montréal éliminant automatiquement l'adversaire défait du premier magistrat, quels qu'aient été ses suffrages. De même, que le chef du PCM soit nettement en avance sur son propre parti, cela est conforme au régime actuellement au pouvoir: un PCM égal à son chef ou en avance sur lui annoncerait une révolution qui n'est pas prêt de survenir à l'hôtel de ville! A vrai dire, si un scrutin était tenu en cette année olympique, la réélection de M. Drapeau et la défaite de son parti n'auraient rien d'invariables.

Ce qui aura étonné l'intéressé, c'est qu'autant de citoyens, dans toutes les catégories de la population, lui aient "fait signe" trois ans à l'avance qu'ils n'étaient plus favorables à son éventuelle réélection. De la part des électeurs anglophones, en majorité insatisfaits du maire, pareille réaction était logique et prévisible. De la part des "hommes" en général, qui se partageaient à peu près également pour et contre lui, une plus forte tendance à un rejet pour l'avenir allait pour ainsi dire de soi. Mais que la majorité des francophones qui tourne le dos, que surtout la moitié des électrices, qui l'appuyaient massivement, ne le voient plus à la mairie après les Jeux qui devaient marquer le sommet non la fin de sa carrière, voilà qui dénote un tournant non négligeable dans l'opinion.

Des trois principaux sujets d'insatisfaction, l'organisation des Jeux olympiques vient en tête, mais sera fugace,

surtout si la 21e Olympiade vient à bout de se dérouler sans trop d'incidents fâcheux. L'état des finances de la Ville, deuxième motif d'inquiétude, ne rassurera les contribuables qu'à moitié, Québec prenant certes à sa charge une partie de la dette olympique, mais laissant à la métropole, avec les installations, les frais qu'elles vont entraîner à l'avenir. Quant à la situation du logement, les politiques des gouvernements supérieurs ne changeant pas, elle ne peut que s'aggraver d'ici la prochaine élection municipale.

C'est pourquoi, le maire de Montréal qui pense déjà à "d'autres" en évoquant l'avenir de la métropole, ne manquera pas de motifs pour leur abandonner la succession de l'hôtel de ville. Voilà qui sans doute explique la hâte quelque peu indécente avec laquelle, laissant ses collègues au milieu des problèmes actuels, un dauphin présomptif comme le conseiller Yvon Lamarre, pose déjà en chef d'administration municipale.

D'autre part, si le même sondage confirme la force, sinon l'avance, prise par le Rassemblement des citoyens de Montréal, les résultats, chez les francophones en général et chez les femmes en particulier, montrent qu'une "troisième voie" va bientôt tenter les Montréalais, entre un Parti civique en perte de vitesse et un RCM en période d'hésitation "idéologique". En tout cas, le régime du parti unique semble brisé pour longtemps. Nul ne devrait s'en plaindre.

Utile pour dégager périodiquement les tendances générales de l'humeur publique, un sondage comme celui de dimanche dernier est évidemment à la remorque des grands événements qui viennent de ponctuer l'actualité. Après une enquête sur la police ou une grève des chauffeurs d'autobus, les citoyens ne réagissent pas de la même manière qu'en période calme à l'égard des deux services municipaux.

Dans une ville comme Montréal, aux quartiers si divers, aux problèmes et aux besoins plus géographiquement répartis qu'on ne le croit généralement, un pareil sondage se trouve également à sous-représenter l'opinion qui peut prévaloir ici sur les incendies, là sur les loisirs, ailleurs sur le transport en commun, ainsi de suite. Montréal, ses 1,215,000 habitants, ses groupes ethniques, ses "petites patries", c'est en quelque sorte un pays avec toutes les "disparités" et les différences qu'on y trouve d'ordinaire.

C'est pourquoi les sondages nous

Voir page 6: Bloc-Notes

Jean-Claude LECLERC

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa

le 10 janvier 1910

Rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny

Directeurs de l'information: Jean-François

Pierre LeBlond

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumais, 515, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K1. Les abonnés à domicile par la poste paient \$13.35 par semaine. Tarif de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$52 par année; six mois: \$28. À l'étranger: \$57 par année; six mois: \$31; trois mois: \$19. Édition du samedi: \$15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par la poste: \$13.35 par semaine. Tarif de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées

des événements

des hommes

Perspectives économiques 1976

La longue route qui nous sépare du retour à la normale

La situation mondiale actuelle est due en grande partie à une longue série d'événements qui se sont déroulés au cours des quinze dernières années. Pendant les années 60, nous avons connu la période de croissance la plus longue et la plus marquée de notre histoire, ce qui a contribué à nous créer des espérances peu réalistes d'amélioration incessante de notre niveau de vie.

La crise économique généralisée du début des années 70 a temporairement refroidi ces espérances. Le ralentissement fut plutôt passager, toutefois, car les pays ne tardèrent pas à adopter des politiques expansionnistes visant à relancer l'élan des années 60. Les mesures prises à cette fin eurent pour effet de déclencher une période d'essor sans pareil. Bientôt, la demande de nombreuses matières premières industrielles surpassa l'offre et les prix se mirent à grimper.

Cette seule situation aurait créé assez de problèmes, mais elle s'est aggravée de deux autres événements importants: la pauvreté des récoltes dans le monde entier, qui a entraîné une augmentation drastique des prix des aliments, et le quadruplement des prix par les principaux pays exportateurs de pétrole. Ces trois facteurs réunis ont amené l'apparition d'une vague inflationniste qui balaye encore le monde, laissant derrière elle une grave récession économique.

Le Canada, en tant que partisan d'une économie ouverte, ne pouvait qu'être touché par ces événements internationaux: tout d'abord, par les formidables hausses de prix et ensuite par le tragique ralentissement de l'activité économique. En partie à cause de certains avantages naturels, notamment en ce qui concerne des approvisionnements domestiques de pétrole et de blé, et en partie à cause d'un choix délibéré en matière de politique, nous avons pu épargner aux nôtres les pires effets de ces bouleversements. Nous n'avons senti jusqu'ici ni la pleine cruauté de l'inflation internationale ni l'extrême récession qu'ont dû subir certains de nos associés commerciaux à l'étranger.

Les perspectives de reprise économique du pays sont, au surplus, relativement brillantes. Dans la livraison de décembre de "Economic Outlook", l'OCDE prédit que la reprise économique suivra probablement, au Canada, la même voie qu'aux États-Unis, mais que vers la fin de 1976, le niveau d'activité par rapport au sommet précédent dépassera peut-être, au Canada, celui des autres grands pays de l'OCDE.

Si nous avons pu combattre, pendant l'année 1973 et une bonne partie de l'année 1974, les effets défavorables que l'inflation et la récession mondiales ont eus sur notre économie, les circonstances ont sensiblement changé au cours des derniers mois. Ce changement a appelé, à son tour, un réajustement des politiques du gouvernement. Les pressions inflationnistes internationales se sont peu à peu adoucies, et l'économie mondiale sort lentement de la récession. Mais au Canada, les pressions inflationnistes n'ont rien perdu de leur force, car il y a eu accélération de la spirale des coûts et des prix, phénomène qui tient de plus en plus à des facteurs nationaux.

La réaction du gouvernement, face à ces circonstances nouvelles, a été exposée dans le programme annoncé dans l'énoncé de politique publié à la mi-octobre. Les mesures prises comportaient le maintien de politiques financières et monétaires aptes à faciliter la reprise économique sans empêcher le retour graduel à la stabilité des prix, l'adoption de politiques structurelles visant à augmenter l'efficacité de l'économie et son pouvoir de con-

currence, le freinage des dépenses du gouvernement ainsi que l'établissement de lignes directrices en matière de prix et de revenu ayant directement pour but d'infléchir la spirale des coûts et des prix.

La réduction des dépenses publiques

Le freinage des dépenses du gouvernement est devenu indispensable pour plusieurs raisons. Il y a là, en effet, un important élément de la réduction graduelle du déficit fédéral et des besoins financiers fédéraux qu'il faudra opérer au fur et à mesure que l'économie se redressera et fera ses frais. Ce sera, en outre, aspect tout aussi important, une preuve concrète de la volonté du gouvernement de faire sa part en usant de retenue dans le cadre de l'effort national qui est déployé pour juguler l'inflation.

J'aimerais toutefois ajouter quelques observations à ce sujet, afin de situer la question dans une meilleure perspective. Car bon nombre de personnes en traitent sans tenir pleinement compte des circonstances.

On semble croire généralement qu'il est possible d'opérer facilement et sans douleur une réduction sensible des dépenses gouvernementales en éliminant tout simplement le gaspillage et les extravagances. Certes, il y a beaucoup de gaspillage et d'extravagance dans l'administration fédérale, comme dans toute organisation d'importance. A diverses reprises, les hommes d'affaires m'ont indiqué ce qu'ils considéraient comme des fautes dans les activités du gouvernement. J'apprécie cette attitude et je prie non seulement les autres hommes d'affaires, mais aussi ceux qui ce soit qu'ils discernent des pratiques gouvernementales injustifiées, de les porter à mon attention ou à celle de mes collègues. On en trouve de nombreux exemples dans le rapport annuel de l'auditeur général, lequel soumet les programmes de dépenses fédérales à un examen public plus rigoureux que ne le ferait l'importeur quel autre bureau de vérification au pays. A propos, avez-vous déjà vu le vérificateur d'une société privée fournir des pièces à l'appui de ses conclusions de "gaspillage et folle dépense" dans le rapport annuel de l'entreprise? Toutefois, même en éliminant tout le superflu et l'excès, je ne crois pas qu'il soit possible, d'après les expériences pénibles que j'en ai eues, de ralentir sensiblement la croissance des dépenses gouvernementales sans rogner sur les points essentiels, et cela pourrait faire mal à bien des gens.

Au fond, il existe des limites très réelles et concrètes, d'ordre économique et social, à la réduction des dépenses du gouvernement. Un porte-parole du monde syndical a illustré récemment, par inadvertance, en signalant, comme exemple de dépenses gouvernementales, la somme d'environ \$2 milliards affectée à l'embauche d'experts-conseils. En réalité, la dépense à laquelle il faisait allusion est plutôt de l'ordre de \$1 milliard, et elle est destinée, en bonne partie, à un programme de formation de main-d'œuvre et de scolarisation des Indiens vivant hors des réserves, programme dont ce porte-parole serait le dernier à demander la suppression.

La politique financière: pas de budget avant Pâques

En ce qui concerne la politique monétaire et la croissance de celle-ci, je conviens avec le gouverneur de la Banque du Canada qu'il faudrait se fixer comme objectif de tenir compte de la croissance

par
DONALD MACDONALD

■ Dans des interventions faites ces jours derniers devant le Canadian Club de Toronto (26 janvier) et le Parlement (30 janvier), le ministre des Finances du Canada s'est employé à démontrer que, si les perspectives économiques sont relativement meilleures pour le Canada en 1976, il faudra néanmoins franchir une route longue et difficile avant que puisse être envisagé un retour à une situation normale. Voici de larges extraits des deux interventions du ministre des Finances.

réelle de l'économie, tout en prévoyant une marge pour une certaine partie de l'augmentation des prix. Etant donné notre objectif, dans le cadre du programme concernant les prix et les revenus, de réduction progressive de l'inflation, il faudrait ralentir en conséquence la croissance de la masse monétaire.

Quant à la politique financière, nous continuons de nous inspirer de l'analyse et des propositions formulées par M. John Turner en juin 1975. Je ne prévois pas faire de discours du budget avant Pâques au plus tôt et je compte déposer le budget au cours du mois de mai. Voici les deux facteurs sur lesquels je me suis basé pour établir ce calendrier.

Tout d'abord, j'aimerais disposer d'un diagnostic précis au sujet des répercussions que le programme anti-inflationniste aura sur l'économie; malheureusement, on ne pourra obtenir ces renseignements avant plusieurs mois. De plus, j'aimerais également avoir des indications plus explicites sur l'orientation de l'économie internationale et, plus particulièrement, sur l'ampleur de la reprise qui s'exerce dans quelques-uns des principaux marchés qui achètent les produits canadiens.

La ligne de conduite adoptée par le Canada pour enrayer l'inflation diffère de celle des autres pays qui ont opté pour des politiques de restrictions économiques. On allègue que si nous avions adopté des politiques restrictives, nous ne serions pas aux prises, à l'heure actuelle, avec la spirale vertigineuse des coûts et des prix. L'augmentation massive du chômage et la diminution des ventes et de la production des biens et des services auraient sans aucun doute agi comme un puissant contre-poids et incité travailleurs et compagnies à réduire leurs demandes de hausse de revenus et de prix, de manière à ralentir et, si possible, à juguler l'inflation prévue, mais cela n'aurait fait que augmenter les pressions inflationnistes. Nous avons donc rejeté cette solution à cause du prix énorme qu'il faudrait payer en perte de production, d'emploi et de revenus. Nous avons préféré adopter une politique des prix et des revenus qui vise à freiner graduellement la spirale inflationniste, sans pour autant entraver sérieusement la croissance soutenue de la production et des emplois.

L'attitude des chefs syndicaux: une contradiction de taille

Bien qu'il y ait lieu de discuter longuement des détails de cette approche, je crois que la grande majorité des Canadiens l'appuient fortement. Ce consensus

général apparaît clairement dans le douzième exposé annuel du Conseil économique publié récemment. Le rapport révèle que, lors d'une réunion tenue huit jours seulement avant l'annonce du programme gouvernemental, les membres du Conseil "ont souligné la gravité des tendances inflationnistes actuelles et prévues, ainsi que l'urgence de modifier les attentes des hommes d'affaires et des travailleurs quant à la répartition des ressources de l'économie". Sans faire de commentaires sur les caractéristiques de l'approche particulière que nous avons adoptée, le Conseil a mis l'accent sur la nécessité pour le gouvernement de mettre au point des "lignes directrices claires en ce qui concerne les augmentations des revenus et des prix" pour renforcer les politiques financières et monétaires afin qu'elles contribuent à juguler l'inflation.

Sous un certain rapport, ce "document unanime" du Conseil Economique du Canada n'est pas sans soulever une énigme puisque la position adoptée face au problème de l'inflation — et approuvée par la demi-douzaine de représentants syndicaux supérieurs qui en font partie — diffère sensiblement de la position officielle adoptée par une bonne partie du mouvement syndical. J'espère que le rapport du Conseil Economique servira au moins à persuader les chefs syndicaux — dont la plupart sont des réalistes plutôt entêtés — à se demander si, dans l'intérêt de leurs propres membres aussi bien que dans celui du pays tout entier, ils ne devraient pas reconsidérer leur attitude d'hostilité face à cet effort national destiné à combattre l'inflation.

Il me semble que les chefs syndicaux devraient, en particulier, réviser sérieusement le point de vue qu'ils ont soutenu jusqu'à maintenant, voulant qu'il n'y ait aucune raison de croire que la spirale ascendante des coûts et des prix constitue une menace à la position compétitive internationale du Canada. Le rapport même du Conseil économique a fait allusion, à plusieurs reprises, à ce danger et mentionné, en particulier, "une profonde inquiétude" concernant la détérioration qui, selon l'énoncé, s'est déjà installée dans la compétitivité des produits canadiens fabriqués. Le Conference Board of Canada a également prévenu récemment que la "compétitivité d'un bon nombre de produits canadiens à l'exportation, particulièrement les produits fabriqués, a été considérablement érodée par la hausse des coûts unitaires". Et, dans son numéro de décembre de Perspectives économiques, l'OCDE prédit qu'en 1976 la "détérioration la plus importante" de la compétitivité, parmi les grandes nations industrielles, se produira au Canada et en Angleterre, "ces deux pays subissant des pertes de marché après des gains plutôt spectaculaires en 1975".

L'après-contrôle: que devons-nous attendre?

Le programme de contrôle des prix et des revenus lui-même est maintenant bien en place. La loi anti-inflation a été adoptée par le Parlement, les règlements ont été publiés, la Commission de la lutte contre l'inflation fonctionne pleinement et le Directeur a été nommé. Un certain nombre de provinces ont déjà mis sur pied un programme de contrôle des loyers ou y travaillent présentement. L'Ontario a déjà conclu un accord aux termes duquel elle soumet son secteur à la juridiction fédérale et je m'attends à ce que d'autres provinces emboîtent le pas prochainement.

Eveillé par les observations du premier ministre lors d'une série d'entrevues tenues à la fin de l'année, l'intérêt du public a changé d'orientation; il se porte, du moins pour l'instant, non plus sur la valeur des différents éléments du présent programme, mais plutôt sur ses conséquences.

On a vivement discuté des changements de structures à envisager pour la fin de la période de contrôle. Je ne conçois guère qu'une économie puisse fonctionner de façon efficace lorsqu'elle est assujettie à un régime de contrôles obligatoires, pendant une période de temps tant soit peu prolongée. Je pose donc comme hypothèse qu'à un moment donné, entre le second et le troisième anniversaire du programme de restrictions en matière de prix et de revenus, nous devons prendre une décision au sujet de la suppression des présentes mesures de contrôle. J'espère que nous pourrions discuter de la pé-

riode qui suivra l'abolition des mesures de contrôle dans un atmosphère plus détendue.

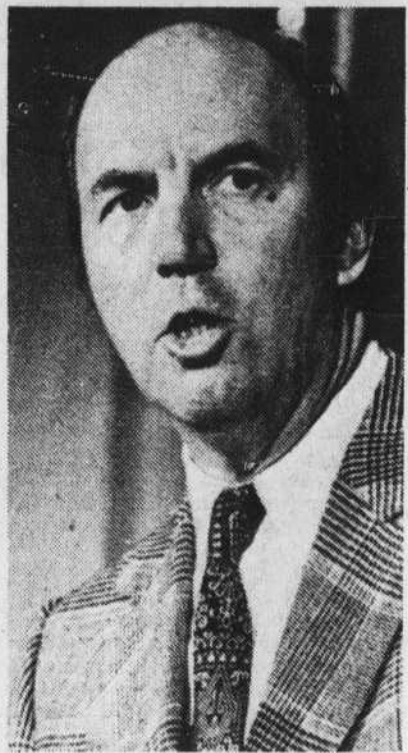
J'aimerais préciser quelques-unes des grandes questions auxquelles nous aurons à faire face au cours des deux ou trois prochaines années. D'abord, il y a la question des relations de travail. Même si les chiffres définitifs ne sont pas encore connus, je suis certain qu'ils révéleront que les journées de travail perdues au Canada, en 1975, par suite de conflits de travail, atteindront le nombre record de plus de 10 millions. Ce qui fait suite au record précédent de 1974, alors que le Canada se classait deuxième parmi les pays de l'OCDE pour ce qui est du nombre de journées de travail perdues par rapport au total de la population active. Voilà donc le triste bilan que nous révèlent les statistiques! Cela se traduit en de lourdes pertes économiques tant pour les travailleurs que pour leurs employeurs. Pour les autres membres des collectivités où se sont produits ces arrêts de travail, cela signifie des difficultés économiques. Au niveau national, c'est la perte irréparable des avantages que représentent ces employés sur le plan de la production et des investissements demeurés inactifs.

Le gouvernement a entrepris une première démarche importante en s'attaquant au problème par la création du Conseil canadien des relations de travail. Le Conseil a été mis sur pied par mon collègue, le ministre du Travail, avec la participation des représentants des parties syndicales et patronales. Mais je crois que la formation du Conseil est l'occasion toute trouvée pour permettre aux deux participants, aussi bien qu'aux représentants du grand public, de se réunir pour chercher ensemble de meilleures solutions à ces problèmes afin de parvenir mutuellement à une meilleure reconnaissance des répercussions des actions de chacun sur lui-même et sur la collectivité dans son ensemble.

Je ferais une seule mise en garde à cet égard: les solutions recherchées aux problèmes canadiens de relations de travail doivent tenir compte des circonstances propres à la scène canadienne. Parfois, devant un problème d'orientation, nous sommes tentés d'appliquer une solution ou d'imiter une institution qui, à l'étranger, a connu de bons résultats. Les Japonais, par exemple, ont réalisé un climat d'entente patronale-ouvrière que nous pourrions envier. Mais il nous faut reconnaître que le succès japonais est profondément relié au caractère propre de la collectivité japonaise et qu'il ne se reproduira pas nécessairement d'une manière automatique chez nous.

Le système bancaire

Un deuxième domaine où d'importantes décisions devront être prises au cours des deux ou trois prochaines années concerne notre système bancaire. Nous sommes maintenant engagés dans la révision décennale de la Loi sur les banques, ce qui soulève un certain nombre de questions importantes: premièrement, le rôle des banques étrangères au Canada; deuxièmement, le rôle des "institutions bancaires" et, troisièmement, les pouvoirs des banques à charte actuelles. Toutes ces questions reposent sur la question plus fondamentale: existe-t-il une concurrence suffisante entre les institutions fi-



nançières au Canada? Se pose alors le problème, vieux comme le monde, d'assurer qu'il existe des moyens de financement disponibles au besoin, à un coût raisonnable tout en assurant en même temps la sécurité des fonds confiés aux institutions financières.

Ce que nous devons bien comprendre, c'est qu'au cours de la prochaine décennie, nous aurons besoin d'un système financier hautement efficace. Les seuls chiffres relatifs aux investissements futurs en matière d'énergie révèlent que nous sommes confrontés à un grave problème de financement. Mise à part la réalité des modifications apportées sur les marchés financiers canadiens, cette tâche signifie que nous devons examiner à fond et avec soin le fonctionnement actuel de notre système bancaire et peser soigneusement le genre de modifications qui, au cours de la présente année, seront proposées à l'examen du Parlement.

Un troisième champ d'examen concerne la politique en matière de concurrence. Le Parlement a maintenant adopté les modifications concernant ce que l'on pourrait nommer la partie du juste échange de la politique en matière de concurrence. Nous devons toutefois envisager certaines décisions importantes sur la question des fusions et des monopoles. Je suis souvent étonné de voir jusqu'à quel point la ligne de démarcation à ce sujet, sur le plan des idées, devient confuse. A mon avis, le but fondamental d'une politique en matière de concurrence est d'assurer un marché plus libre et plus concurrentiel. A cette fin, il faut poser comme hypothèse que le client sera mieux partagé s'il a la liberté de choisir entre des produits et des services concurrentiels. Devant la concentration accrue des pouvoirs économiques et des moyens techniques, il devient de plus en plus difficile de sauvegarder cette liberté de choix. Toutefois, c'est là une des tâches fondamentales d'une politique axée sur la concurrence.

propos d'actualité

Je demande aux dirigeants des sociétés s'ils sont prêts à accepter la responsabilité des conséquences sociales de leurs décisions. Ainsi, lorsqu'une entreprise pollue l'environnement, devrait-elle être tenue de réparer les dégâts et d'empêcher que la chose ne se reproduise? Ou est-ce là une responsabilité qui incombe au Gouvernement? Et dans ce cas, comment y parvenir sans accroître les dépenses gouvernementales et les pouvoirs de réglementation, deux choses auxquelles le secteur privé s'oppose d'ailleurs énergiquement? Le secteur privé est-il prêt à agir de plein gré pour que les chances économiques soient partagées plus équitablement à travers le pays par le choix de leurs implantations? Est-il prêt à encourager la conservation de l'énergie? L'industrie de l'automobile se décidera-t-elle à produire des véhicules plus économiques en

carburant, ou alors le Gouvernement devra-t-il lui imposer cette décision, par une intervention plus poussée? Il faut que ce soit fait, mais qui s'en chargera?

Quelles mesures les syndicats ouvriers sont-ils disposés à prendre pour assurer un meilleur équilibre entre les salaires et la production et ainsi réduire la poussée inflationniste?

Il n'y a pas à se demander si les consommateurs canadiens devraient gaspiller moins de nourriture et d'énergie. Il faut en arriver là, mais comment? Par des décisions personnelles ou par l'entremise d'une réglementation gouvernementale?

Pierre E. Trudeau, premier ministre du Canada, devant le Canadian Club d'Ottawa, le 19 janvier 1976.

Un horizon économique relativement plus serein

■ Déclaration faite hier, à la Conférence fédérale provinciale sur l'état de l'économie par le ministre des Finances du Canada, M. Donald Macdonald.

La forte relance enregistrée aux États-Unis et la relance plus modérée qu'on observe dans les autres pays industriels nous permettent aujourd'hui d'envisager l'avenir sur le plan international avec beaucoup plus d'optimisme qu'il y a un an. Les taux d'inflation ont diminué et, pour 1976, on ne prévoit pas de fortes hausses des prix mondiaux des aliments, de l'énergie et des principales denrées. Les problèmes communs auxquels doivent faire face les pays industriels demeurent le taux de chômage élevé et la faible utilisation de la capacité de production.

Les gouvernements de ces pays ont tendance à accuser d'énormes déficits en raison du ralentissement plus prononcé de la croissance de leurs recettes budgétaires et par suite d'efforts déployés en vue d'atténuer les incidences de l'inflation et du chômage au moyen de diverses mesures d'ordre fiscal et social. Les pressions exercées de toutes parts pour la réduction de ces déficits, ont obligé les gouvernements à user de prudence dans l'application de politiques expansionnistes; l'activité du gouvernement ne sera pas le principal facteur de la relance économique en 1976-1977. Bon nombre de pays s'inquiètent de savoir si la demande suffira à soutenir la relance vers la fin de la présente période.

L'économie du Canada a été relativement active au cours de la récession mondiale en raison principalement des programmes et des politiques mis de

l'avant par les gouvernements. De pair avec un accroissement continu des investissements de l'entreprise et une économie relativement plus prospère, le chiffre des importations est demeuré élevé. Le fléchissement des marchés à l'étranger a réduit les gains tirés de l'importation, et il en est résulté un énorme déficit du compte courant de la balance des paiements.

En 1975, le taux de chômage est passé au Canada à un peu plus de 7 p. cent, une variation minime en comparaison des autres pays en général. L'emploi a continué de progresser.

Malgré le ralentissement de l'activité économique, les signes de réduction de l'inflation au Canada ont été faibles et fragmentaires. Le programme anti-inflation a été inspiré par l'accroissement évident du taux d'inflation et la perspective de hausses continues du taux d'inflation.

La reprise cyclique amorcée au cours du second semestre de 1975 semble vouloir se raffermir en 1976. La production devrait afficher une modeste progression au cours du premier semestre pour ensuite accélérer. Selon les prévisions, la croissance de la production se situera entre 4 1/2 et 5 1/2 p. cent, tandis que la capacité d'utilisation et le taux de chômage moyen ne connaîtront qu'une faible amélioration. Dans ces conditions, il est vraisemblable que l'augmentation globale de la productivité en dépasse pas 2 p. cent.

Une forte hausse des exportations, un nouveau regain de la construction domiciliaire, un accroissement quel que peu ralenti de la consommation et des dépenses gouvernementales ainsi qu'une reconstitution positive mais

faible des stocks, conjuguées à un ralentissement plus prononcé du taux de croissance des investissements de l'entreprise dans les machines et le matériel et dans la construction non résidentielle, en dépit d'une multiplication des entreprises d'exploitation des ressources énergétiques et par conséquent, seront les principales caractéristiques de la nouvelle année. De plus, le déficit de la balance des paiements persistera à son haut plateau actuel au cours de l'année.

Le taux d'inflation modérera progressivement au cours de 1976. Si le programme anti-inflation est appliqué avec fermeté et rapidité, et si le ralentissement prévu des prix mondiaux des aliments, de l'énergie et des produits de base, se produit, il semble bien qu'il soit possible que le taux d'accroissement des prix soit limité à 8 p. cent ou moins, d'ici le quatrième trimestre de 1976.

Les besoins de trésorerie du gouvernement fédéral se chiffrent à environ \$5 1/2 milliards en 1975-1976, au lieu des \$5,3 milliards prévus au budget du 23 juin; on prévoit peu de changement en 1976-1977 compte tenu des politiques actuelles.

Le taux de croissance des dépenses des administrations fédérales provinciales est réduit considérablement en 1976-1977. Un exemple de retenue soutenue de la part des gouvernements contribuera directement au succès du programme anti-inflation, et influera en outre sur le niveau général de la demande. J'aimerais signaler que nous souhaitons au plus haut point que tous les paliers de gouvernement persistent dans leurs efforts en vue de restreindre les dépenses.

Examens français à Montréal

La date limite des inscriptions en vue des examens du baccalauréat, du B.E.P.C. et des épreuves anticipées de français a été fixée au

17 février prochain

Pour tous renseignements, s'adresser à:

Consulat Général de France, Centre d'examen, 2, Elisée, Étage E, Place Bonaventure, Montréal
Tél.: 866-6551 poste 229

COURS DE LECTURE RAPIDE

Ottawa 824-8165 Montréal 681-4545 Québec 681-5048

Centre de lecture rapide

Permis du M.E.Q. culture personnelle No 389525

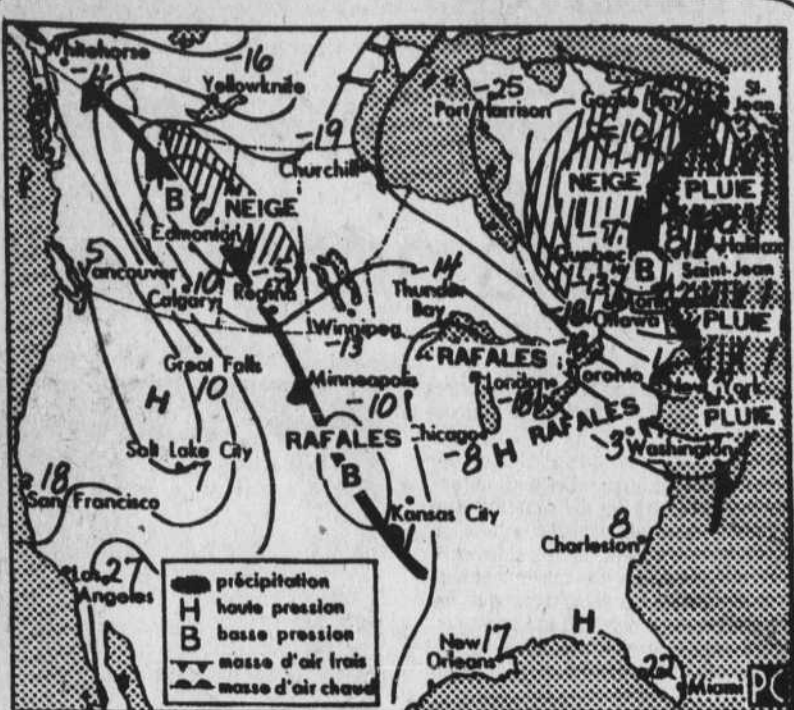
PHILOSOPHIE

- Le Département de Philosophie du Collège dominicain offre un programme d'études universitaires conduisant, selon la préparation philosophique antérieure, aux grades civils suivants:
 - baccalauréat des arts avec concentration en philosophie: B.A.(Ph.)
 - baccalauréat des arts avec spécialisation conjointe en philosophie et en théologie (majeure en philosophie et mineure en théologie): B.A.Sp.Ph.
 - baccalauréat en philosophie: B.Ph.
 - après entente avec la direction du Département, on pourra élaborer un programme d'études supérieures, qui prépare à la maîtrise des arts en philosophie: M.A.(Ph.)

• Renseignements et demande d'admission, s'adresser à:

Secrétariat COLLEGE DOMINICAIN DE PHILOSOPHIE ET DE THÉOLOGIE 96, avenue Empress Ottawa, Ontario, K1N 7G2 Tél.: (613) 233-5721 ou 233-4454

la météo



La dépression a remonté vers le nord, avec un changement des vents au nord-ouest. Une masse d'air arctique est revenue de la baie d'Hudson vers nos régions. Cette fois-ci, la dépression est anormalement intense et de bons vents persisteront presque partout aujourd'hui. La neige et la poudrière affecteront surtout le bas du fleuve et le Nouveau Québec. Pour demain, à nouveau un cas semblable et de la neige seulement car le système sera beaucoup moins fort et l'adoucissement produit ne sera pas assez grand pour donner de la pluie.

Régions de l'Abitibi, Pontiac-Témiscamingue: passages nuageux. Ventoux. Minimum la nuit dernière moins 24. Maximum de moins 25 à moins 27. Aperçu pour demain: neige.

Régions de Chibougamau, Haute-Mauricie, Lac St-Jean: passages nuageux et chutes de neige locales. Ventoux. Minimum la nuit dernière moins 33. Maximum moins 26 à moins 30.

28. Aperçu pour demain: neige.

Régions des Laurentides, Québec, Trois-Rivières, Cantons de l'Est: temps clair et froid. Venteux. Minimum la nuit dernière moins 30. Maximum moins 22 à moins 25. Aperçu pour demain: neige. Moins froid.

Régions de l'Outaouais, Montréal: temps clair et froid. Moins venteux. Minimum la nuit dernière moins 30. Maximum moins 22. Aperçu pour demain: neige et moins froid.

Régions de Baie-Comeau, Rimouski: chutes de neige locales, et poudrière sur Rimouski. Maximum moins 24 à moins 27. Aperçu pour demain: nuageux. Quelques chutes de neige.

Régions de Sept-Îles, Gaspésie: nuageux avec quelques chutes de neige locales et poudrière par endroits. Températures près de 5 la nuit dernière pour descendre par la suite et atteindre moins 26 en soirée aujourd'hui.

jour d'hui dans la région de Montréal.

La tempête n'a pas épargné l'Ontario, la Nouvelle-Angleterre, les provinces Maritimes et la ville de New York. A Détroit, il a fait moins 30 tandis qu'à New York des vents de plus de 60 milles à l'heure soulevant la neige ont obligé les autorités municipales à interrompre des services, à fermer des ponts et à recommander aux gens de rester à la maison. L'autoroute New York-Thruway a été fermée jusqu'à Rochester tandis que les aéroports La Guardia et John Kennedy ont été fermés.

Dans les Maritimes, c'est la Nouvelle-Ecosse qui a le plus eu à souffrir du vent et des pluies abondantes qui ont causé des inondations à plusieurs endroits, notamment à Halifax et à Yarmouth. Les services téléphoniques ont été interrompus à plusieurs endroits au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Ecosse.

A Halifax, le voilier de 85 pieds Candy Apple, construit en ferro-ciment à Toronto en prévision d'une croisière autour du monde, a vu sa carrière prendre fin subitement et inopinément lorsqu'il s'est libéré de ses amarres pour aller couler à pic au large de Chester, à 40 milles d'Halifax.

Entre-temps, diverses légendes s'imposaient à la mémoire. Celle notamment de la marmotte qui sort de son trou le 2 février et qui, ayant son ombre, devient le signe que le printemps est tout proche.

Ces animaux, raisonnables au demeurant puisque hibernants, ne sont vraisemblablement pas sortis dehors hier et n'en ont eu du reste aucune envie.

LES JEUX

De même, les vestiaires des athlètes, les salles de presse et les centres médicaux ne pourront être installés sous les gradins comme prévu; ils seront aménagés tout aussi bien dans ce qui aurait dû être un stationnement souterrain à côté du stade. La seule différence est que les athlètes devront marcher un peu plus, paraît-il.

Le secrétaire-général de l'Association internationale de piste et pelouse, M. Fred Holder, s'est dit convaincu que ces changements n'enlèveront pas la bonne marche des Jeux. "Dès le départ, a-t-il dit, il devait y avoir des gradins provisoires puisque le stade permanent n'aura pas besoin d'autant de sièges après les olympiques. Finalement, le seul changement, c'est que le nombre de sièges provisoires sert légèrement augmenté."

M. Goldbloom a aussi expliqué qu'on a déjà commencé à dégager l'intérieur du stade de tout ce qui l'entourait pour commencer l'aménagement intérieur dans les plus brefs délais. Il a même précisé que la pelouse nécessaire est déjà en train de pousser ailleurs et qu'il suffira de la transplanter au temps chaud. Normalement, cela devrait se faire en avril et la piste d'athlétisme synthétique sera installée en mai.

La encore, si un pépin insurmontable

devait survenir qui empêchait de livrer le stade aux dates prévues pour les vérifications d'usage et les compétitions préliminaires, on pourrait toujours construire des installations temporaires sur un terrain voisin du Centre Robillard.

Les autres installations olympiques ne posent pas de problème important parce que les installations existent depuis longtemps ou viennent d'être terminées comme c'est le cas du vélodrome par exemple.

Le président de l'association internationale de natation, M. Harold Henning, s'est aussi dit confiant que tout ira bien même si la discipline qu'il représente est une des plus menacées.

Tout en se disant heureux de constater que le nombre des sièges entourant les bassins de natation n'a pas été diminué, M. Henning a rappelé qu'il a toujours été insatisfait du petit nombre de sièges prévu au départ (3.000). C'est pourquoi il a récemment proposé de construire une piscine moins onéreuse en plein air mais avec 11.000 sièges.

M. Hendling dit avoir reçu l'assurance de M. Goldbloom que cette hypothèse n'est pas encore complètement éliminée et qu'il y songera certainement s'il s'avère que les bassins en chantier ne pourront être prêts à temps, contrairement aux espoirs actuels.

LES "77"

couragé les pays du tiers monde à se servir les coudes pour répondre aux risques de représailles économiques et militaires qu'encourt chacun d'eux.

"La détérioration des termes de l'échange des pays en voie de développement, la dégradation du système monétaire de Bretton Woods, la crise alimentaire mondiale, constituent les caractères flagrants de la faillite du système économique libéral, et de l'importance d'établir un nouvel ordre économique mondial", déclare le président algérien.

Le président algérien met aussi l'accent sur la nécessité pour le groupe des 77 de renforcer sa cohésion et d'adopter une stratégie commune dans les négociations avec les pays industrialisés. "Une telle coordination exige en particulier que le groupe des dix-neuf pays représentés à la conférence de Paris trouve auprès du groupe des 77, en particulier à sa troisième réunion ministérielle, à la fois les orientations, les directives et un soutien sans réserve, afin de défendre avec un maximum de force et de détermination les intérêts des peuples du tiers monde, et surtout de faire aboutir la revendication historique d'un nouvel ordre économique mondial."

Cette coordination exige que ne soient jamais perdus de vue les risques de représailles économiques ou militaires qu'encourt chacun de nos pays en raison de sa détermination à défendre d'une manière intransigeante les principes de la charte des Nations unies, et ceux du mouvement des pays non-alignés, principes d'autodétermination, de souveraineté sur les ressources naturelles et de coopération internationale", déclare encore dans ce message M. Houari Boumedienne.

Autre orateur, le général Miguel Angel de la Flor Valle, ministre péruvien des Affaires étrangères, a déclaré aux quelque six cents délégués présents que la seule manière réelle de résoudre le sous-développement serait de remplacer le "système injuste" actuel par un nouvel ordre économique international. Critiquant "l'échec" des pays industrialisés à transférer une partie substantielle de leurs richesses dans le monde en voie de développement, le ministre péruvien a poursuivi: "Il est tout à fait inacceptable que pour tenter de couvrir cet échec, on tente d'encourager des financements privés incontrôlés par le biais, bien entendu, de sociétés multinationales qui ne feront qu'accroître la dépendance économique du tiers monde."

MOYNIHAN

l'absurde." Mais en dépit de la brièveté de sa mission, le représentant permanent américain à l'ONU s'est créé par la brutalité de ses propos de solides inimitiés parmi ses collègues, du tiers-monde en particulier, et parallèlement une forte popularité parmi ses compatriotes.

Les représentants aux Nations unies sont positivement terrorisés par ses manières, son langage et ses insultes. Ils le traitent en paria, estimant en décembre dernier le représentant mauricien, M. Radha Krishna Ramphul. "Nous ne pensons pas qu'un Etat membre puisse permettre à ses représentants d'utiliser l'ONU comme un tremplin publicitaire au culte de la personnalité, dans un but théâtral", ajoutait-il.

Pour sa part, le représentant britannique, M. Ivor Richard, devait le comparer en novembre dernier à Wyatt Earp, célèbre dans l'histoire du Far West pour la diplomatie expéditive de son revolver, Savonarole, le prédicateur fanatique de la Renaissance florentine, et au roi Lear, rageant dans la tempête.

Si le département d'Etat considère que les sorties de M. Moynihan manquent de diplomatie, on ne peut reprocher à l'ancien ambassadeur en Inde d'avoir caché son jeu. Il a en effet été nommé aux Nations unies en juillet dernier après s'être fait l'avocat de la franchise complète dans une interview largement diffusée au début de l'année dernière. Il est temps; déclarait-il que le porte-parole des Etats-Unis soit craint

Rentré au Canada, M. Trudeau ne s'inquiète pas de ses critiques

OTTAWA (d'après le PC) — Le premier ministre Trudeau a terminé hier son périple de 11 jours qui l'a conduit successivement du Mexique à Caracas, au Venezuela, en passant par Cuba, le point le plus controversé de son voyage.

Se félicitant "d'avoir resserré les liens d'amitié entre le Canada et ces trois pays, le premier ministre a déclaré aux journalistes qu'il n'avait pas eu encore le temps de prendre connaissance des critiques soulevées par son séjour à Cuba.

Il a toutefois reconnu que certains pays d'Amérique latine craignent de voir Cuba exporter la révolution marxiste à l'intérieur de leurs frontières, comme cela se produit en Angola à l'heure actuelle.

Mais, a-t-il dit, les pays et les leaders, latino-américains ont déjà leur vision du rôle joué par Cuba en Angola "et ils n'ont pas besoin de nos conseils pour savoir quoi faire".

Certains journaux vénézuéliens ont notamment reproché à M. Trudeau d'avoir

trop vanté les mérites de M. Castro lors de sa visite à la Havane et à d'autres réunions publiques. Un journal a même estimé que M. Trudeau aurait dû être "poli au lieu de chaleureux". "Il ne s'est rien produit d'incorrect entre nous", a répliqué le premier ministre canadien.

"Il peut y avoir des malentendus chez nous au Canada", a cependant admis M. Trudeau. "Mais si c'est nécessaire, j'expliquerai cela à mon retour", a-t-il promis.

Le premier ministre a ajouté qu'il avait été d'une "franchise brutale" avec ses interlocuteurs cubains dans certains domaines de la politique étrangère.

Il a finalement rappelé que l'ancien gouvernement conservateur avait maintenu hier aussi des liens diplomatiques avec Cuba.

Hier, le premier ministre canadien et son hôte vénézuélien, M. Carlos Andres Perez ont condamné le terrorisme international. Dans la déclaration commune publiée à l'issue de la visite de M. Trudeau dans ce pays, les deux hommes poli-

tiques affirment en effet que le terrorisme et la violence "affectent profondément la stabilité et le développement des nations et les relations entre les pays".

Dans un autre ordre d'idées, les deux hommes ont souligné "l'importance d'assurer des réserves permanentes et garanties en pétrole au Canada". Le Canada entend réduire l'an prochain ces importations de pétrole vénézuélien, actuellement vendu dans l'Est du pays, lorsque la production pétrolière de l'Ouest pourra être acheminée par pipeline dans nos régions.

A l'issue de son voyage de 11 jours, M. Trudeau s'est déclaré "satisfait" même si "il n'avait pas eu de résultats concrets". Il a cependant indiqué que les relations du Canada avec chacun de ces pays "s'étaient resserrées", ce qui est de nature à "donner une impulsion nouvelle aux échanges canadiens avec ces régions" au grand profit du secteur privé de l'économie canadienne.

GOUVERNEUR Suite de la page 3

étaient "très attristés" du fait que l'incendie ait détruit une partie de leur résidence d'été à la Citadelle de Québec.

"La résidence de la Citadelle est l'une des plus historiques au Canada", précise un communiqué du bureau du gouverneur.

"Ce fut une résidence des gouverneurs généraux depuis les premiers jours de la Confédération. Elle fait partie intégrante de la Citadelle et occupe un site qui fut témoin de la naissance de notre pays." On y mentionne que le gouverneur général affectionnait tout particulièrement sa résidence de Québec.

M. Léger se console du fait qu'il n'y ait pas eu de perte de vie à cause du sinistre et il a fait l'éloge des pompiers municipaux et des soldats du Royal 22^e régiment qui ont combattu l'élément destructeur en pleine tempête de neige. "Je tiens à les remercier, j'espère que les dégâts sont limités et que la résidence pourra être restaurée un jour."

La résidence d'été du gouverneur général n'a pas été la seule construction importante à être la proie des flammes à Québec durant les derniers jours.

Deux hôtels neufs ont dû être évacués en fin de semaine à cause du froid. Il s'agit de l'Auberge des Gouverneurs, qui a été évacuée au complet samedi soir après que le feu se fut déclaré au huitième étage de l'immeuble tout neuf.

Le feu et la fumée ont causé des dégâts considérables évalués à \$200.000.

A peu près au même moment, un incendie se déclarait dans une chambre du 11^e étage de l'hôtel Holiday Inn de Sainte-Foye entraînant l'évacuation de trois étages et causant des dommages très importants.

Les feux ont tellement tenu en alerte les pompiers de Québec au cours des dernières 48 heures que le directeur du service des incendies a déclenché l'"opération 99", c'est-à-dire le rappel de tous les pompiers en congé.

BLOC-NOTES

Suite de la page 4

laissent à moitié satisfaits quand ils entrent dans le détail des services municipaux. Si tout le monde paie des taxes et s'inquiète normalement d'en payer davantage, par contre, tout le monde ne s'inquiète pas également des incendies; cinq pourcent d'insatisfaction à la grandeur de la ville dans ce dernier cas peut cacher 90% d'insatisfaction dans certains quartiers.

Aussi serait-il intéressant de procéder à des sondages plus diversifiés — un peu comme les partis provinciaux en font, compte par compte — pour découvrir de quel est faite l'opinion des Montréalais. Pareille consultation révélerait sans doute d'autres surprises non moins intéressantes.

Les conditions de vente du CANDU sont secrètes

OTTAWA (PC) — Le chef de l'Opposition aux communes, M. Robert Stanfield, a de nouveau tenté, mais sans succès, de connaître les modalités de la vente d'un réacteur nucléaire à la République de Corée.

La vente de ce réacteur s'accompagne d'un prêt de \$340 millions et l'Opposition désire toujours connaître le taux d'intérêt de ce prêt.

Le ministre de l'Energie, de Mines et des Ressources, s'est contenté de dire qu'il n'était responsable des activités de la Société pour l'exploitation des exportations. De plus, la pratique courante veut que l'on ne communique pas les termes des transactions de cette société de la couronne.

Le président du Conseil privé, a tenu à rassurer M. Stanfield en affirmant que

Inflation
Signature de
l'entente
Ottawa-Québec
cette semaine

OTTAWA (PC) — Le gouvernement du Québec signera dans quelques jours une entente avec Ottawa en vue de l'application de la loi anti-inflation.

En vertu de cet accord, la Régie du contrôle des prix et revenue du Québec surveillera les variations dans le secteur public tandis que la commission Pépin, un organisme fédéral, se limitera aux entreprises privées, excepté les opérations des caisses populaires.

C'est ce qu'a fait savoir, hier à Ottawa, le ministre des Finances, M. Raymond Garneau, à l'issue d'une conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances.

DÉCÈS
Notes s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

MAISONNEUVE, Ozanam. — A Outremont, le 1^{er} février 1976 à l'âge de 76 ans, est décédé, Ozanam Maisonneuve, époux de Berthe Gascon. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants Jacques (Gisèle Larue), Pierre (Mireille Robert), Louise (Bernard Gauthier), Hélène (Gaston Cousineau), Claire (Auguste Côté), Thérèse (Claude Bourgeois), Jean (Violette Trudeau), Louis (Thérèse David), Céline (Charles Lefrère) ainsi que de nombreux petits-enfants. Les funérailles auront lieu mardi le 3. Le convoi funéraire partira du Salon Alfred Dallaire & J.S. Vallée 1111 rue Laurier O., Outremont à 10 heures 45, pour se rendre à l'église St-Viateur où le service sera célébré à 11 heures. Et de là au cimetière de Terrebonne, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

les atomisés de l'An O



Vers une enquête du Congrès sur la secte de S. M. Moon ?

NEW YORK (AFP) — Plusieurs associations de parents se sont constituées aux États-Unis pour protester contre le "conditionnement" de leurs enfants par des sectes religieuses, notamment l'Eglise de l'unification chrétienne du révérend sud-coréen Sun Myung Moon.

Ces associations réclament l'ouverture d'une enquête parlementaire sur les activités de l'Eglise du révérend Moon et ont appelé à une manifestation devant la Maison-Blanche pour le 11 février. Par ailleurs, le sénateur Robert Dole (républicain-Kansas) est intervenu personnellement auprès du service des impôts, du bureau de l'immigration et du département de la Justice pour que ces trois organismes reçoivent prochainement les parents mécontents.

"Au service des impôts par exemple, nous demandons pourquoi les biens que possède Moon dans différents États sont exonérés d'impôts, alors que les membres de la secte ont des activités politiques et commercia-

les", explique le révérend George Swope, ministre baptiste, dont la fille a passé plusieurs mois au sein de l'Eglise de l'unification. Selon le révérend Swope, deux mille personnes environ participent activement à la lutte contre les sectes religieuses.

Les agissements de la secte du révérend sud-coréen suscitent depuis quelques temps déjà de vifs remous en France. Aux États-Unis, où la secte compte plus de 25.000 membres, le nom de Sun Myung Moon a été porté à l'attention du grand public, lorsqu'une mère de famille, Mme Fay Goodman, a été emprisonnée pour avoir "enlevé" son fils, en stage de "perfectionnement" à l'Eglise de l'unification de Tarrytown (État de New York). Pour cette opération, Mme Fay avait engagé les services d'un spécialiste du déconditionnement, M. Ted Patrick. "Mon fils assure qu'il ne serait jamais parti sans notre aide, explique Mme Fay. Aujourd'hui, il est aussi décidé que moi à faire la lumière sur ces groupes".

Le cabinet libanais sera remanié après le voyage de Frangié à Damas

BEYROUTH (d'après Reuter, AP et AFP) — Le cabinet libanais sera remanié et des réformes politiques seront annoncées après la prochaine visite en Syrie du président Souleiman Frangié, a annoncé hier M. Rachid Karamé. Le premier ministre accompagnera le chef de l'Etat à Damas.

Réuni hier, le cabinet libanais, a étudié le compromis politique soumis aux factions libanaises chrétiennes et musulmanes par la Syrie. "Tout le monde est maintenant convaincu que le dialogue est le moyen de parvenir à nos fins. En conséquence, nous sommes tous tenus à trouver une solution politique", a déclaré M. Karamé à l'issue de la réunion.

On pense que le cabinet sera élargi pour permettre à plusieurs personnalités influentes des deux communautés d'y siéger.

Le cabinet a également demandé la fermeture des quatre stations de radio clandestines fonctionnant dans le pays et, le Parlement n'ayant pu se réunir en raison des combats, a approuvé par décret le budget 1976, budget officiellement équilibré à 1,716 millions de livres libanaises, soit 80 millions de plus que l'an dernier. Selon les précisions déjà publiées par la presse libanaise, les chapitres les plus importants sont la dé-

fense, 327 millions de livres, soit une augmentation de 12 millions par rapport à 1975, l'éducation, 280 millions, et les travaux publics, 217 millions.

Pour ailleurs, les Kataëb (chrétiens) importent des armes, car une nouvelle flambée de violence est inévitable à moins que les extrémistes palestiniens et libanais ne soient écartés, a déclaré dans une interview à l'Associated Press, M. Pierre Gemayel, chef de la milice chrétienne.

"Tant que nous serons obligés de nous défendre, nous devons acheter des armes pour nous. Nous serions des imbéciles si nous faisions le contraire", M. Gemayel s'est félicité de la médiation syrienne mais à ses yeux elle demeure inutile tant que le gouvernement n'aura pas retrouvé assez de pouvoir pour écraser par la force l'extrême-gauche. "Il est nécessaire tout d'abord que l'Etat recouvre le contrôle de la sécurité et sa souveraineté. Tant qu'il n'y aura pas d'autorité, je ne vois pas comment le pays pourra survivre".

Les révélations de M. Gemayel ne sont pas à proprement parler une surprise. M. Kamal Jumblatt, chef de la gauche, avait avoué lui aussi qu'il stockait des armes. Jumblatt et ceux qui sont derrière lui, souligne M. Gemayel, ont détruit le

pays moralement et physiquement en brisant sa colonne vertébrale. Maintenant ils ont le champ libre".

M. Gemayel ne cache pas que, comme les dirigeants de la communauté maronite chrétienne, il craint que les musulmans n'imposent des transformations radicales à la société libanaise, tant au niveau de la libre entreprise qu'à celui des garanties politiques accordées aux chrétiens sur le partage des pouvoirs.

Pour le chef de la Phalange, les intentions de M. Jumblatt sont claires: il veut, avec l'appui des Palestiniens, détruire le pays qu'il a reconstruit sur les cendres. "Si ni le dialogue, ni les bonnes manières, ni la compréhension aboutissent et si l'on ne recourt pas à la force, alors je ne puis prédire que nous n'aurons pas un quatrième, un cinquième ou un dixième round" de combats.

Si la confiance qu'inspire à la population de Beyrouth le respect du cessez-le-feu grandit, les signes d'un retour à la normale sont encore timides.

Cohue à la sortie des écoles, embouteillages sur les grandes artères. Les rues de Beyrouth ont retrouvé en partie hier leur désordre bon enfant traditionnel, à l'exception du centre commercial de la vieille ville. La reprise de la circulation et

d'une partie de l'activité est cependant très inégale. Le secteur industriel et commercial, le plus atteint par la guerre civile, n'est encore qu'à évaluer ses pertes et il se passera de nombreux mois avant que les usines de la ceinture de Beyrouth puissent à nouveau tourner.

De nombreux petits signes de nature à redonner confiance aux Beyrouthins pouvaient être observés hier matin: dans le quartier moderne de Hamra (Ouest de Beyrouth), un café à la mode réparait son éclairage extérieur. Un commerçant remplaçait la vitrine de son magasin soufflée

par un plasticage. A côté, une agence de voyage lavait à grande eau sa devanture. Depuis de nombreuses semaines, les commerçants ne se souciaient plus de l'apparence extérieure de leur magasin.

La confiance n'est cependant pas encore suffisamment revenue pour que les stocks transportés en lieu sûr à la faveur d'une accalmie, soient rapportés dans les magasins. "Nous craignons moins les incidents, mais nous redoutons maintenant les voleurs", déclarait le propriétaire d'un bazar dont les étagères étaient à moitié vides.

Pascal Allende enfin réfugié au Costa Rica

SAN JOSE (Reuter) — Porte-drapeau de la gauche clandestine chilienne, Andres Pascal Allende et sa compagne Marie Anne Beausire sont arrivés hier au Costa Rica qui leur a accordé l'asile politique. Ils projettent de se rendre ensuite à Cuba.

Neveu du président défunt Salvador Allende, M. Pascal Allende a passé environ trois mois avec Mlle Beausire à l'ambassade du Costa Rica à Santiago.

Le Costa Rica avait rapidement déclaré qu'il était prêt à accueillir le chef du Mouvement de la gauche révolutionnaire (MIR), mais les autorités chiliennes refusaient de lui accorder un sauf-conduit, déclarant, qu'avec Mlle Beausire, il était recherché pour des crimes de droit commun. Ensuite le gouvernement chilien a retardé le départ du couple. Les autorités assuraient qu'elles ne pouvaient trouver de moyens de transport pour le faire sortir du pays.

Ulster: la convention constitutionnelle reprend en plein pessimisme

LONDRES (AFP) — A l'issue du mois le plus meurtrier en Irlande du Nord depuis 1972 (47 morts), les hommes politiques de la province reprennent aujourd'hui leurs discussions sur la mise en place d'institutions acceptables par l'ensemble de la population.

Mais à Londres comme à Belfast, on ne se fait guère d'illusions, on voit mal en effet comment la "convention constitutionnelle" pourrait réussir, pendant les quatre semaines à venir, à surmonter les obstacles

qui ont déjà bloqué, pendant six mois l'année dernière, tout progrès décisif.

Le pasteur Paisley, à la tête de la coalition protestante "unioniste", refuse obstinément de desserrer le verrou qui commande toute solution. Arguant de sa fidélité à la Couronne britannique, il écarte l'idée de partager le pouvoir politique avec les catholiques, qui, affirme-t-il, n'ont pour objectif que de détruire la province en obtenant sa réunification avec la république du sud.

De son côté, le gouvernement britannique est fermement décidé à ne pas entériner un retour pur et simple au régime de domination protestante. Ce régime avait sévi pendant presque 50 ans, jusqu'au jour où le Mouvement des droits civiques, personnifié par Bernadette Devlin, avait donné le signal d'une prise de conscience de l'injustice du statut réservé à la minorité catholique.

On estime toutefois, dans l'entourage du pro-consul britannique en Ulster, M. Merlyn Rees que des rapprochements, impensables il y a seulement un an, ont déjà été opérés.

Des catholiques ont accepté, semble-t-il, de mettre en veilleuse du moins dans l'immédiat, le vieux projet de l'Irlande intégrée. Si les extrémistes de l'IRA "provisoire" continuent de proclamer leur attachement indéfectible au drapeau républicain, en revanche les modérés du Parti travailliste social démocrate, parti politique des catholiques, et les autorités de Dublin, acceptent désormais que la "dimension irlandaise" peut être établie, non par un transfert de souveraineté, mais par une coopération progressive sur le plan économique entre le nord et le sud.

D'autre part, un petit nombre de politiciens protestants tels M. William Craig, l'ancien chef du mouvement Vanguard, ont accepté l'idée, non seulement d'associer la minorité catholique au gouvernement par le biais de comités consultatifs, mais même de mettre en place une coalition temporaire au niveau ministériel.

Si l'intransigence du pasteur Paisley fait à nouveau capoter les négociations inter-partis, la marge de manoeuvre du gouvernement de M. Wilson sera étroite. M. Rees ne manque pas de répéter que la Grande-Bretagne n'abandonnera jamais ses responsabilités en Ulster.

Pourtant, la tentation d'un désengagement total est grande. L'intérêt stratégique de l'Ulster, qui protégeait le front maritime arrière de l'Angleterre, est devenu caduc. Et l'économie de la province est, souligne-t-on parfois à Whitehall, plus une charge qu'un atout pour le Royaume-Uni. Mais quel gouvernement prendra la responsabilité morale de laisser le champ libre à un affrontement généralisé entre les deux communautés comme au Liban?

A défaut d'une solution proposée par les Irlandais du Nord eux-mêmes, il est vraisemblable qu'en cas d'impasse, Londres prolongera le régime d'administration directe de la province pour une période indéfinie. Une certaine déconcentration, estime-t-on dans les milieux informés, serait cependant opérée pour ne pas étouffer complètement l'appareil politique dans la province. On prévoit également que M. Wilson pourrait profiter de l'occasion pour décharger M. Rees de ses responsabilités ministérielles.

La session de la convention s'ouvre sous de mauvais auspices. Le bastion protestant de Shankill Road à Belfast s'est subitement enflammé pendant le week-end, une patrouille de l'armée ayant abattu un homme. D'autre part, de violentes échauffourées ont marqué dans les quartiers catholiques de Londonderry la commémoration du "Dimanche rouge", au cours duquel, en 1972, des soldats avaient tué par balles 13 manifestants.

Enfin, le cas de Frank Stagg, le "provo" qui poursuit une grève de la faim dans sa prison britannique pour obtenir son transfert en Ulster, fait peser une lourde hypothèque. Sa mort, ont déjà averti les dirigeants républicains d'Ulster, provoquera sur le sol britannique une vague de représailles sans précédent.

Un précédent dans l'histoire des banques

Le lion se prononce en faveur du Régime d'Épargne-retraite de la Banque de Montréal

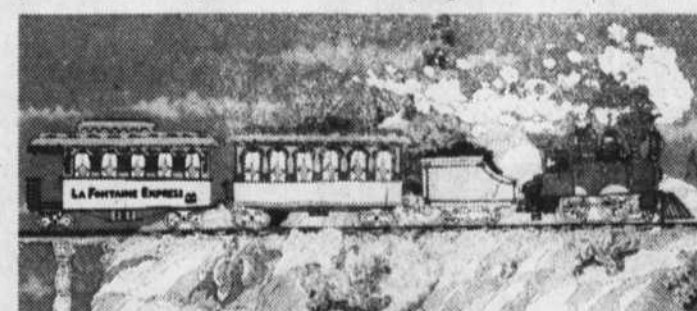


"Un Régime d'Épargne-retraite qui bat quatre as!"

Nous nous sommes rendus à bord du La Fontaine Express de la Banque de Montréal.

Cette fois nous étions particulièrement curieux de connaître l'opinion du lion sur un sujet bien précis: le Régime

d'Épargne-retraite de la Première Canadienne. Rappelons tout d'abord que le La Fontaine Express de la Banque de Montréal est ce train qui sillonne nos parages transportant ses célèbres voyageurs d'une



Le La Fontaine Express de la Banque de Montréal

succursale de la Banque de Montréal à l'autre. Tous étaient présents et d'excellent poil: le conducteur, la cigale, la fourmi, le lion, le chat, le renard, le lièvre et la tortue. Mais revenons à notre lion.

Un régime qui bat quatre as

Nous lui avons carrément posé la question, à savoir: "Que pensez-vous du Régime d'Épargne-retraite de la Banque de Montréal?"



"Je comprends, c'est déductible de l'impôt!"

Sans tenir conseil, le lion nous foudroya du regard et dit: "Ça bat quatre as!" Nous voulions évidemment en savoir davantage. La conversation s'anima. Le conducteur et le renard s'en mêlèrent. Si bien que nous finîmes par apprendre de la bouche même du renard que

c'était déductible de l'impôt. Plus pondéré, le conducteur nous fit remarquer que la Banque de Montréal avait publié une brochure écrite par un expert en la matière M. R.W. Wakefield. Il nous invita à la consulter afin de choisir le régime qui nous conviendrait le mieux. Pour participer, tout ce qu'il faut c'est un versement initial de cinquante dollars.

Service Médaille d'Or



Avant de quitter le fameux train, le conducteur a tenu à nous assurer que la Banque était désireuse d'offrir un service en or... "Je dirais même un Service Médaille d'Or" a-t-il ajouté.



Profitez de notre Service Médaille d'Or

Ford perd du terrain sur Ronald Reagan

FORD-REAGAN, NEW YORK (AFP) — Le président Gerald Ford semble perdre du terrain face à son principal adversaire pour l'investiture du parti républicain, M. Ronald Reagan, indique un sondage de l'institut Harris publié hier.

Sur 1.710 électeurs républicains et indépendants interrogés à travers les États-Unis entre le 5 et le 14 janvier, 46 pour cent opteraient pour le président Ford contre 44 pour l'ancien gouverneur de Californie comme candidat républicain aux élections présidentielles de 1976. La proportion était de 46 contre 40 en décembre dernier.

Le sondage indique par ailleurs que si l'écart entre les deux concurrents est pratiquement inchangé depuis le mois dernier dans le New Hampshire (47 pour cent pour M. Ford contre 40 pour M. Reagan), où doivent se dérouler les premières élections primaires, la popularité de Ronald Reagan est en hausse dans le Sud. Dans cette dernière région, l'ancien gouverneur de Californie recueille 44 pour cent des voix contre 50 pour M. Ford, alors que la proportion était de 38 à 50 en décembre dernier.

Qu'est-ce qu'on peut faire pour vous?



La Première Banque Canadienne

Banque de Montréal

Le coup de Prague de 68 retarderait la conférence communiste mondiale

PRAGUE (par Pierre Requette, de Reuter) — Selon les milieux occidentaux à Prague, les divergences au sujet de l'invasion de la Tchécoslovaquie en 1968 par les forces du Pacte de Varsovie sont peut-être l'une des questions qui retardent la réunion d'une conférence communiste mondiale.

Il s'en faut encore de beaucoup que cette invasion soit acceptée par tous les partis communistes, particulièrement ceux d'Europe occidentale.

Il semble bien, cependant, que l'Union soviétique et d'autres États communistes veulent qu'un accord unanime se fasse, avant que ne s'ouvre la conférence, sur une déclaration commune qui sera publiée à la fin de celle-ci.

Pour sa part, le gouvernement tchécoslovaque a réaffirmé récemment son acceptation de l'invasion de 1968, publiant largement un document remontant à 1970 qui saluait en elle, "un acte de la solidarité internationale", référence à la "doctrine Brejnev" selon laquelle l'Union soviétique se réserve le droit d'intervenir dans les États du bloc soviétique pour y défendre "l'internationalisme prolétarien".

Malgré tout, le premier secrétaire du Parti communiste tchécoslovaque, M. Vasil Bilak, a donné quelques indices du climat qui règne actuellement au sein du mouvement communiste, à son retour à Prague d'une récente réunion préliminaire, en déclarant que la préparation de la conférence et de son document final "n'était pas facile".

Une autre session, postérieure à celle-ci, s'est achevée dans la semaine du 19 janvier à Berlin-Est sans qu'aucune décision publique n'ait été annoncée.

Les autorités tchécoslovaques

s'empressement de publier des articles dénonçant le gouvernement de l'ancien premier secrétaire, Alexandre Dubcek, auquel mit fin l'invasion de 1968.

Le secrétaire du Parti slovaque, M. Ludovic Pezlar, a qualifié la politique libérale de Dubcek de panachage "des postulats ouest-européens sociaux-démocrates de droite et des théories petit-bourgeoises" qui allaient à l'encontre du savoir de la science moderne et ne pouvaient pas fonctionner.

L'hypothèse est formulée à Prague que l'article de M. Pezlar, paru dans l'organe du parti slovaque "Pravda", vise à réfuter un mystérieux document de la plume de Zdenek Mlynar, un ancien collaborateur de M. Dubcek, dans lequel il défendait la politique de "socialisme à visage humain".

Beaucoup de rumeurs se sont propagées dans la capitale tchécoslovaque au sujet de ce document qui n'a jamais été publié ouvertement, mais dont on pense qu'il a circulé en privé et qu'il condamnait l'invasion de 1968.

On a, par ailleurs, entendu dire dans les milieux diplomatiques à Prague qu'un compromis pourrait se faire au sein du mouvement communiste au sujet de l'invasion, si les partis en arrivait à la conclusion que les pays du Pacte de Varsovie ont eu une réaction qui a dépassé leurs intentions, sur la base de renseignements erronés.

Apparemment, c'est en faisant allusion à une telle hypothèse que M. Pezlar a affirmé qu'il était grotesque de prétendre que "l'entrée des troupes alliées avait été le résultat de renseignements inexacts donnés par quelques individus".

Le gouvernement tchécoslovaque n'a pas changé d'attitude à l'égard de Dubcek et de ses

anciens collaborateurs. Il continue à les considérer comme des "opportunistes isolés de la droite" qui, en publiant récemment des brochures anti-gouvernementales sont passés de "l'opportunisme à la trahison".

En dehors de la question de l'invasion, le gouvernement tchécoslovaque soutient aussi fermement le Kremlin sur deux autres sujets de controverse: le conflit idéologique de Moscou avec la Chine et le rôle de l'Union soviétique en tant que leader du communisme mondial.

Bien qu'un certain nombre de partis communistes soient opposés à une condamnation de Mao Tsé-toung et du communisme chinois, le rédacteur en chef adjoint de "Rude Pravo" (l'organe officiel du P.C.) M. Zdenek Horzney, a écrit récemment que "la lutte contre le Maoïsme, sa défaite idéologique et politique, étaient devenues un devoir urgent pour l'ensemble du mouvement communiste".

Horzney a également reflété la ligne officielle en appuyant Moscou contre certains partis communistes qui insistent sur une plus grande indépendance et le "polycentrisme" plutôt que sur une forte autorité soviétique sur le communisme mondial.

Il a souligné que le Parti soviétique était "l'avant-garde généralement reconnue du mouvement communiste mondial", et que le communisme "ne peut pas rester neutre dans la lutte contre l'anti-soviétisme".

Les Soviétiques avanceront à grands pas...

MOSCOU (Reuter) — Des ingénieurs soviétiques ont mis au point un moyen de locomotion ingénieux pour les gens pressés: des boîtes munies de petits moteurs diesel capable de propulser celui qui les porte à une vitesse moyenne de 25 kilomètres à l'heure.

Fixés sur le flanc de chaque boîte, les moteurs se mettent en route par simple pression du talon sur le sol. Selon l'agence Tass, il est possible de faire des pas de trois mètres de long et de 25 centimètres de haut à raison de 100 à la minute.

Ces boîtes ont un autre avantage en cette période crise énergétique: elles ne consomment que 70 grammes d'essence à l'heure.

Dix exécutions à Khartoum

KHARTOUM, (Reuter) — Dix officiers et sous-officiers soudanais ont été passés par les armes hier à Khartoum, annonce-t-on officiellement.

Ils avaient été reconnus coupables de complicité dans le coup d'Etat avorté de septembre dernier contre le président Jaafar Nimeiry.

Six des instigateurs du mouvement ont déjà été fusillés le 23 janvier.

Trois accusés ont été condamnés à la prison à vie, un soldat a été acquitté et un autre a pris sa retraite.

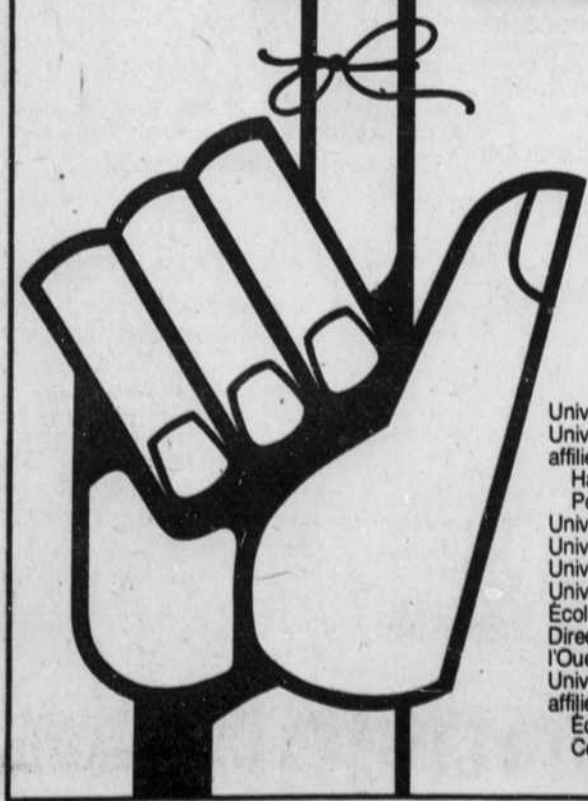
Lui-même venu au pouvoir grâce à un coup d'Etat en 1969, le président Nimeiry avait déclaré que les forces de sécurité étaient au courant du complot de septembre et une rapide intervention leur avait permis d'écraser la rébellion.

Les condamnés exécutés hier, étaient: le commandant Hamed Fatah Alla, les sergents Rudwan Babiker Elathir, Kosa Nur Elamin et les sergents-majors Mohamed Sorein Kamal, Babiker Izeldin Hassan et Magadam Idris Hassan et les soldats Mohamed Shaib Abdalla et Eldhafie Agabna.

ADMISSION A L'UNIVERSITÉ

Étudiants(es) de niveau collégial, si vous désirez entreprendre des études universitaires au trimestre d'automne 1976, vous devez faire parvenir votre demande d'admission avant le 1er mars 1976:

PENSEZ-Y AVANT LE 1^{er} MARS



Université Laval (Québec)
Université de Montréal et ses écoles affiliées:
Hautes Études Commerciales et Polytechnique
Université du Québec à Chicoutimi
Université du Québec à Montréal
Université du Québec à Rimouski
Université du Québec à Trois-Rivières
École de technologie supérieure
Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois
Université de Sherbrooke et ses écoles affiliées:
École de musique Vincent D'Indy et Collège militaire de St-Jean

Avis légaux — Avis publics — Appels d'offres

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 27 juillet 1975 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à l'Organisation et Systèmes Pierre Legault et Associés Ltée, a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal le 12e jour de septembre 1975, sous le numéro 2450317.

Ce 28e jour de janvier 1976.
BANQUE TORONTO-DOMINION
155 VAN HORNE AVE & M. EACHMAN AVE.
OUREMONT, QUEBEC H2V 1K9 4B00

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

NO. 500-05-00313-765

MARIE JOSEF MIRVILLE,

Demandeur,

-vs-

JOSEPH WILLIE FORGUES,

Défendeur.

Le défendeur, JOSEPH WILLIE FORGUES, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention, ordonnance à être publiée dans LE DEVOIR.

MONTRÉAL, le 30 janvier 1976.

Procureurs de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

NO. 500 05-001 609-765

BERNARD ROSEN,

IRVING CARUSO et

ANDRÉ VECSEI

DEMANDEURS

-vs-

GAMMA PROPERTIES INC.

DEFENDEURS

HARRY L. DEVOS JR.

ET

LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur Harry L. Devos Jr. est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.

MONTRÉAL, ce 29 janvier 1976

Mes Halperin, Ashenoff, Kotler et Shuster,

1255 rue Université,

Suite 1620

Montréal, Québec.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

NO. 12-057-461-760

GREFFE DES DIVORCES

DISTRICT DE MONTRÉAL

DAME ALBERTA QUIRION,

requérante

-vs-

ANDRÉ ROY,

intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, ANDRÉ ROY, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 30 janvier 1976

Me MARION THIBAUT,

400 est. rue Jarry,

Montréal, P.Q.

361-2504

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE JOLLETTE

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES

DISTRICT DE JOLLETTE

MICHEL BOUCHER, domicilié et résidant au 970,

Rang Californie, St-Didace,

Partie requérante,

-vs-

DAME CARMEN LEFEBVRE, d'adresse inconnue,

Partie intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie intimée, CARMEN LEFEBVRE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Jollette à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

JOLLETTE, ce 29 janvier 1976

REGISTREUR NICOLE BOURDON

Mes Landreville & Bourdais,

348, rue Notre-Dame,

Jollette.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

NO. 500-12-05723-767

FERNAND PLANTE, résident et domicilié en les

cité et district de Montréal.

REQUERANT

-vs-

DAME CARMEN PAQUETTE, présentement de lieux

inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée, CARMEN PAQUETTE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 27 janvier 1976

CLAUDE DUFOUR

Registraire-adjoint

Mes CHABOT DOWNS LAURIER & CERE

350, 90ème Avenue,

Cité de LaSalle, Qué.

PROCEUREURS DU REQUERANT

Avis est par les présentes donné, conformément à l'Acte des Pouvoirs Spéciaux des Corporations, que la garantie créée par l'acte de Fidélitécommiss portant hypothèque, cession et transport, exécuté par MARGO DRESS (CANADA) LTD. et CANADA PERMANENT TRUST COMPANY comme fidélocommissionnaire devant le notaire Arnold Isaacson le 3 décembre 1974 et enregistré au Bureau du Registraire de la Division d'Enregistrement de Montréal le 19 décembre 1974 sous le numéro 2570862 est devenue exécutoire.

MONTRÉAL, 29 janvier 1976.

HERBERT E. SIBLIN, C.A.
AGENT POUR CANADA PERMANENT TRUST COMPANY

La présente est pour avis que, en vertu d'un acte enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le no 2660861 LA BANQUE DE NOUVELLE ECOSSE (ci-après appelée "la Banque") a été rétrocedé et transféré de nouveau à CONTINENTAL BRUSH MANUFACTURING LTD. (ci-après appelée "le client") 1192 rue Beaudry, Montréal, Québec (Manufacture de Broses) tout droit, titre et intérêt de la Banque en vertu d'un transport général de créances fait par le client en faveur de la Banque en date du 15 janvier 1970 et enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Montréal sous le no 2186277.

Fait ce 9e jour de janvier 1976

LA BANQUE DE NOUVELLE ECOSSE

MONTRÉAL, 29 janvier 1976.

Procureurs de la demanderesse

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE "En faillite"

NO. 11-00041-768

Q-39320

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:

DANIEL BERTCHET, garagiste, domicilié au 646 rue

Frieda, Fabreville, Qué.

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE

Avis est par les présentes donné que DANIEL BERTCHET a fait cession de ses biens le 28e jour de janvier 1976 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 18ème jour de février 1976, à 10:00 heures de l'avant-midi, au bureau du Ségretaire Officiel, 10 est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec.

Date de Montréal, ce 30ème jour de janvier 1976.

LOUIS GOLDBERG, C.A. SYNDIC

BUREAU DE: GOLDBERG, WOLKOVE & GOLDFMAN

1255 Carré Phillips, Suite 904

Montréal, Qué. H3B 3G6

Téléphone: 649-6274

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

NO. 500-05-00312-767

MIREILLE MIRVILLE,

Demanderesse,

-vs-

JOSEPH WILLIE FORGUES,

Défendeur.

Le défendeur, JOSEPH WILLIE FORGUES, est par les présentes, requis de comparaître dans un délai de TRENTE (30) jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention, ordonnance à être publiée dans LE DEVOIR.

MONTRÉAL, le 30 janvier 1976.

NANTAL, MERCURE & POLIQUIN

Procureurs de la demanderesse

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

NO. 500-12-05723-763

DAME JUDY CARRUTHERS,

requérante

-vs-

PATRICK HENRY O'CONNELL

intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, Patrick Henry O'Connell, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe de la Cour des Divorces à son intention. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signer et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 29 janvier 1976

Mes Salomon, Holzer & Mager,

1310 Greene Avenue,

Suite 270,

Westmount, Québec

H3Z 2B2

A. BEAULIEU

registraire

MONTRÉAL, 29 janvier 1976

NICOLE BOURDON

REGISTREUR

MONTRÉAL, 29 janvier 1976

MONTRÉAL, 29 janvier 1976

MONTRÉAL, 29 janvier 1976

MONTRÉAL, 29 janvier 1976

MONTRÉAL, 29 janvier 1976

MONTRÉAL, 29 janvier 1976

MONTRÉAL, 29 janvier 1976

MONTRÉAL, 29 janvier 1976

MONTRÉAL, 29 janvier 1976

MONTRÉAL, 29 janvier 1976

MONTRÉAL, 29 janvier 1976

MONTRÉAL, 29 janvier 1976

MONTRÉAL, 29 janvier 1976

MONTRÉAL, 29 janvier 1976

MONTRÉAL, 29 janvier 1976

MONTRÉAL, 29 janvier 1976

MONTRÉAL, 29 janvier 1976

MONTRÉAL, 29 janvier 1976

MONTRÉAL, 29 janvier 1976

MONTRÉAL, 29 janvier 1976

MONTRÉAL, 29 janvier 1976

MONTRÉAL, 29 janvier 1976

MONTRÉAL, 29 janvier 1976

L'Inde passerait bientôt sous régime à parti unique

MADRAS, (Reuter) — L'Inde s'oriente vers un système de parti unique, a affirmé hier le chef du gouvernement de l'Etat de Tamil Nadu, dissous samedi par le gouvernement fédéral.

M. Muthuvel Karunanidhi a cependant démenti que son gouvernement, le seul, avec celui de Gujarat, à être opposé à l'imposition, en juin dernier, des lois d'urgence, ait cherché à faire sécession. Il a une nouvelle fois demandé à ses partisans de l'association dravidienn (DMK), qui domine le gouvernement de Tamil Nadu depuis 1967, de ne pas manifester pour ne pas s'exposer "à la main de fer du gouvernement central". Au moins trente sept membres de l'assemblée législative de l'Etat figurent parmi les quelque sept cents arrestations opérées depuis samedi, a-t-on appris de source politique informée.

A New Delhi, les membres de l'opposition dans les deux chambres du Parlement ont quitté hier la séance pour protester contre la prise de l'Etat sous le contrôle direct du gouvernement fédéral.

Madras, capitale de l'Etat, connaissait toujours le calme deux jours après l'ordre de dissolution. Les manifestations et réunions politiques continuent d'y être interdites.

L'ancien ministre du travail, M. K. Raja Ram, a déclaré que l'association dravidienn ne projetait pour le moment ni de fomenter une agitation ni de passer dans la clandestinité.

Le gouvernement de l'Etat, M. K. K. Shah, qui, en sa qualité de représentant de New Delhi, en a pris la direction, a publié hier la liste des griefs faits à l'ancienne administration: détournement et mauvaise utilisation de fonds d'urgence, favoritisme dans l'adjudication des contrats publics, perception de pots-de-vin pour l'admission des étudiants dans les facultés de médecine.

Lui répondant, M. Karunanidhi a implicitement réfuté ces accusations en affirmant qu'il était prêt à répondre à toute commission enquêtant sur ses neuf années de pouvoir.

Les crédits de \$3,25 milliards promis à Hanoï par Nixon, question "académique"?

WASHINGTON (AFP) — La Maison-Blanche et le département d'Etat n'ont pu démentir les affirmations des dirigeants de Hanoi, rapportées par un membre de la Chambre des représentants, suivant lesquelles l'ex-président Nixon aurait promis au gouvernement nord-vietnamien, avant la conclusion des accords de Paris de janvier 1973, des crédits de 3,25 milliards de dollars pour la reconstruction de leurs pays. Le porte-parole de la Maison-Blanche a affirmé que la question était devenue "académique" du fait de l'opposition du Congrès à l'octroi de tels crédits, et des violations des accords par Hanoi.

Pour sa part, le porte-parole du département d'Etat, après avoir sans doute consulté par téléphone M. Henry Kissinger, qui se trouve en Californie, a affirmé que les conversations tenues, au début de 1973, au sein de la commission économique conjointe créée par les accords de Paris n'avaient pas abouti, et qu'aucune demande précise d'aide pour le Nord-Vietnam n'avait été présentée au Congrès. Il a souligné que "le comportement de Hanoi, tant au Sud-Vietnam qu'au Cambodge, avait clairement violé les

accords de cessez-le-feu, et que de ce fait le gouvernement américain n'avait pris aucun engagement".

La conquête du Sud-Vietnam au printemps de 1974, a ajouté le porte-parole, a "amplement confirmé" que le Congrès n'approuverait pas une aide économique importante des Etats-Unis au Nord-Vietnam.

Evitant de prendre position sur l'authenticité du "mémoire" que M. Nixon aurait

adressé au gouvernement de Hanoi au début de janvier 1973, donc peu avant la signature des accords de Paris, et qui aurait spécifiquement promis un crédit de 3,25 milliards de dollars, apparemment pour l'inciter à mettre fin à la guerre et à libérer les prisonniers américains. Le porte-parole a affirmé que M. Kissinger lui-même n'avait pas mentionné de chiffres précis dans ses discussions à Paris avec l'envoyé de Hanoi, M. Le

Duc Tho. Par la suite, selon lui, le montant des crédits éventuels ne fut pas non plus précisé au sein de la commission économique mixte.

L'administration se trouve visiblement embarrassée par ces révélations, faites par M. Paul McCloskey, membre républicain de la Chambre des représentants connu autrefois pour son opposition à la guerre du Vietnam, à propos d'une corres-

pondance "secrète" de M. Nixon.

On rappelle à ce propos qu'au printemps 1975, lors du "post mortem" qui suivit la chute de Saigon, il avait été fait état de lettres de M. Nixon, adressées celles-ci au président du Sud-Vietnam Nguyen Van Thieu, promettant des mesures "très énergiques" de la part des Etats-Unis au cas où Hanoi violerait les accords de Paris.

Le PCF tient un important congrès de révision théorique

PARIS (AFP) — Le parti communiste français va tenir de demain à dimanche, à Saint-Ouen, dans la banlieue de Paris, son XXIIème congrès national particulièrement important, puisqu'il doit être celui du "changement" du PCF et notamment de l'abandon de l'idée, naguère fondamentale, de la dictature du prolétariat. C'est pourtant la décision qui, sans aucun doute, sera prise — au moins dans son principe — à la fin de cette semaine par la très grande majorité des 1.700 délégués des diverses fédérations du parti.

La dictature du prolétariat a encore ses partisans au sein du PCF, et il y a seulement une dizaine d'années, M. Georges Marchais (devenu depuis secrétaire général du parti) affirmait toujours la nécessité de la "dictature temporaire du prolétariat" pour le passage de la société libérale et capitaliste à la société socialiste.

"Renoncer au principe et au concept de la dictature du prolétariat, disait à l'époque M. Marchais, ce serait glisser sur le terrain de la démocratie bourgeoise, car le contenu de classe de l'Etat chargé de construire le socialisme disparaîtrait".

Sur ce point de doctrine jusqu'à présent essentiel pour les communistes, le secrétaire général du PCF a donc changé. Car c'est lui qui, dans une émission télévisée le 7 janvier dernier, a personnellement ouvert le débat. Et il sera suivi, malgré l'opposition de quelques irréductibles. Ainsi sera franchi un nouveau pas dans le processus de révision doctrinale engagé depuis quelques années au parti communiste français.

Les dirigeants communistes avaient en effet déjà tenté d'atténuer l'effet néfaste produit sur l'opinion par le mot "dictature".

Quant au mot "prolétariat", ils l'écartent aujourd'hui de leur vocabulaire dans la mesure où ils entendent "rassembler" avec la classe ouvrière, la majorité des travailleurs salariés (...)

Cette évolution ne plaît d'ailleurs pas au parti communiste d'URSS. Sans nommer personne, la Pravda, puis l'agence Tass quelques jours après l'intervention télévisée de M. Georges Marchais, ont dénoncé "les révisionnistes de droite et de gauche", en rappelant que ce fut grâce à sa "dictature" que la classe ouvrière a pu créer en Union soviétique une organisation fondée sur un socialisme d'Etat.

A quoi les dirigeants communistes répliquent qu'il serait absurde de vouloir trouver dans l'exemple de la Russie de 1917 un "modèle" qui permette à la France d'accéder au socialisme dans les années qui viennent. Les conditions "ne sont pas les mêmes".

Que pensent les Français de l'évolution du PCF? De récents sondages l'apprennent: malgré les critiques qu'il a prononcées récemment à l'égard des camps de travail en URSS, 38% estiment encore que le parti communiste tient trop compte des intérêts de Moscou, 46% pensent que, parvenu au pouvoir grâce à la politique d'union de la gauche (alliance avec les socialistes) le PCF se "débarraserait" de ses alliés. Enfin, un Français sur trois admet sa "sincérité", lorsqu'il parle des libertés "ou de l'indépendance nationale".

Les dirigeants communistes font donc un grand effort pour "rassurer" l'opinion, et notamment en se démarquant de plus en plus, à l'instar des communistes italiens, par exemple, de l'Union soviétique.

Cela dit, l'abandon du concept de la dictature du prolétariat ne constituera pas le seul thème des débats. La question ne figure d'ailleurs pas à l'ordre du jour du congrès. Avant que Georges Marchais ne lance sa "bombe" du 7 janvier, le thème retenu était — et restera "ce que veulent les communistes pour la France". Il s'agit, notamment, d'un socialisme "aux couleurs de la France", dans lequel toutes les libertés seront préservées et la qualité de la vie développée. Le "document préliminaire" réaffirme la stratégie de "l'union de la gauche" pour parvenir au socialisme, mais une union dans laquelle le PCF serait le parti le plus puissant et le meilleur garant de la doctrine socialiste.

Et c'est là que le débat entre communistes et socialistes français prend une dimension nouvelle. Ce n'est plus la polémique violente spectaculaire d'il y a un an. La discussion porte maintenant sur le fond. L'enjeu est la prééminence à gauche de l'un ou de l'autre des deux partis.

Les socialistes — dont certains disent qu'ils s'inquiètent de l'évolution "rassurante" du PCF — affirment que si les communistes changent, c'est par tactique, par opportunisme, parce qu'il y ont été contraints par les socialistes. Et qu'il est d'ailleurs "trop tôt" pour en conclure qu'il s'agit d'un véritable "tournant".

D'ailleurs le PS soupçonne le PC de chercher à échapper au cadre de l'union de la gauche — c'est-à-dire au face à face avec les socialistes — en développant la thèse de l'union du peuple de France", il crie presque à la trahison.

Bref, si la querelle est moins bruyante, elle est devenue fondamentale. Côté socialiste, c'est le doute profond. Côté communiste, c'est la suspicion permanente.

M. Georges Marchais a en tout cas obtenu un premier résultat: rarement congrès aura

suscité, à l'avance, autant d'intérêt de commentateurs, d'interrogations.

Carrières et Professions

VÉRIFICATEURS

Nous recherchons des vérificateurs seniors, bilingues, ayant un minimum de deux ou trois ans d'expérience en vérification externe, intéressés à faire carrière dans la profession et possédant les aptitudes nécessaires pour diriger du personnel en vérification.

La rémunération sera fixée selon les études et l'expérience.

Les candidats qualifiés et intéressés devront faire parvenir leur curriculum vitae à:

SAMSON, BÉLAI & ASSOCIÉS
a/ Directeur du Personnel
Case Postale 325, Tour de la Bourse
Montréal, Québec

Le Centre Hospitalier Laurentien

recherche

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nature de la fonction:

- planifier, coordonner et contrôler les activités de l'établissement dans le but d'assurer aux bénéficiaires les services, eu égard, à la vocation de l'établissement, et de répondre à leurs besoins.

QUALIFICATIONS:

- diplôme d'études universitaires de 3 ou 4 ans en sciences de l'administration ou l'équivalent.

RÉMUNÉRATION:

- selon les qualifications et les normes du ministère des Affaires sociales.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 4 mars 1976 à l'adresse suivante:

Président du jury de sélection
Centre hospitalier Laurentien
234 rue St-Vincent
Ste-Agathe des Monts, P.Q.

GÉRANT MUNICIPAL

STE-ADÈLE, P.Q.

... environ \$25,000

Le gérant municipal assume la direction générale de la ville; il ordonne les activités de ses subordonnés de façon à assurer à la population un service de qualité au meilleur coût possible.

Ce défi intéressera sûrement les candidats désireux d'accéder à leur première gerance municipale ou les candidats expérimentés en administration, désireux de jouer un rôle de premier plan dans la vie communautaire de cette magnifique ville des Laurentides.

L'expérience du domaine municipal n'est pas essentielle. Le candidat choisi sera avant tout un meneur d'hommes efficace, compétent en gestion financière et capable de transiger avec les contribuables et les divers paliers de gouvernement. Il n'est pas indispensable, mais toutefois souhaitable que le candidat choisi s'établisse à Ste-Adèle P.Q. Veuillez soumettre votre candidature confidentiellement à André Fillon ou Jean-Claude Lauzon vous référant au dossier 655.

Rourke, Bourbonnais & Associés

1808 ouest, rue Sherbrooke, Montréal H3H 1E5
(514) 937-9525

Cabinet-conseil en gestion des ressources humaines

LE CONSEIL SCOLAIRE DE LA RIVE NORD

160, avenue Spruce
Elliot Lake, Ontario

Nous recherchons immédiatement un professeur qualifié dans la matière suivante:

- MATHÉMATIQUES

Nous invitons aussi des candidatures de diplômés universitaires dans cette matière qui aimeraient enseigner au niveau du Secondaire.

Faire parvenir vos demandes à:

M. Robert Pilon,
École Secondaire d'Elliot Lake,
Hillside Drive South
Elliot Lake, Ontario

ou en composant:

705-848-7162

W.C. Eakot, Président
D.M. Smith, Directeur de l'Éducation

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

BUREAU DES RELATIONS PUBLIQUES

DIRECTEUR

Poste

Sous l'autorité du recteur, le titulaire du poste conseille la direction de l'Université en matière de relations publiques, lui propose des programmes et des règles d'action et met en œuvre les moyens d'action visant à établir, maintenir et promouvoir des relations de confiance avec le public, interne et externe, de l'établissement.

Il doit notamment:

- Conduire des études et analyses sur les besoins de communications et de relations publiques de l'établissement, proposer des objectifs et des programmes d'action en cette matière et assurer la réalisation après approbation;
- Diriger le personnel et coordonner l'activité des différents services du Bureau des relations publiques: information, publications, accueil;
- Coordonner les relations de l'Université avec l'Association générale des anciens de l'Université;
- Présider le Comité de publicité;
- Établir les relations utiles avec les organismes appropriés et représenter l'Université lorsqu'il le requiert;
- Préparer, soumettre et administrer le budget du Bureau.

Qualifications

Posséder une formation universitaire du 1er cycle dans le domaine des sciences humaines et au moins 7 ans d'expérience dans le domaine des relations publiques, de l'information, etc...

Traitement

Le traitement du titulaire sera établi en fonction de sa formation et de son expérience. Le titulaire jouira des bénéfices sociaux accordés par l'Université à son personnel: caisse de retraite, assurances, vacances, etc.

Toute offre de service doit être accompagnée d'un curriculum vitae et doit être adressée avant le 15 février 1976 au:

Directeur,
Service du personnel,
Université de Sherbrooke,
Sherbrooke, Qué., J1K 2R1

Le Centre Local de Services Communautaires de Saint-Marc des Carrières recherche

UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'ORGANISME:

Le Centre local de services communautaires de Saint-Marc des Carrières est un établissement créé par la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Il offre ses services à environ 15.000 personnes résidant dans neuf (9) paroisses du secteur-ouest de Portneuf.

LES FONCTIONS:

Sous l'autorité du conseil d'administration, le candidat recherché sera responsable de l'administration et du fonctionnement de l'établissement.

Il devra notamment:

- assurer la mise à exécution des résolutions du conseil d'administration et du comité administratif;
- préparer et soumettre pour approbation au conseil d'administration le plan d'organisation de l'établissement;
- préparer le budget de l'établissement, le soumettre pour approbation au conseil d'administration et voir à son exécution conformément aux approbations et autorisations obtenues;
- voir à la mise en vigueur et à l'opération d'un système efficace de gestion et de contrôle pour la conservation et l'utilisation des ressources de l'établissement;
- élaborer, mettre sur pied, administrer et diriger, en collaboration avec l'équipe multidisciplinaire dont il sera l'animateur, des programmes de services de santé et de services sociaux qui répondent aux besoins exprimés par la population;
- s'assurer que les orientations, objectifs et priorités définies par le conseil d'administration soient respectés.

EXIGENCES:

Le candidat devra avoir de préférence, de l'expérience dans l'administration des Affaires sociales. Il devra détenir un diplôme universitaire de 1er cycle en science de l'administration et / ou en science humaine et / ou en science de la santé.

Si le candidat n'est pas du secteur-ouest de Portneuf, il devra s'engager à venir résider dans le territoire du CLSC.

Le Salaire sera établi selon la compétence et d'après les politiques salariales du ministère des Affaires sociales.

Veuillez faire parvenir votre demande d'emploi, accompagnée de votre curriculum vitae, avant le 1er mars 1976, à l'adresse suivante. Toute demande sera gardée confidentielle.

CONSEIL D'ADMINISTRATION (formule d'application)

a/s MONSIEUR ANTONIO PORTELANCE, Président
CLSC DE SAINT-MARC DES CARRIÈRES
1045 AVENUE BONA DUSSAULT
SAINT-MARC DES CARRIÈRES
CTÉ PORTNEUF, G0A 4B0

CORPORATION DE RADIO DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Des candidats sont invités à postuler leur demande pour le poste de Directeur Général de Radio de la Nouvelle-Zélande, en vue de la retraite éventuelle du présent titulaire.

La Corporation dirige 17 stations dans deux réseaux non-commerciaux et 25 stations commerciales répandues dans tout le pays, aussi bien qu'un service externe à ondes courtes. Elle administre aussi l'Orchestre Symphonique de la Nouvelle-Zélande. La Corporation est financée par le revenu de la publicité d'une part et par les honoraires de permis d'autre part. Le revenu annuel excède les \$20.000.000. NZ et 1500 employés approximativement forment le personnel.

Les qualifications comprennent une vaste connaissance du monde des affaires, un haut niveau de scolarité, des intérêts culturels assez élaborés, expérience administrative, de préférence dans une grande organisation; connaissance et expérience de la radiodiffusion et des contacts très étroits avec les publications communautaires et minoritaires.

Les conditions et termes de l'emploi, incluant les frais de mutation à l'endroit indiqué, seront sujets à être négociés et seront inclus dans une convention.

Un poste de directeur général adjoint sera peut-être créé et s'il en est ainsi, le candidat sera choisi parmi les candidatures reçues.

Les demandes seront traitées strictement confidentielles. Les entrevues auront lieu dans des centres appropriés. Les candidats devront faire leur demande par écrit, en mentionnant les qualifications, l'expérience, les postes antérieurs et les aptitudes personnelles, à:

Président du Conseil d'Administration,
Corporation de Radio de la Nouvelle-Zélande,
C.P. 127,
Wellington,
Nouvelle-Zélande

Peu de progrès à la conférence balkanique

ATHÈNES, (Reuter) — Après une semaine d'entretiens secrets, les délégués à la conférence des pays balkaniques ont enregistré peu de progrès dans le domaine de la coopération régionale, diverses propositions ont été formulées mais elles portent essentiellement sur des questions bilatérales et non régionales, dit-on de source digne de foi.

Les représentants de cinq pays balkaniques y participent: la Roumanie, la Bulgarie, la Yougoslavie, la Turquie et la Grèce. Initiative de M. Constantin Karamanlis, la conférence a pour but de promouvoir la détente et la coopération régionale. En ce qui concerne ce chapitre, il s'agit pour les participants de définir les domaines économiques et technologiques auxquels les cinq pays pourraient participer conjointement. Mais peu de progrès ont été

réalisés dans l'ensemble et même sur les questions non-politiques les délégués piétinent. La conférence a débuté lundi dernier et elle doit en principe durer encore quelques jours. Elle devait fixer le lieu et la date de la prochaine réunion mais rien n'a été décidé, précise-t-on de même source. Il en va de même pour le projet de création d'un secrétariat.

Certains délégués avaient proposé qu'une fois définis les domaines de coopération, des sous-commissions soient mises sur pied pour traiter chacun d'eux. Mais ce projet n'a pas été retenu en séance plénière.

centraide
la nouvelle fédération des oeuvres.

théâtre

Une farce pour vilains en demi-teinte!

par Adrien Gruslin

J'ai bien peur que "Les Vilains", au Port-Royal jusqu'au 29 février, ne subissent la même triste réception que "Les Crasseux" de la dernière saison de la Compagnie Jean Duceppe. Dans les deux cas, le pittoresque seul ne saurait combler la soirée, le théâtre n'étant pas le tourisme. Il faut reconnaître que le spectacle ne passe guère, malgré l'excellent numéro de Luc Durand en Ruzzante. A la représentation à laquelle j'ai assisté, les applaudissements tout juste polis ne laissaient aucun doute: on venait d'assister à la performance d'un comédien mais, pour le reste, on n'avait pas ri beaucoup.

"Les Vilains" d'André Gille, d'après Ruzzante, appartient à l'époque où la Comedia dell'arte trônait sur la scène italienne. Cette "énigmatique" farce paysanne n'a d'autre prétention que celle de divertir. Or, la production de la Compagnie Jean Duceppe constitue une réussite visuelle qui ne déride que sporadiquement. Elagué sur une temporalité trop large, l'arrangement du texte d'André Gille se révèle impuissant à créer l'atmosphère, vie et dynamisme nécessaires à ce type de théâtre sans contenu, qu'on peut appeler de divertissement ou encore de consommation.

Pour tenter de déceler les causes de l'inefficacité "des Vilains", il convient d'établir un parallèle entre ce spectacle et celui de "La Moscheta" du même auteur que la Nouvelle compagnie théâtrale avait monté il y a deux ans, en janvier 74. Tout a été fait selon le même esprit par les mêmes personnes: même metteur en scène, comédien principal, décorateur, costumier, créateur de la musique, etc.

D'une production à l'autre, texte et réalisation ont considérablement grossi. De quatre, les personnages sont passés à treize. L'action s'est dispersée sur l'immense plateau du Port-Royal. Tout en gardant l'allure initiale, Michel Caduval a multiplié les éléments de décor composant un village entier.

Quant à la beauté, on se demande un peu ce que Joël le Bigot voulait dire. En fait, il s'agit d'un film de montage et ce n'est quand même pas un ralenti d'athlète féminin qui va nous faire crier au miracle esthétique... surtout quand les séquences sont reprises d'anciens films, en particulier des reportages sur les jeux de Munich! Le plus amusant de l'affaire, c'est que Fernand Séguin, commentant le documentaire après coup, n'a pu faire autrement que de le critiquer discrètement, en soulignant ses carences, ses tours de passe-passe (une maquette, des photographies faites in vitro, des reprises, etc.).

Quelques photographies impressionnantes, le tympan en marche par exemple, resteront dans la mémoire mais, sur l'ensemble, elles ne dureraient que quelques minutes. Il y a plus à glaner dans un seul numéro du Scientific American. Alors, pourquoi tout ce battage? En fait de merveilleuse machine, il valait mieux attendre samedi et regarder, diffusé par CBS pour ceux qui ont le câble, "I'm No Angel" avec Mae West. Alors là!

Texte et mise en scène de Claude Deslandes ont délaissé l'action serrée au profit d'une tentative de création d'atmosphère. Alors que "La Moscheta" permettait du bon théâtre dans le genre, l'ouverture ou l'élargissement des "Vilains" n'aura réussi qu'à en diluer les constituants.

Plusieurs des nombreux personnages défilent sur cette place publique sans jamais vraiment marquer; ils interviennent à un moment de la pièce pour ne plus revenir par la suite. Il suffit de penser aux Menaga, Andronico, Tazio, Betia, Francesca ou Nardo. Seuls les plus pittoresques et plus présents frappent quelque peu; l'aveugle (Double-borgne) de Normand Lévesque et le cul-de-jatte

(Train-cul) de Claude Gai sont de ceux-là, grâce à d'intéressantes compositions.

Pris isolément, chaque personnage apparaît typique, pittoresque à souhait, incarné de manière à peu près satisfaisante. Ensemble, il manque du rythme nécessaire à rallier les spectateurs. Je crois qu'il faudrait commencer par supprimer les nombreux membres inutiles, ce qui amènerait un important resserrement de l'action. Ne véhiculant rien, ce théâtre doit offrir un jeu dynamique s'il veut être à son meilleur. Il semble clair que ni la mise en scène, ni le décor, ni les costumes (Claude Gagnon-Chocquette) ni la musique (Ginette Bellavance), ni les éclairages (Pierre Villeneuve) malgré des qualités, ne

parviennent à former un bon show.

Heureusement il y a Luc Durand et son merveilleux Ruzzante qui réchappe la soirée. De fait, le spectacle devient un véritable numéro de comédien en solo qui, à cause des faiblesses de texte et d'ensemble de production, ne provoquent jamais des rires à la mesure des efforts qu'il déploie, du talent dont il fait montre. Il y met le paquet avec aisance, on le sent vivre, mais l'univers général de la soirée continue de nous laisser sur notre appétit.

"Les Vilains" ne réussissent à donner qu'une image pâle de ce que pourrait être la farce, de ce qu'elle devrait être. Ils en décevront certainement plus d'un.

Jean Coutu en noir et blanc

par Angèle Dagenais

Pour Jean Coutu, c'était une gageure mais aussi un vieux rêve qui remontait à 1961: celui de monter "Les Précieuses ridicules" de Molière et "L'Empereur Jones" de Eugene O'Neill dans un même spectacle. Pourquoi ce mariage haut en contrastes? Jean Coutu répond que le contraste ne lui est apparu qu'après coup. Au départ il cherchait deux pièces qui pouvaient constituer un spectacle d'une durée normale. "C'est le hasard finalement qui a marié ces deux pièces."

Il n'en reste pas moins que jouer Molière et l'Empereur Jones en une même soirée tient du tour de force. "C'est évident qu'entre ces deux pièces, il n'y a aucun rapport, même ceux qui ont l'habitude de couper les cheveux en quatre n'en trouvent pas. Mais précisément, c'est cette opposition qui m'intéresse, pile ou face, noir et blanc, comédie tragédie, ces deux courtes pièces donnent au metteur en scène, au comédien une possibilité infinie de jeu; c'est un peu comme lorsqu'on regarde dans un kaléidoscope, toutes les couleurs sont là et elles n'en finissent pas de se multiplier. Pour moi face à ces deux rôles, c'est la même chose et c'est le théâtre avec un grand T. L'Empereur Jones, j'en ai rêvé et dans toutes les couleurs pendant des années — je l'ai joué à la radio deux fois et à la télévision en 56 — mais tant que je n'aurais pas pu le porter à la scène, je crois que j'en aurais été possédé. C'est tout un rôle, un immense personnage: ça, que minute apporte des contrastes énormes, la coquardise, la témérité. De lourdaud qu'il est il devient fin, un esprit démoniaque et naïf."

Jean Coutu estime que ces deux pièces permettent non seulement au comédien et au metteur en scène d'aller au bout de leur imagination mais elles sont encore d'une grande actualité.

Côté mise en scène, l'Empereur Jones posait certains problèmes, le premier étant le personnage lui-même qui a toujours été interprété par un costaud. "Indépendamment du fait que c'est moi qui l'interprète, je le voyais comme un grand

maigre dégingandé et sec qui n'en impose pas tellement par ses biceps que par son bluff. Empereur Jones dit d'ailleurs à un moment donné: "Quand un homme parle fort, ça le rend fort..."

Jean Coutu voit la pièce d'O'Neill "très simplement", comme un film qui se déroule, comme un roman et c'est, dit-il, de la façon dont l'auteur l'a conçu. O'Neill a eu l'idée de cette pièce d'un vieil homme de cirque qu'il connaissait. Ce dernier lui a raconté un jour une histoire qui courait à Haiti au sujet du défunt président Sam. "Sam avait dit qu'on ne le tuait jamais avec une balle de plomb, qu'il se tuait plutôt lui-même avec une balle d'argent" et c'est, raconte O'Neill, ce qui a constitué le point de départ d'Empereur Jones.

Jean Coutu dit c'est le "vrai" retour à la scène depuis le Scapin de la saison dernière, hantera la scène du Théâtre du Nouveau Monde jusqu'au 21 février.

au fil des mots

On n'a pas le choix

par Louis-Paul Béguin

Nous avons reçu au DEVOIR une lettre de M. J.C. Poole, de Vancouver, qu'il est bon de commenter. M. Poole a remarqué une affiche bilingue d'Air-Canada qui était ainsi rédigée: Langues Officielles du Canada. Audessous, on lisait: Le choix est votre... Le plaisir de vous servir est notre. M. Poole fait remarquer avec raison que cette phrase est incorrecte. On peut dire en effet: "Choisissez", ou "Vous avez le choix". On peut ajouter: "Tout le plaisir est pour nous", ou "Nous aimons vous servir", ou "A votre service". Mais on ne peut dire en français que le choix de quelqu'un est celui d'un autre. Ce n'est pas français. S'il s'agissait d'autre chose que d'un choix, peut-être: Ce livre est le vôtre. D'accord. Il faudrait de toute façon l'article. Le vôtre. Le nôtre.

Ce qui m'inquiète est d'une autre sorte. Il s'agit des deux langues officielles du Canada. On dit aux clients d'Air Canada: choisissez la langue que vous voulez. Cela ne signifie rien du tout. On n'a pas le choix: on a une langue maternelle, l'anglais ou le français. Ou est le choix dans cet état de fait? J'ai d'ailleurs déjà eu l'occasion d'entendre et de lire ce bizarre raisonnement de la part de certaines entreprises: "Nous servons nos clients dans la langue de leur choix. Cela nous coûte aussi faux en anglais qu'en français. On parle aussi de choix de langue dans des usines: les ouvriers peuvent parler la langue "of their choice". C'est tout simplement illogique. Les Québécois d'expression française ne parlent pas le français "par choix", par préférence, mais tout bonnement parce que c'est leur langue, à la maison, dans la vie, etc. De même pour les anglophones du Québec, qui sont de langue maternelle anglaise, peuvent parler français parce qu'ils se rendent compte qu'ils habitent dans un pays de la langue française, le Québec, sans pour cela qu'il y ait question de choix. Il y a dans ce choix mal choisi un manque de compréhension qui semble étrange en 1976. Air Canada, on dort?

M. Poole s'indigne du fait que des anglophones de Vancouver ont écrit sur la partie française de cette affiche bilingue: The West in English. Cela ne m'étonne pas. Après avoir lu la partie anglaise: "The choice is yours", les anglophones ont eu une réaction compréhensible: il n'y a pas de choix non plus pour eux. Air Canada pourrait dire simplement: The pleasure to serve you in your language in ours. Et en français: C'est un plaisir de vous servir dans votre langue. Il s'agit de dire tout simplement qu'Air Canada est bilingue (Pas toujours, mais enfin, l'intention est là). Air Canada, do you read me? Air Canada, vous saisissez?

télévision

Pas si merveilleux que ça, après tout

par Jean Basile

Comme tout un chacun, je suppose, j'étais vendredi soir, à 21 h 30 devant mon poste de télévision pour regarder la merveille promise: "L'Homme, cette prodigieuse machine", documentaire produit par la National Geographic Society et diffusé dans le cadre de l'émission "Science et réalité".

Malgré les affirmations de Joël le Bigot, extatique, qui nous assura avoir vu ce film plusieurs fois confus de tant de

beauté, il ne m'est guère possible de souscrire au battage publicitaire qui a entouré ce film. "L'Homme, cette merveilleuse machine" n'est qu'un autre exemple du "corny" scientifique américain où, sous prétexte de connaissance, on véhicule les valeurs les plus conformistes, voire les plus réactionnaires. Le titre lui-même est étonnant. L'homme est une machine et cette machine est merveilleuse. Il n'y a qu'à regarder ses réalisations pour être assuré du contraire.

Quant à la beauté, on se demande un peu ce que Joël le Bigot voulait dire. En fait, il s'agit d'un film de montage et ce n'est quand même pas un ralenti d'athlète féminin qui va nous faire crier au miracle esthétique... surtout quand les séquences sont reprises d'anciens films, en particulier des reportages sur les jeux de Munich! Le plus amusant de l'affaire, c'est que Fernand Séguin, commentant le documentaire après coup, n'a pu faire autrement que de le critiquer discrètement, en soulignant ses carences, ses tours de passe-passe (une maquette, des photographies faites in vitro, des reprises, etc.).

Quelques photographies impressionnantes, le tympan en marche par exemple, resteront dans la mémoire mais, sur l'ensemble, elles ne dureraient que quelques minutes. Il y a plus à glaner dans un seul numéro du Scientific American. Alors, pourquoi tout ce battage? En fait de merveilleuse machine, il valait mieux attendre samedi et regarder, diffusé par CBS pour ceux qui ont le câble, "I'm No Angel" avec Mae West. Alors là!

elvis
35 MILTON/842-6053

CATHERINE DENEUE
BUNUEL
LA FEMME AUX BOTTES ROUGES
avec Fernando Rey Jacques Weber Laura Betti
SAULE ENGLISH
Vérités et Mensonges
ORSON WELLES

elvis LUCHINO VISCONTI 14 ANS
35 MILTON/842-6053

VIOLENCE et PASSION
BURT LANCASTER
SILVANA MANGANO
HELMUT BERGER
CLAUDIA CARDINALE
LE 5 FÉVRIER

PIERRE DAVID présente UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS

DES VENDREDI RAIKAY CINEMATOGRAFICA
SERGIO LEONE
TERENCE HILL
ROBERT CHARLEBOIS
UN GÉNIE 2 ASSOCIÉS UNE CLOCHE
mis en scène par DAMIANO DAMIANI
musique de ENNIO MORRICONE

BERRI ST-DENIS, STE-CATHERINE 288-2115	MERCIER STE-CATHERINE-PIE-IX 255-6224
VILLERAV ST-DENIS JARRY 388-5577	VERDUN 3841 WELLINGTON 768-2092
ST-JEAN CAPITOL	ST-JÉRÔME REX
JOLIETTE JOLIETTE	VALLEYFIELD PARIS
ST-HYACINTHE MASKA	
VARENNES VARENNES	DRUMMOND DRUMMOND
TERRERBONNE TERRERBONNE	GRANDY LES GALERIES
STE-THÉRÈSE GEORGE	QUEBEC FRONTENAC

PIERRE DAVID PRÉSENTE UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS

CLAUDE LELOUCH réunit
MICHELLE MORGAN "SERGE REGGIANI"
DANS LE PLUS ORIGINAL DES SUSPENSES!

Le Dauphin
BEAUDOIN PRÈS D'IBERVILLE 721-6000

PHILIPPE NOIREY
"LE VIEUX FUSIL"
14 ANS

Une grande ville

ne peut se passer d'un grand orchestre.



Un grand orchestre

ne peut se passer de votre appui.

Donnez aujourd'hui même.

Orchestre symphonique de Montréal
Campagne de souscription 1976
1er au 15 février
Objectif: \$750,000

Faites parvenir vos dons à: OSM, Place des Arts, Montréal; nous vous enverrons, par retour du courrier, un reçu pour fins d'impôt.

POUR TOUS
"Un homme extraordinaire et un artiste étonnant" - A.H. Weiler
New York Times

ARTHUR RUBINSTEIN
L'AMOUR DE LA VIE
cinémas **Le Parisien 5**
480 Ste CATHERINE 866 3856 (Cinéma-2) 1.10, 3.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10

soirées à **l'Opéra**
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL
Soirée à l'Opéra les 3 et 4 février
Le chef d'orchestre **Arthur Fiedler** et ses meilleurs arrangements
Le soprano canadien **Colette Boky**, vedette du Metropolitan Opera

Extraits de:
Donizetti
La Fille du régiment
Verdi
La Traviata
Johann Strauss
Les voix du printemps
Gershwin
Porgy and Bess
W. C. Handy
St. Louis Blues et autres!

Billets: \$3 à \$8
Avant chaque concert à 19h, 100 billets de dernière heure à \$2.50, si disponibles
Directeur artistique: **Rafael Frühbeck de Burgos**

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
Concerts du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

CANADIAN CONCERTS & ARTISTS INC.
SPECTACLES HORS-SÉRIE

ORCHESTRE JOHANN STRAUSS DE VIENNE
Dir.: **WALTER GOLDSCHMIDT**
2-3 MAI 20h30 \$10 \$8 \$6 \$4 \$3

SALLE WILFRID-PELLETIER
L'ÉVÉNEMENT THÉÂTRAL DE LA SAISON
MADELEINE RENAUD • JEAN-PIERRE AUMONT
"Des journées entières dans les arbres" de Marguerite Duras
Mise en scène: Jean Louis Barrault
Les difficiles retrouvailles entre la mère corse et le fils grec.

THÉÂTRE MAISONNEUVE
BILLET EN VENTE DÈS MAINTENANT!
Canadian Concerts & Artists Inc.
1822 Sherbrooke ouest, Montréal
Commandes postales avec Chèque
CHARGEX 932-2234 MASTER CHARGE

Julius Baker
Flutiste

POULENC DUTILLEUX SCHUMANN PROKOFIEFF
9 FÉVRIER 20h30
Billets: \$8, \$7, \$5, \$4, EN VENTE: CCA 1822 Sherbrooke ouest, Place des Arts, Montréal Trust PVM.
Billets à demi-tarif sur \$7: étudiants et Âge d'Or en vente à CCA Seulement.
CHARGEX 932-2234 MASTER CHARGE
THÉÂTRE MAISONNEUVE

San Francisco y va des griffes

Les Giants à Toronto: de moins en moins sûr

SAN FRANCISCO (AP) — Les officiels de la métropole californienne se présentent en cour aujourd'hui afin d'obtenir une injonction qui empêcherait un groupe de Toronto d'amener les Giants à Toronto. La bataille ardue que se sont livrés les deux groupes intéressés pourrait prendre fin si le tribunal accordait l'injonction aux autorités municipales.

Quant aux Giants eux-mêmes, leur situation est terne: pas d'administration, ni de gérance. Il se pourrait qu'un déménagement de l'équipe à Toronto amène un nouveau procès retentissant comme celui auquel s'adonnent Seattle et la Ligue américaine de baseball.

SEATTLE, puisqu'on en parle, n'abandonne pas ses positions sur les motifs du litige qui l'oppose à la Ligue américaine. Les deux parties ont reconnu hier que ces motifs sont toujours vivaces, même si la Ligue a offert de donner une nouvelle occasion à la ville. Selon un porte-parole de la ville, la Ligue n'aurait approché personne du groupe demandeur en vue de discuter l'expansion ou la poursuite actuellement sub-judice.

AUCUNE DECISION ne sera rendue avant vendredi sur la constitutionnalité de la clause de réserve du baseball américain. Ce sont les propriétaires de clubs qui voudraient voir cette règle déclarée valide.

TOM SAVAGE a été nommé hier directeur du dépistage des Rangers de New York dans la province de Québec.

VICTOR SANEEV a établi, hier, un record mondial du triple-saut intérieur, avec une marque nouvelle de 56 pieds et 14 pouces, au cours d'une rencontre d'athlétisme nationale à Moscou.

JOSEPH CARLEVALE des Castors de Sherbrooke, de la Ligue majeure du Québec et Pierre Demers, du Junior de Montréal, ont été suspendus, hier, le premier pour cinq parties et le second pour neuf, à la suite de la décision du président de la Ligue Raymond Lagacé. Les deux hockeyeurs subissent en outre le ban, pour toute la saison, de leur équipe, quand leur formation devra affronter

celle de l'autre. Les deux avaient été impliqués dans une bataille à coups de bâton au cours de laquelle on avait bûché à qui mieux mieux sur l'autre.

LE SLOOP italien "AWA", qui participait à la course Le Cap-Rio, n'a pas redonné de ses nouvelles depuis un S.O.S. lancé il y a quatre jours. Les organisateurs attendent désespérément des nouvelles du petit voilier.



Les skieuses de fond canadiennes Sharon et Shirley Firth sont sœurs jumelles et participeront toutes deux aux jeux Olympiques. Les deux jeunes filles, d'Inuvik, TNO, s'entraînent avec acharnement dans le but de se dépasser mutuellement. Que c'est beau la famille ! (Téléphoto AP)

Innsbruck avant l'heure H

d'après Reuter, AP, AFP et PC

INNSBRUCK — "Je suis jeune, je le sais, mais la patience n'est pas ma qualité maitresse", avoue Anton Steiner, un jeune skieur autrichien qui, au parcours d'entraînement, à 17 ans, a retranché 6.5 secondes au record de descente. Steiner, au sein d'un groupe de brise-records expérimentés, fait figure de prodige, après avoir laissés pour compte 30 maîtres de la descente olympique. Il n'est pas le seul Autrichien, jusqu'ici, à donner des sueurs froides à ses concurrents: ses compatriotes se sont illustrés dans les épreuves préparatoires de saut et les skieurs autrichiens en général semblent avoir la meilleure cote à quelques heures de l'inauguration des Jeux.

Mais quels Jeux! Il semble bien qu'ils seront dominés par une pléthore de gadgets: les participants ont commencé à dévoiler les dernières réalisations techniques qui doivent leur faire gagner des centièmes de secondes. Mais c'est, d'avantage, la guerre des nerfs où il s'agit de complexer l'adversaire et de le convaincre que sans l'équipement miracle dont on dispose, celui-ci n'a plus aucune chance de gravir les échelons du podium; Innsbruck ressemble à un champ de foire sportive, où à un centre de ski nord-américain, où tout un chacun tire de ses bagages les lunettes de sol avec essuie-glaces dernier modèle, ou un télemètre miniaturisé pour descendeurs, ou alors un anorak avec télé portable.

KARL SCHRANZ, ANNE-MARIE PROELL, MARIELLE GOITSCHHELL, ANNIE FAMOSE, ET JACKIE STEWART se sont momentanément recouverts dans le journalisme pour les Jeux. LES SKIEURS de fond suédois ont une telle peur de s'enrhumer, que durant le voyage vers leur lieu de compétition, ils ont descendu du train un de leurs coéquipiers victime d'un refroidissement. LES SOLDATS autrichiens mobilisés pour les Jeux ont reçu des instructions très strictes quant à leurs rapports avec les hôtes et le ciproquement: se parler le

moins possible et ne pas oublier qu'ils sont au service des participants...

INDISCRETIONS sur les skis-miracle de Franz Klammer: ils auraient été équipés d'un dispositif utilisant le principe du coussin d'air; l'air est aspiré sur le devant du ski et conduit tout au long de la lutte, ce qui assure un glissement plus rapide.

LA PATINEUSE artistique est-allemande Romy Kerner, blessée samedi à l'entraînement, se soigne en dansant tous les soirs durant plusieurs heures. C'est prescrit par le médecin de l'équipe paraît-il.

JACKIE STEWART assure que la descente à skis est plus dangereuse que la course automobile, après avoir assisté aux entraînements.



Dunc Wilson, en portant ce masque aux armes des défunts États Confédérés d'Amérique, a fait de lui un rebelle avec une cause à défendre: il a acquis en fin de semaine ce protecteur d'un style assez spécial et ça semble avoir réussi aux Rangers qui ont battu les North Stars du Minnesota, dimanche, 3-2. Wilson, qui porte haut et fier l'emblème des rebelles, ne veut pas penser à son Appomatox tout-de-suite... (Téléphoto AP)

hockey

Ligue Nationale

Ce soir
Atlanta à Islanders de NY
Buffalo à Vancouver
Californie à St-Louis

Association Mondiale

Ce soir
Cincinnati à Calgary
Winnipeg à Québec

N.-Angleterre à Edmonton
Minnesota à Houston

Ligue Majeure du Québec

Hier soir
Chicoutimi à Laval

Ce soir
Laval à Hull
Sherbrooke à Trois-Rivières

LIGUE NATIONALE

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
PHILADELPHIE	50	30	10	10	216	142	70
ISLANDERS NY	48	27	12	9	192	112	63
ATLANTA	54	24	23	7	177	163	55
RANGERS NY	51	19	26	6	165	210	44

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
CHICAGO	51	21	14	16	157	135	58
VANCOUVER	49	19	20	10	165	162	48
ST-LOUIS	49	18	25	6	152	173	42
MINNESOTA	50	16	30	4	126	175	36
KANSAS CITY	51	11	35	5	121	242	27

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
BOSTON	50	31	10	9	193	142	71
BUFFALO	50	28	14	8	217	149	64
TORONTO	51	21	20	10	172	175	52
CALIFORNIE	50	19	27	4	150	163	42

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MONTREAL	51	36	7	8	210	110	78
LOS ANGELES	53	28	22	3	176	173	59
PITTSBURGH	51	20	24	7	201	200	47
DETROIT	51	16	28	7	135	192	39
WASHINGTON	52	5	42	5	141	266	15

ASSOCIATION MONDIALE

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
WINNIPEG	53	35	18	0	220	148	70
QUEBEC	50	31	16	3	226	193	65
CALGARY	48	25	21	2	183	156	52
EDMONTON	52	18	31	3	179	224	39
TORONTO	49	15	29	5	201	241	35

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
N.-ANGLETERRE	50	22	23	5	158	166	49
CINCINNATI	49	21	27	1	185	220	43
CLEVELAND	48	19	25	4	162	175	42
INDIANAPOLIS	49	19	28	2	135	155	40

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
HOUSTON	49	31	18	0	201	169	62
MINNESOTA	46	25	18	0	201	169	62
PHOENIX	48	23	20	5	181	169	51
SAN DIEGO	50	24	22	4	200	178	52

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
QUEBEC	53	29	18	6	243	217	64
TROIS-RIVIÈRES	52	27	21	4	276	260	58
CHICOUTIMI	52	21	23	8	249	270	50
SOREL	51	18	24	9	214	264	45
SHAWINIGAN	49	9	26	4	202	351	22

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
SHERBROOKE	51	35	10	6	350	205	76
CORNWALL	52	24	19	9	252	204	57
MONTREAL	50	25	19	6	234	200	56
HULL	54	22	26	6	235	147	50
LAVAL	52	16	30	6	218	270	38

télévision

Emissions en noir et blanc

CBFT 10

9.10 Ouverture et horaire
9.15 Les Orléans
9.30 Les 100 tours de Centour
9.45 En mouvement
10.00 Les Chénouais
10.15 Minute Mounoute
10.30 Conseil express
11.00 Les recettes de Juliette
11.30 La mangouille:
"Le boeur"
12.00 Mon ami Ren
12.30 Les Couquillages
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
"La garderie municipale de Cap-rouge"
"Les handicaps et l'architecture"

2.30 Cinéma
"La belle américaine" (comédie — François 1961) ■
4.00 Bobino
4.30 Le grenier
5.00 Daniel Boone
6.00 Ce soir
6.00 Le monde merveilleux de Disney
"Un jeune soldat"
8.00 La p'tite semaine
8.30 Vedettes en direct:
Guy Trépanier
9.00 Rue des Pignons
9.30 Le 60
10.30 Téléjournal
10.30 Nouvelles du sport
11.00 Rencontres:
Inv. Édouard Morin
A la recherche du Nil
1.00 Téléjournal

CFTM 10

7.40 Horaire-Bienvenue
7.45 Les p'tits bonhommes
8.00 Fanfan Dédé
8.30 A la bonne heure
9.00 Pour vous mesdames
11.45 Les p'tits bonhommes
12.25 Le 10 vous informe
12.30 Les Tamaris
1.30 A votre service
2.15 Cinéma:
"Deux salopards en enfer" (drame de guerre — Italien 1969)
4.00 Pouce XI-5
4.30 Patofille
5.00 Le justicier
6.00 Park, parlé, jase, jase
7.00 Le 10 vous informe
7.30 Spécial pré-olympique
8.30 Symphonie
9.00 Hawaii 5-0
10.00 Les arpentés verts
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 Le coureur du temps
11.15 Cinéma:
Festival Kirk Douglas "Ville sans pitié" (drame — Américain 1961) ■
12.45 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

13.30 Emissions du ministère de l'Éducation
14.15 Les Orléans
14.30 Les 100 tours de Centour
14.45 Autonomie:
"Le système de refroidissement"
15.00 L'évolution de l'homme
16.00 Dans la tête des hommes
Le fonctionnement du nouveau noyau familial
16.30 Ce coin de pays
17.00 Histoire sur le vif
18.00 Rythmes:
La troupe de Morangy et Mazurka
18.30 Les marionnettes
19.00 Un p'tit coup de cœur:
Curling
19.30 Si on s'y mettait
20.00 L'âge de la parole
21.30 Télé-ressources
21.30 La vie qu'on mène à l'Assemblée nationale

CBMT 6

9.00 The Friendly Giant
9.15 Mon ami
9.30 Québec school telecast
10.00 Canadian schools
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.30 The Bob McLean show
12.00 CBC News
1.00 Mary Hartman
1.30 The Larry Soltow Show
2.00 All in the Family
2.30 Edge of Night
3.00 Take Thirty
3.30 Celebrity Cooks
4.00 Forest Rangers
4.30 Electric company
5.00 Just for fun
5.30 Partridge Family
6.00 The honeymooners
6.30 The city
7.30 Celebration

CFCF 12

6.00 University of the air
6.30 Trouble with Tracy
7.00 Canada A.M.
9.00 Homer Room
9.30 Cine-six:
"Squeeze a flower" (comédie — 1970)
1.10 Station closing

CFCF 12

6.00 University of the air
6.30 Trouble with Tracy
7.00 Canada A.M.
9.00 Homer Room
9.30 Cine-six:
"Squeeze a flower" (comédie — 1970)
1.10 Station closing

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Hindenburg" 12.30, 2.40, 4.55, 7.10, 9.30.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-1113 "Sweet away" 7.10, 9.10.
AVENUE: 1224 ave. Greene Westmount 937-2747 "Dog day afternoon" 12.15, 2.30, 4.45, 7.05, 9.30.
BEAVER: 5117 avenue du Parc 844-1932 "18 carat virgin" 12.30, 2.50, 4.40, 8.30 et "Stroke of mine" 1.40, 4.30, 7.20, 10.10.
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Le retour de la Panthère rose" 2.15, 6.00, 9.45 "Les centaurs" 12.30, 4.15, 8.00.
BLJOU: 5030 Papineau 577-9131 "Jeunes filles cherchent position" 12.45, 3.55, 6.50, 9.35, "Les karates-chats" 1.55, 5.10, 8.25.
CANADIAN: 1280 St-Catherine E. 525-8600 "Poupees de sang" 3.00, 6.20, 9.35 "Quand l'amour est sensuelle" 1.30, 4.45, 8.05.
CHAMPLAIN: 1815 St-Catherine E. 524-1885 "Les dents de la mer" 12.10, 2.30, 4.50, 7.10, 9.35.
CHEVALIER: 1500 St-Denis 845-3222 "L'important c'est d'aimer" 12.10, 2.30, 4.45, 7.10, 9.35.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "Amis ennemis" 7.45 "La tour infernale" 8.30.
CINEMA MAJESTIC: 2166 Henri Bourassa Est. 351-4116 "Un justicier dans la ville" 7.30, "Mandingo" 9.20.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7295 "American graffiti" 1.00, 3.05, 5.05, 7.10, 9.15.
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Que la fête commence" 7.30 "La grande bourgeoisie" 9.35.
CREMAZIE: 8010 St-Denis 388-4210 "Le crime de l'orient express" 7.15, 9.30.
DAUPHIN: 2386 Beaubien E. 721-6060 (Salle Marenco) "Le vieux fusil" 7.15, 9.15 (Salle Renoir) "Le chat et la souris" 7.20, 9.30.
ELYSEE: 35 Milton 842-6063 (Salle Renault) "La femme aux bottes rouges" 7.30, 9.30 (Salle Eisenstein) "Vérités et mensonges" 14 h 00.
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon E. 725-7000 "Mandingo" 9.10 "Justicier dans la ville" 7.30.
FLEUR DE LYS: 8585 St-Catherine E. 288-3303 "Mandingo" 9.10 et "Justicier dans la ville" 7.30.
KENT: 610 Sherbrooke O. 489-9707 "Blackbeard's ghost" 1.15, 3.10, 5.05, 7.05, 9.00.

sur scène

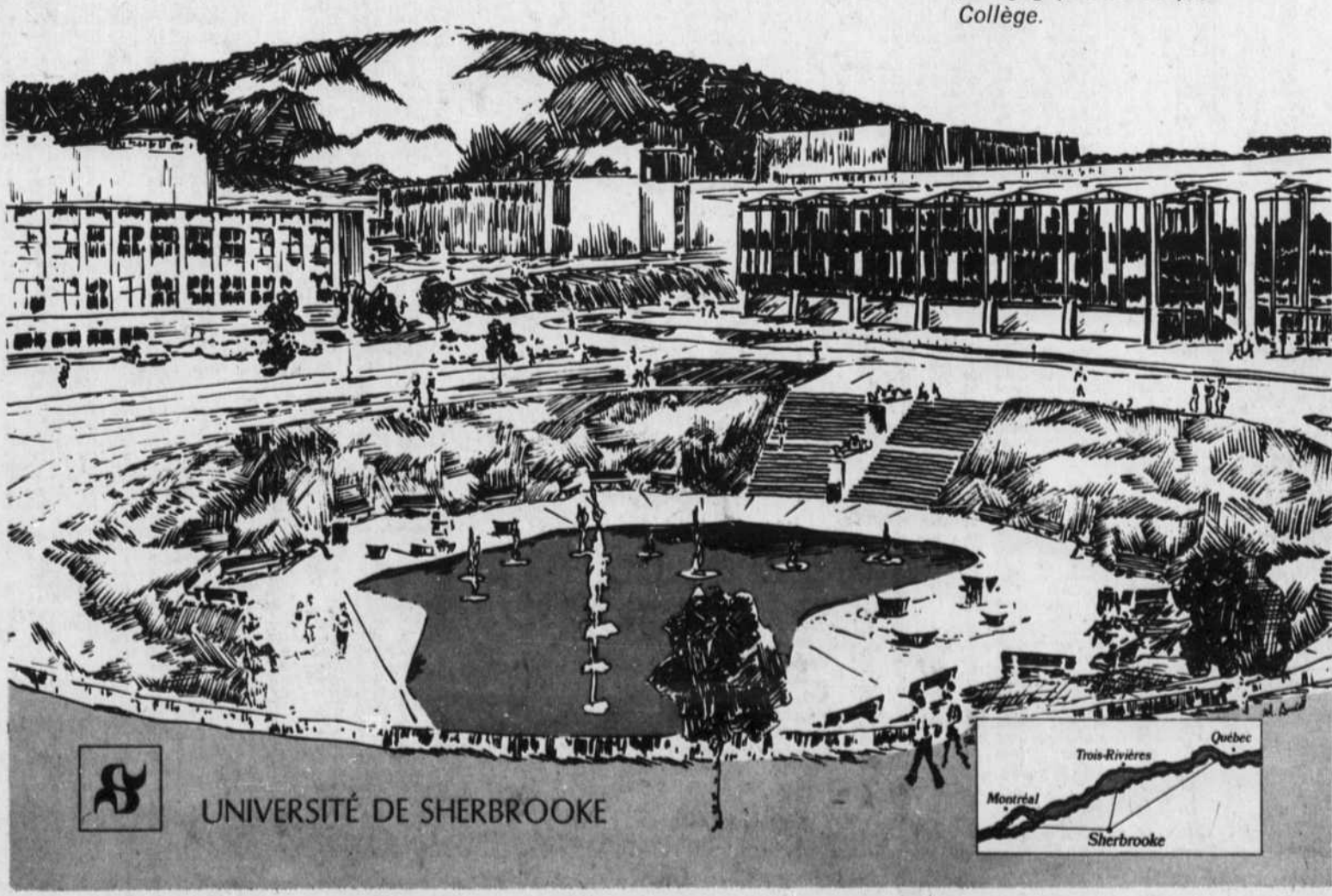
CENTAURE: 453 St-François-Xavier 288-1220 (Centaure I) "On the Job" de David Semario — du mardi au samedi 20 h 30 — dimanche 19 h 30 (Centaure II) "A street car named Desire" de T. Williams du mardi au samedi 20 h 00 — dimanche 19 h 00 (Centaure III) "Le crime de l'orient express" 7.15, 9.30.
DAUPHIN: 2386 Beaubien E. 721-6060 (Salle Marenco) "Le vieux fusil" 7.15, 9.15 (Salle Renoir) "Le chat et la souris" 7.20, 9.30.
ELYSEE: 35 Milton 842-6063 (Salle Renault) "La femme aux bottes rouges" 7.30, 9.30 (Salle Eisenstein) "Vérités et mensonges" 14 h 00.
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon E. 725-7000 "Mandingo" 9.10 "Justicier dans la ville" 7.30.
FLEUR DE LYS: 8585 St-Catherine E. 288-3303 "Mandingo" 9.10 et "Justicier dans la ville" 7.30.
KENT: 610 Sherbrooke O. 489-9707 "Blackbeard's ghost" 1.15, 3.10, 5.05, 7.05, 9.00.

LA POUDRIÈRE: Ile Ste-Hélène 525-0821: Relâche.
SALLE WILFRID PELLETIER: Orchestre Symphonique de Montréal, soirée à l'Opéra: au pupitre Arthur Fiedler — 20 h 30.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211. Le club Frank Eros Roboudou 20 h 30.
THÉÂTRE MAISONNEUVE: Claude Léveillé — 20 h 30.
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS: 200 E. Avenue des Pins 845-7277 "Jeu de société en pleine face" de Michel Beaulieu — 20 h 30.
THÉÂTRE DU RIDEAU-VERT: 664 Saint-Denis 844-2793 "Dreyfus" de S.C. Grumberg — tous soirs 20 h 00. Dimanche 19 h 00. Relâche lundi.
THÉÂTRE PORT-ROYAL: "Les Villains" d'André Gille — 20 h 30.

Sherbrooke...

à 80 minutes de Montréal, à 130 minutes de Québec • un campus moderne aux dimensions humaines • 6200 étudiants répartis dans 9 facultés et 47 départements • 146 programmes d'études et 375 projets de recherche en cours • système coopératif (alternance de sessions d'études et de stages de travail rémunérés) en vigueur dans 12 programmes impliquant plus de 1000 étudiants • centre médical intégré (faculté et hôpital) • région métropolitaine de plus de 100 000 habitants offrant tous les services des grandes villes • l'un des trois plus importants centres de diffusion culturelle au Québec • une région de lacs et de montagnes • un milieu propice à l'étude, aux sports et à la détente • éventail complet de services aux étudiants • logement sur le campus et à proximité...

d'accord !



UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE



Éducation physique

Enseignement élémentaire

Enseignement secondaire

Enseignement collégial

Enseignement à l'enfance inadaptée

Information scolaire et professionnelle

Psycho-éducation

Orthopédagogie

La liste complète des programmes offerts de même que la formule de demande d'admission sont disponibles au secrétariat des Services pédagogiques de chaque Collège.

se de Toronto a fermé à la hausse hier pour la
nsecutive. Elle avait pourtant régressé durant la
cette séance. Mais, durant les dernières minute

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes Haut Bas Ferm. Ch.					Ventes Haut Bas Ferm. C			
	Industrielles				Bell 2.28	2020	\$26½	26¼	26¼ —
A.G.F.M	400	200	200	200	Bell Can W	56500	360	325	330 —2

[illegible]

AVIS DE LA SOCIÉTÉ MARATHON



Charles Kennedy

M. D. King, vice-président, explique que M. Charles Kennedy prend le commandement du service du chéptel, après avoir remplacé M. T. J. Tully, directeur-général, service des sociétés-membres du groupement.

M. T. J. Tully remplace M. Kennedy au service du chéptel à partir du 1er octobre. M. Kennedy assurera les nouvelles responsabilités, M. Tully restant directeur-général, service des sociétés-membres du groupement, à Port Nicoll, Ontario.

A black and white portrait of Jim Tully, a middle-aged man with short, dark hair, wearing a dark suit, white shirt, and a dark tie. He is looking directly at the camera with a serious expression.

Jim Tully

...tion des immeubles, annonce
retraite en tant que directeur-
avoir passé 47 ans au service
canadien Pacifique.

...au poste de directeur général
février, 1976. En plus de ses
Tully demeure au poste de
directeurs à céréales, avec bu-

[illegible]

**CHAMBRE
D'IMMEUBLE
DE MONTREAL**



**Monsieur Maurice
R. Faraggi, FRI,
CPM, E.A., Président
de la chambre d'immeuble
de Montréal**

Monsieur Maurice R. Faraggi, FRI, CPM, E.A., Gérant général

[illegible]

mentel

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.		Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	1400	\$11¼	11	11½	— ½	IU Int	2200	\$11¼	11½	11¼	+
Alfa Gas T	4400	\$12½	12¼	12½	+ ½	Inter Pipe	400	\$14¼	14½	14½	—

[illegible]

new york

Marché

La tendance a été irrégulière hors des industries à cédée près de quatre points.

Après une ouverture tardive en hausse, le marché a connu une série de prises de bénéfices ont rapidement effacées les gains. Le mouvement, les courtiers ont tenté d'intéresser à court terme et les valeurs de la City Bank, vendues, et de la City Bank, vendues, et de la City Bank, vendues.

L'indice Dow Jones, dont le gain a été de 122,97 points, ce qui est un record pour le marché, a ainsi à 971,36.

Le virement, le plus faible depuis la fin des années 1960, a été de 122,97 points. Il avait atteint un record de 122,97 points.

Le comportement des valeurs a été irrégulier, avec des gains de 1,06% pour les valeurs de 1,06%.

rk

ndécis

à Wall Street, où l'indice des intrants à l'issue d'une séance active, de la tempête de neige qui, de nombreuses ventes pour fait baisser l'indice. A l'origine, un début de relèvement de la décision de la First Nations banques. Par la suite, cependant, effaçant en partie les pour le mois de janvier se situe à 3,93 et est tombé le lundi de 3,93 et est tombé quatre semaines, a été de 24 milliards un record: 38,51 millions le suivant: 860 gains, 653 pertes et 475 pertes et 391 inchangées

Per Mag	15 222	76	74%	75%+
Kratic	2 681	6	75%	75%+
Krize SS	33 135	249	33%	33%
Kroehrer	9	13	13%	13%+
Krohn	1 282	8	8%	8%
Lifton	10 282	8	8%	8%
Lockhart Air 2	234	9	8%	9
Mad	5	18	6%	6
Madison	27 146	28	25%	26
Mar	1 282	8	8%	8%
Marath 0	11 121	47%	46%	46%+
Marshall 1	1 279	213	30%	31%
Marshall 2	1 279	213	30%	31%
Marshall 3	1 279	213	30%	31%
Marshall 4	1 279	213	30%	31%
Marshall 5	1 279	213	30%	31%
Marshall 6	1 279	213	30%	31%
Marshall 7	1 279	213	30%	31%
Marshall 8	1 279	213	30%	31%
Marshall 9	1 279	213	30%	31%
Marshall 10	1 279	213	30%	31%
Marshall 11	1 279	213	30%	31%
Marshall 12	1 279	213	30%	31%
Marshall 13	1 279	213	30%	31%
Marshall 14	1 279	213	30%	31%
Marshall 15	1 279	213	30%	31%
Marshall 16	1 279	213	30%	31%
Marshall 17	1 279	213	30%	31%
Marshall 18	1 279	213	30%	31%
Marshall 19	1 279	213	30%	31%
Marshall 20	1 279	213	30%	31%
Marshall 21	1 279	213	30%	31%
Marshall 22	1 279	213	30%	31%
Marshall 23	1 279	213	30%	31%
Marshall 24	1 279	213	30%	31%
Marshall 25	1 279	213	30%	31%
Marshall 26	1 279	213	30%	31%
Marshall 27	1 279	213	30%	31%
Marshall 28	1 279	213	30%	31%
Marshall 29	1 279	213	30%	31%
Marshall 30	1 279	213	30%	31%
Marshall 31	1 279	213	30%	31%
Marshall 32	1 279	213	30%	31%
Marshall 33	1 279	213	30%	31%
Marshall 34	1 279	213	30%	31%
Marshall 35	1 279	213	30%	31%
Marshall 36	1 279	213	30%	31%
Marshall 37	1 279	213	30%	31%
Marshall 38	1 279	213	30%	31%
Marshall 39	1 279	213	30%	31%
Marshall 40	1 279	213	30%	31%
Marshall 41	1 279	213	30%	31%
Marshall 42	1 279	213	30%	31%
Marshall 43	1 279	213	30%	31%
Marshall 44	1 279	213	30%	31%
Marshall 45	1 279	213	30%	31%
Marshall 46	1 279	213	30%	31%
Marshall 47	1 279	213	30%	31%
Marshall 48	1 279	213	30%	31%
Marshall 49	1 279	213	30%	31%
Marshall 50	1 279	213	30%	31%
Marshall 51	1 279	213	30%	31%
Marshall 52	1 279	213	30%	31%
Marshall 53	1 279	213	30%	31%
Marshall 54	1 279	213	30%	31%
Marshall 55	1 279	213	30%	31%
Marshall 56	1 279	213	30%	31%
Marshall 57	1 279	213	30%	31%
Marshall 58	1 279	213	30%	31%
Marshall 59	1 279	213	30%	31%
Marshall 60	1 279	213	30%	31%
Marshall 61	1 279	213	30%	31%
Marshall 62	1 279	213	30%	31%
Marshall 63	1 279	213	30%	31%
Marshall 64	1 279	213	30%	31%
Marshall 65	1 279	213	30%	31%
Marshall 66	1 279	213	30%	31%</

obligation

Prise en

Les prix n'ont pas changé hutions et l'activité y a été faibl Le taux d'intérêt de l'argent

Citroë D

GOUVERNEMENT DU CANADA	
7 1/2 % ju'n	1976 98 91
7 1/2 % décembre	1976 97 91
A 9 1/2 % 1er fév.	1977 98 91
7 1/2 % 1er ju'n	1977 98 91
B 9 1/2 % 1er fév.	1978 102 1/2 100
C 9 1/2 % 1er avril	1978 102 1/2 100
A 9 1/2 % 15 déc.	1978 100 1/2 100
3 1/4 % 1er oct.	1979 25 8
D 7 1/2 % 1er oct.	1979 97 91
10 1/2 % 1er oct.	1980 100 1/2 100
8 1/2 % 1er fév. 1981	1980 75
4 1/2 % sept.	1983 75 1/2 75
7 1/2 % 15 ju'n	1984 99 1/2 99
10 1/2 % 1er oct.	1985 100 1/2 100
3 1/4 % 15 sept. corp.	1986 45 45
A Echangeables pour des obligations de 9 1/4 % du 1er fév. 1987.	
B Echangeables pour des 7 1/2 % du 1er fév. 1987.	
C Echangeables pour des 10 1/2 % du 1er fév. 1987.	

changés

sur le marché canadien des obligations
pour une journée était de 8 34 p.c.

Coffre Den

(C) Echangeables pour des 9/4
1er juillet 1983.
10 nov. 1983.

(E) Echangeables pour des 9/4
10 dec. 2000.

SERVICES PUBLICS

Alta Gas 11/4 1 août	1955	1024	103
Bell 9/4 1 avril	1959	951/2	96
BC Tel 10/4 1 avril	1955	95	96
Marcel 11/4 15 juin	1950	100 1/2	101
Nor & Can 9/4 15 jan.	1990	88	90
TRCA PL 11/4 20 jan.	1955	102 1/4	103

INDUSTRIELLES

Bell 8	1983	94 1/2	95
Bell 9	1999	95	96
BC Tel 10/4	1955	95	97
Alcan 10/4 15 nov.	1994	99	100
B of M 10/4 15 août	1980	102 1/2	103

Jupiter	2000	45	45	45
Klena	1200	125	116	125
Lynx CEx	500	110	110	110
MI Jamie	1000	25	25	25

	VENTE HAUT BAS			M Pleas	4500	17	17	17	+
A G F Special	200	285	285	Musoch	8000	26	26	26	+
Alta G T Pr	2450	525	25	N Jobu	4500	32	30	32	+

Canada Packers; pour les 39^e semaines qui se sont terminées le 27

iniales qui se sont terminées le 27 décembre, \$17,010,000— \$2.84 l'action, contre \$12,875,000— \$2.15.

Mark Eq	9 74	34 1/4	33%	33%	- 1/8
Mark Oil	57	10 3/4	10%	10%	- 1/8
Corox Co	14 816	14%	14%	14%	+ 1/8
oca Col	24 301	92 3/4	91	92 1/4	- 1/8

Big Pai	15 815	28 1/2	27 1/2	27 3/4	...
Big Pict	8 267	6 3/4	6 3/4	6 3/4 + 1/8	
Bigmat	6 1085	29 3/4	28 1/2	29 1/4 + 1/8	

ow John	14 441	16 1/4	15%	16	
C Inds	8 184	19	18 1/2	19	+ 3%
nger Rd	14 388	89%	88 1/4	89	- 3%
erik In	5 43	33%	32%	33	- 3%

BM	19 871	259 1/4	256	258 3/4 + 1
at FiaF	39 458	28 1/4	27 1/2	28 1/8 + 1/2
at Hary	11 379	27 1/8	26 3/8	27 — 1/2

Un Carb	12 892	72	70 3/4	72	—
Unit Cp	70	8 1/2	8 1/4	8 3/4	—
US Gyss	21 176	20	19 3/4	19 3/4	—
US Steel	8 x 227	82 3/4	81 1/4	82 3/4	—

Unit Tech	7 116	53 3/4	53 3/4	53 3/4
UOP	11 49	11 1/4	11	11 1/4
Unishn	22 450	48	46 3/4	47 3/4

Growth	8.95	yRenRenmi	3
Income	4.44	United Bond	5
Internatnl	6.39	yRoyFund	6
Leverage	3.63	yRoyFnd Inc	4
Venture	3.22	United Group	

Viking	5.13	United Group
Guardian Group		yAccumula 4
Enterprise	82	yAccumu R 4

Dreyfus Group	nyRRSP
Inc 11.42	PMF Managm
Internatl 12.52	nPension Mu
ynExecu Cap 5.88	Xanadu Fd

Principal Gr
yCollective
yGrowth

yExecu Intl	3.68	Principal Gr
xFid Trend	21.29	yCollective
nHarvard	5.89	yGrowth
Heritage	1.89	yVenture
Industrial Gr		yPutnam
Indust Amer	2.14	yScotiafund
Indust Div	5.96	Sterling Eqty
Indust Eq	4.84	xTech
yIndust Gth	15.64	Temple Gth
Indust Inc	10.41	Trans Canada
Indust Pens	20.03	A
ITCO	5.03	C
Keystone Gr		Special
Canada	6.90	Vanguard
		Western Grth

Baisse des taux hypothécaires

La Banque TD emboîte le pas à la Commerce

La Banque Toronto-Dominion a décidé hier, tout comme la Banque de Commerce la semaine dernière, d'abaisser son taux hypothécaire "conventionnel" de 12% à 11%. Le taux pour les hypothèques relevant de la Loi na-

tionale de l'habitation demeure inchangé à 11%. Alors que la Banque Toronto-Dominion ne fait aucune différence entre maisons neuves et maisons existantes, la Banque de Commerce prête à un taux légèrement inférieur, 11%,

lorsqu'il s'agit d'une maison neuve. Jusqu'à présent, seules ces deux banques de Toronto ont annoncé une diminution de leurs taux. Il semble cependant peu probable qu'à long terme les taux

baissent de façon significative. De fait, il serait fort possible de les voir remonter légèrement vers la fin de l'année. Des économistes de la Banque Royale et de la Banque de Commerce croient en effet que les taux demeureront élevés

tant qu'on n'aura pas enregistré un progrès réel dans la réduction du taux d'inflation. Les cinq grandes banques canadiennes offrent des taux hypothécaires de 11 3/4 et 12%. En fixant leurs taux, les banques établissent une différence entre

l'habitation nouvelle et l'habitation existante, et entre les hypothèques conventionnelles et celles relevant de la Loi nationale de l'habitation. Cependant, même si les taux doivent demeurer élevés, on ne prévoit aucune pénurie de capital hypothécaire au cours de 1976.

Le ministre fédéral de l'Habitation, M. Barney Danson, a fait savoir que l'objectif de \$750 millions en hypothèques additionnelles pour aider à financer les 230,000 mises en chantier résidentielles qu'il vise cette année, est bien près d'être atteint.

L'économiste de la Banque Royale a cependant précisé que le prix des maisons est un problème plus fondamental que la disponibilité du financement. "On n'est guère avancé en rendant accessible une hypothèque de \$50,000, si le futur propriétaire n'a pas les moyens de verser un énorme paiement initial qui permette de faire face au coût total de la maison, et s'il n'a pas le revenu nécessaire pour défrayer les charges inhérentes à l'entretien de sa propriété."

Selon l'économiste de la Banque de Commerce, le système financier canadien peut continuer à répondre aux demandes de fonds hypothécaires. Mais ces demandes se sont fort accrues, à cause des hausses accentuées subies par les coûts de la construction. "Des milliers de propriétés résidentielles existantes changent sans cesse de mains, et, du fait des nouvelles évaluations, les nouveaux acheteurs ont besoin de premières et de deuxième hypothèques considérablement plus élevées que celles qui grevaient les mêmes propriétés il y a quelques années."

Barney Danson se fixe comme objectif de doubler le nombre de logements inoccupés

par Bob Douglas

OTTAWA (PC) — Le ministre des Affaires urbaines, M. Barney Danson, s'est fixé comme objectif de doubler le taux de logements inoccupés dans le pays avant la fin de l'année.

Les entrepreneurs en construction doutent cependant que le but puisse être atteint, compte tenu des changements récents de la législation fédérale sur les loyers.

Le taux national de disponibilité des logements était un maigre 1,2 pour cent, en octobre, et M. Danson a dit qu'il aimerait le voir passer à 2,5 pour cent avant le 1er janvier 1977. Ce taux ne tient pas compte cependant des appartements terminés durant les six

derniers mois.

"Ce n'est pas un mince, défi mais c'est mon intention de le relever", a confié M. Danson aux journalistes après avoir pris la parole à la conférence annuelle de l'Association canadienne du logement et du développement urbain (ACLDU).

Les experts en habitation du gouvernement fédéral considèrent que pour être sain, le taux de logements inoccupés doit varier entre trois et quatre pour cent, permettant ainsi des loyers abordables tout en encourageant les constructeurs à édifier d'autres conciergeries. Le taux national de disponibilité est inférieur à trois pour cent depuis qu'a été effectuée, en juin 1973, une étude de la Société centrale d'hypothèques et

de logement SCHL.

Le gouvernement a modifié, à la fin du mois de décembre, les règlements de ses programmes de loyers subventionnés et, selon les entrepreneurs, la construction de conciergeries est devenue moins profitable. En vertu des anciens règlements, les entrepreneurs pouvaient bénéficier de subventions du gouvernement réduisant les taux d'intérêt en échange d'un accord conclu avec la SCHL et gelant les loyers pour quelques années.

Mais, en vertu des amendements approuvés par le Parlement, les subventions ont été remplacées par des prêts ne portant pas intérêt avant dix ans. Après ce délai, le prêt doit être remboursé avec un intérêt

imposé par la SCHL, suivant le taux courant du marché.

Les prêts vont décroissant de 10 pour cent durant chacune de ces dix années, de sorte qu'au bout de cette période, le constructeur ne reçoit plus rien. Le conseil d'administration à l'ACLDU a résolu, au cours de la fin de semaine, de demander au gouvernement de modifier ce programme pour le rendre plus attrayant aux entrepreneurs en construction.

"Certains de nos associés sont inquiets parce qu'ils trouvaient de plus grands avantages au système de subventions directes en vigueur l'an dernier", a révélé M. Bernard Denaault, président de l'ACLDU.

A propos du nouveau programme, la situation n'est pas encore claire, a-t-il déclaré.

Certains entrepreneurs ne savent pas comment ce programme va affecter leur statut fiscal.

Interrogé sur l'impact que pourrait avoir cette année la nouvelle réglementation dans la construction, M. Denaault a répondu: "Ce qui m'inquiète c'est que les constructeurs et les promoteurs ne savent pas où ils vont. Leurs projets sont en suspens."

Selon l'entrepreneur montréalais, le résultat pourrait être un retard dans la construction de logements. Cependant M. Denaault est un optimiste et il croit que l'objectif de 235,000 mises en chantier de M. Danson sera dépassé. Selon lui, il y en aura plus de 250,000, incluant les appartements, les maisons unifamiliales et les autres types d'habitation.

Mais cet objectif ne sera atteint que si le programme d'appartements se déroule bien cette année. L'industrie de la construction voudrait que le gouvernement s'explique afin de faire disparaître les incertitudes du nouveau programme.

Warnock Hersey veut limiter ses activités aux secteurs rentables

La direction de Warnock Hersey a annoncé hier que des négociations sont en cours avec des acheteurs éventuels en vue de céder la division d'enseignements plastiques et deux des trois sociétés de la division des métaux en poudre.

Aux prises avec de sérieux problèmes financiers, la société de gestion contrôlée par M. P.

N. Thomson doit ainsi élaguer parmi les filiales non rentables pour concentrer ses efforts dans les secteurs les plus lucratifs comme la fabrication en acier (Toronto Iron Works), les meubles (le groupe Radisson) et ses deux centres de ski de l'Ouest canadien.

La vente de Tek Plastics, Neon Contractors, Wilson Signs

de même que la cession de deux usines de fabrication de métaux en poudre situées aux USA et en Grande-Bretagne entraîneraient des pertes de \$2,5 millions qui seraient inscrites dans les résultats de 1975. Pour le premier semestre de l'an dernier, les gains de WH ont reculé de 50% passant de \$12 millions en 1974 à \$6,500,000 pour les six premiers mois de 1975.

Au début de l'année, Warnock a commencé à se départir de certaines entreprises mal en point en vendant Trans Ad à South Star Ltd. et à un groupe d'employés de cette filiale.

Si la transaction en cours est bâclée, le nombre de divisions

sera ramené de six à cinq avec la disparition du groupe des enseignements publicitaires. Dans le domaine des métaux en poudre, il ne restera que la firme International Bronze Powders de Valleyfield.

Le groupe des meubles, de la fabrication en acier et des services professionnels demeurent intacts. Enfin, dans le champ des loisirs, les deux hôtels des Rocheuses se portent bien mais l'hôtel Chanteclef à Ste-Adèle continue d'enregistrer des pertes importantes.

A la bourse, le titre stagne à \$4,70 après avoir atteint \$6,50 l'an dernier et \$10,75 en 1974.

l'UNIQUE
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE
FILIALE D'UNIGESCO inc.



NOMINATION

M. JEAN-PAUL SAILLANT
Le conseil d'Administration de l'Unique Compagnie d'assurance sur la vie est heureux d'annoncer la nomination de Monsieur Jean-Paul Saillant comme administrateur de la Compagnie.

M. Saillant est en outre Président et Directeur Général de la Maison Saillant Inc., membre du groupe Westburne.

LA COMPAGNIE DONOHUE LIMITÉE

AVIS

Avis est par la présente donné que les dividendes suivants ont été déclarés:

Actions Ordinaires
Un dividende trimestriel de vingt cents (20¢) a été déclaré sur les actions ordinaires de la compagnie, lequel dividende sera payable le 1er mars 1976, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 13 février 1976.

Actions Privilegiées — 6 1/4% Cumulatif, rachetables, Série 1976

Un dividende de trente-neuf point zéro six deux cinq cents (39.0625¢) a été déclaré sur les actions privilégiées 6 1/4% cumulatif, rachetables, série 1967 (de la valeur au pair de \$25, chacune) de la compagnie, lequel dividende sera payable le 1er mai 1976, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 15 avril 1976.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
PERCY AUGER, C.A.
Vice-président et Secrétaire-trésorier.

QUÉBEC, QUÉ., le 27 janvier 1976.

NOMINATION

Banque Canadienne Nationale



M. Roger Grondin

La Banque Canadienne Nationale est heureuse d'annoncer la nomination de M. Roger Grondin au poste de directeur du Service des crédits.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAU

VENEZ CHOISIR VOTRE AMÉUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Brevets d'invention

MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion

2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

721-9630
ENTREPRENEUR-ELECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave., Rosemont
Montréal

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du
journal LE DEVOIR

à
Montréal et Banlieue

Excellentes routes disponibles

844-3361

COMPTABLES AGRÉÉS

Ordre des comptables agréés du Québec

Constitué en 1880

C.D. Mellor, C.A., Directeur administratif

680, rue Sherbrooke ouest, 7e étage, Montréal, P.Q. H3A 2S3

Tél.: (514) 288-3256

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Roman Audet, L.S.C. C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C. C.A.
Robert Moreau, M.S.C. C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 quest, Boul. Crémazie,
Suite 700
Montréal 351 — 382-3080

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

F.J. Bastien, C.A. Y. Normandin, C.A.
R. Barrière, C.A. G.R. Normandin, C.A.
G. Borduas, C.A. J.G. Beaulac, C.A.
J.M. Daoust, C.A. P. Dumont, C.A.
J.L. Richard, C.A. F. St-Aubin, C.A.
G. Bouchard, C.A. G. Chasson, C.A.
J.P. Dalaire, C.A. P. Deschamps, C.A.
M. Gagné, C.A. P. Gagné, C.A.
R. Landolt, C.A. Y. Montpetit, C.A.
Y. Rondeau, C.A.

BASTIEN, MENARD, NORMANDIN, SEGUIN, ROY & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Montréal, Ottawa, Hull, Hawkesbury, Lévis,
Québec, Granby, Sherbrooke, Lac Mégantic,
Grand-Mère, Ville St-Georges, Baie Comeau,
Chicoutimi.
225 ouest, Notre-Dame
Montréal, Qué., — H2Y 1T4
(514) 844-4445

BENOIT, DIRY, BERTRAND PAQUETTE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

3500, rue du Parc Lafontaine,
Bureau 506,
Montréal, Québec H2L 3M2
527-9221
Lionel H. Benoit, C.A. André Loubier, C.A.
Robert Brunelle, C.A. François Lapointe, C.A.
Jean-Pierre Dury, C.A. André Paquette, C.A.
Jean Labrosse, C.A. Raymond Vermette, C.A.
Pierre Y. Brousseau, C.A. Pierre D. Poirson, C.A.
René Lefebvre, C.A. Richard Téti, C.A.
Jean-Paul Dury, C.A. André Thoret, C.A.
Jean Labrosse, C.A. Raymond Vermette, C.A.
Marcel Legrand, C.A.
Danièle Bourget, C.A.

BERGERON, SOUCHEREAU HOTTE, TETREAULT & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Maurice Bergeron, C.A.
C. Raymond Soucheau, C.A.
Georges H. Hotté, C.A.
André Tétrault, C.A.
René Lefebvre, C.A.
614, St-Jacques, Suite 400
Montréal H3C 1E2
842-9433

BERNIER & BISSON

Comptables Agréés

Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

CAZELAIS, LAVOIE & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

MONTRÉAL-NORD
3737, rue Monselet
321-3832
ST-DONAT
444 rue Principale
Poste Lussier, C.P. 30
424-2363

CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD CROTEAU & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

MONTRÉAL LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

CLARKSON, GORDON & CIE

Comptables Agréés

P.M. Adson, C.A. R.V. Barnett, C.A.
J.E.P. Barry, C.A. C.W. Bissette, C.A.
M. Camrand, C.A. H.M. Giron, C.A.
L.J. Carrière, C.A. G. Chamberland, C.A.
J.P. Desai, C.A. H.R. German, C.A.
J.B. Dick, C.A. A.W. Gilmour, C.A.
G. Giroux, C.A. R.E. Lavoie, C.A.
G. Lingard, C.A. D.G.R. Lindsay, C.A.
M.A. Macdonald, C.A. R.J. Meisner, C.A.
J.D. Morrison, C.A. R.K. Palmer, C.A.
J.J. Peacock, C.A. R. Pearl, C.A.
W.J. Smith, C.A.

COOPERS & LYBRAND

Comptables Agréés

630 ouest, boul. Dorchester
Montréal H3B 1W6
514-875-5140
et à travers le monde

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE

Comptables Agréés

Florent Fredette, C.A. Guy Charette, C.A.
Roger Poupart, C.A. M. Lagueyrie, C.A.
Hubert Mercier, C.A. J.-P. Berth, C.A.
Raymond A. Poirier, C.A.
1, Place Ville-Marie
Suite 2220 514-866-9911
Montréal H3B 3M4

DELOITTE, HASKINS & SELLS

Comptables Agréés

1, Place Ville Marie 861-8512
Montréal, Québec H3B 2W3
Bureau au Canada et
cabinets associés à travers le monde

DE CARUFEL, DE CARUFEL & L'ESPERANCE

Comptables Agréés

423 est, boul. Henri-Bourassa
Montréal 357 — 384-1890

FORTIER, THIBAUT MARCHAND, CÔTÉ & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

110, Place Crémazie,
Suite 600
Montréal, Québec
Tél.: 381-5233

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Vézina, C.A.
Jean-Réal Charette, C.A.
Michel Duquette, C.A.
Fernand Lamotte, C.A.

JARRET, GOULD & ELLIOTT

Comptables Agréés

715, Carré Victoria Suite 511
Montréal, Québec, H2Y 2H7
844-3307
VANCOUVER — KAMLOOPS — EDMONTON
CALGARY — LETHBRIDGE
MONTREAL — TORONTO — ORILLIA
Société internationale
ALEXANDER GRANT TANSLEY WITT

Projet de fusion
Tenneco-Anaconda

NEW YORK (AFP) — Deux grosses compagnies américaines, Tenneco Inc. (pétrole, gaz, équipements industriels) et Anaconda (cuivre, métaux non ferreux et précieux) ont annoncé hier leur intention de fusionner.

Le projet de fusion envisagé se ferait sur la base d'un échange d'actions et aurait pour conséquence de faire d'Anaconda une filiale à part entière de Tenneco. Cette dernière a un chiffre d'affaires dépassant les 5 milliards de dollars par an tandis que les ventes d'Anaconda dépassent les 1,6 milliard de dollars.

Anaconda est actuellement l'objet d'une tentative de prise de contrôle de la compagnie Crane. Co.

De Northern Electric à Northern Telecom

La société Northern Electric a l'intention d'étendre à l'échelle mondiale l'usage de la raison sociale de sa filiale américaine, Northern Telecom.

L'adoption de ce nouveau nom sera proposée aux actionnaires réunis en assemblée extraordinaire le 25 février prochain à Montréal.

Dans un communiqué remis hier à la presse, la compagnie explique ce changement par le besoin pour l'entreprise d'uniformiser la commercialisation de ses produits à travers le monde.

Il est impossible à la compagnie d'utiliser la raison sociale canadienne Northern Electric aux États-Unis car, précisément, un concurrent porte déjà un nom semblable, North Electric.

La compagnie Northern Electric a été constituée en vertu d'une charte fédérale le 5 janvier 1914 et sa raison sociale n'a jamais été modifiée depuis. Elle est issue de la fusion de Northern Electric and Manufacturing Company (créée en vertu d'une charte fédérale le 7 décembre 1895) et de l'Imperial Wire and Cable Company (créée en vertu d'une charte fédérale le 6 septembre 1911).

"C'EST L'AFFAIRE D'UNE MINUTE"

LOCATION

Automobiles et Camions

688-9200 Gaby Colpron 332-9756

LOCATION A LONG TERME

Selon un ancien ministre de l'Unité Populaire

Le chômage atteint 23% des cols bleus et 2 millions de Chiliens n'ont aucun revenu

par Clément Trudel

Qu'ils nous parviennent d'Athènes, où s'est déroulée récemment une conférence de solidarité avec le peuple chilien, ou de Washington où les rapports sur le régime Pinochet confirment la triste réalité des centres de torture, les échos du Chili sont plutôt alarmants. Même Frei, ex-président et pré-décesseur de feu Salvador Allende, émet un constat brutal: "Le Chili est un pays qui va à reculons (en retroceso)" et la "stabilité actuelle est trop fragile si elle se fonde sur un état d'urgence permanent".

A Santiago, les quartiers de généraux s'agitent et le départ forcé d'Arellano Stark laisse en place à peine six des 26 généraux dénombrés au moment du coup d'Etat militaire de septembre 1973. On en est-on, dans ce pays où, selon le rapport du comité sénatorial Church, deux membres de la CIA (Agence centrale de renseignements) américaine ont collaboré à la parution du Livre blanc qui, en son temps, visait à justifier l'intervention féroce des forces armées dans le processus politique en voie de réalisation sous l'Unité Populaire?

La question, je l'ai posée ces jours-ci à Orlando Letelier dont l'expérience au sein de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) a précédé une brève carrière diplomatique — ambassadeur de son pays près la Maison-Blanche de 1970 à 1973 — et une participation active à la politique chilienne comme titulaire des affaires étrangères, de la défense et du ministère de l'Intérieur. En bref, son diagnostic révèle une érosion certaine de l'appui que la junte chilienne a pu récolter dans plusieurs couches de la population au moment du coup d'Etat; un sérieux conflit au sein des forces armées, par aussi monolithiques que le régime voudrait bien qu'elles fussent et une situation économique et sociale désastreuse qui ne peut qu'annoncer d'autres perturbations. N'at-on pas vu des habitants de bidonvilles refuser d'acquiescer leurs factures de services publics parce que la cantine dévore entièrement leur maigre budget?

Tout d'abord, l'aspect économique (M. Letelier donne un cours sur le "Développement et dépendance économiques" à l'American University de Washington): peut-être est-il superflu de rappeler que l'infla-

tion a atteint en 1975 au Chili 341%?

La junte de Pinochet, souligne Letelier, est désireuse de laisser courir l'inflation à quel coût social que ce soit: famine, chômage, etc. La junte se vante d'appliquer une politique de laissez-faire classique en économie, conformément à "l'école de Chicago" mais en fait on constate deux politiques: une, pour les monopoles, maintient les prix libres tandis que l'autre, par décrets, établit les salaires des travailleurs. On a procédé à une vaste dénationalisation des entreprises, 400 de ces firmes passant du secteur public au secteur privé "à prix dérisoires". Pinochet facilite la tâche aux compagnies transnationales qui, telle Firestone, achète les industries existantes de pneus... tandis que 95 pays considèrent officiellement le Chili comme un très grand risque pour les investisseurs et blâment les violations des droits humains.

La junte a même compensé de façon insolite, d'une manière que cette compagnie n'aurait jamais rêvée, l'Anaconda (\$360 millions), ne reculant pas devant la passation d'un décret-loi pour modifier la constitution du Chili (un vote unanime des deux Chambres avait consacré, en 1971, la "chilénisation" de l'industrie du cuivre).

Venons-en à l'industrie minière qui, suivant les derniers chiffres de la Banque Mondiale, a diminué sa production de 10% en 1975. Pourtant, dit Letelier, le prix de la livre de cuivre a atteint son sommet (\$1 US) en 1974 sur le marché international — c'est le double, pratiquement, de ce que le Chili retirait de la même livre de cuivre sous l'Unité populaire. Chaque cent additionnel versé par l'acheteur pour la livre de cuivre représente pourtant une augmentation approximative de \$20 millions du revenu national chilien et malgré tout, la junte a essuyé un échec total et n'en a pas profité pour consacrer plus d'argent à soulager la misère ou à mettre en route des programmes progressistes.

En somme, la junte se spécialise dans la "jivisation" de l'économie — Letelier fait allusion aux "tsantsas" ou crânes réduits par les membres de cette tribu équatorienne — et la Banque Mondiale a raison, ajoute-t-il, d'affirmer que "le Chili souffre de la pire crise économique depuis les années '30".

Toutefois, ce serait une erreur, même si le marché du cuivre est un marché instable où les chutes de prix sont fréquentes, d'attribuer la mauvaise situation du Chili à la question du cuivre. Il ne faut pas oublier que les militaires ont délibérément mis l'économie en état de "choc" en 1973 et que depuis ils se livrent à des dépenses fastueuses en équipement militaire — ce poste du budget a doublé depuis l'avènement de Pinochet, souligne Letelier.

La décennie '60, Orlando Letelier l'a vécue en militant pour l'aide "multilatérale", au sein du BID. Il attribue à l'administration Nixon le baiser de la mort qui fut donné au multilatéralisme par des mesures de façade qui préparaient ou intensifiaient les programmes d'aide bilatérale (aide liée, surtout) dans l'intérêt des Américains.

Une légère sourdine vient corriger cette impression d'ensemble sur le rôle atrophie du BID, en tenant compte de l'apport récent de pays européens et du Canada qui y ont "diminué le poids total des Etats-Unis".

C'est dire qu'à présent, les biens fournis et exportés vers les Etats-Unis par les pays du BID le sont, dans une proportion de 50 à 60%, dans des navires portant bannière américaine.

Des organismes comme le BID et la Banque Mondiale ont pour ainsi dire servi le Chili de capitaux nouveaux sous l'Unité Populaire. De \$46 millions en 1970, l'aide du BID au Chili dégringolait à \$2 millions en 1972 tandis que l'aide bilatérale américaine qui fut de \$35 millions en 1969 n'était plus que de \$1,5 million en 1971. C'était là l'application du motto attribué à Richard Helms, directeur de la CIA au moment où fut élu Allende: "Make the economy scream". Il y eut de nouveau affluence de capitaux (\$100 millions) de ces organismes dans les semaines qui ont suivi l'incendie du Palais présidentiel et la vague de répression qui "même si ça ne leur plaisait pas, avait été approuvée par plusieurs groupes des classes moyennes".

Selon Letelier, c'est à peine 2,000 ou 3,000 Chiliens qui bénéficient de la situation actuelle, tandis que deux millions d'autres se retrouvent sans revenu. Plus de 80% de la population s'oppose au fascisme et ceci inclut autant les familles qui ont été touchées par la répression que les militaires qui souffrent eux-mêmes au niveau de leur famille, des conditions de vie précaire. Il y aurait eu 35,000 victimes et 150,000 exilés depuis le coup d'Etat au Chili.

Si les forces armées étaient aussi immuables que Pinochet le déclare, il ne perdrait pas son temps à rassurer périodiquement tout le monde sur la loyauté de ces militaires, marins et aviateurs envers la junte.

Selon les plus récents chiffres de la Banque Mondiale, le PNB a diminué de 19% au Chili en 1975 tandis que la production diminuait de 25% (d'où la nécessité de s'approvisionner en vivres à l'extérieur du pays mais le régime Pinochet dispose de moins en moins de devises à cette fin).

Quant au chômage, que les chiffres officiels disent être de 17%, il atteindrait 23 ou 24% des cols bleus.

Quant au document qu'Eduardo Frei Montalva a consacré en décembre au "Mandat de l'histoire et Exigences de l'avenir", Orlando Letelier ouvre une parenthèse sur cette personnalité controversée de l'aide droite de la Démocratie Chrétienne (DC). Même Frei est un reflet de la réalité sociale et politique qui prévaut là-bas (Letelier est membre du Parti Socialiste). Il peut dire: "Moi aussi je critique" et être écouté par une fraction de la population et des forces armées qui ne sont pas toutes fascistes.

(La plaquette de 67 pages de Frei a d'abord été connue par des sources à Buenos Aires: elle redit l'opposition de Frei à toute solution violente des conflits politiques. Frei se défend d'avoir eu des liens avec la CIA et cite à sa décharge la protestation qu'il fit à l'occasion de l'invasion de Saint-Domingue, l'appui qu'il donna au Pérou contre l'amendement Hickenlooper etc. Frei croit que le communisme international est en campagne contre le Chili mais reconnaît que les chrétiens de l'Allemagne de l'Ouest et d'autres pays comme le Canada ne peuvent pas tous être victimes d'une intoxication antichillienne. Lui aussi rappelle que la junte a pu se glorifier d'une production de 900,000 tonnes de cuivre en 1974 mais que ce revenu additionnel n'a pas été utilisé à bon escient).

Sans vouloir s'y attarder, Letelier parle des conditions qu'il eut comme détenu politique sur l'île Dawson, avec une quaran-

taine d'"intellectuels" de la UP: recteurs, ministres ou députés. L'avantage, c'est que chacun se fait un devoir de ne pas flancher et d'agir avec bonté avec ses co-détenus. Pour nous qui nous connaissons bien les uns les autres, pas possible de nous glisser au sein du groupe des provocateurs, comme c'était le plus souvent le cas pour les détenus de Punta Arenas.

De ses geôliers, il retient les traits suivants: brutalité, vulgarité, "irrationnalité". Ce fut la misère humaine au sens strict d'un être dont on abuse par le travail forcé ou par d'autres moyens.

Songeur, Letelier évoque la Noël 1973 à Rio Chico, dans l'extrême sud du Chili. Cruelle, cette Noël avec l'incertitude de chacun quant à son sort, l'absence de nouvelles de la famille, les cauchemars inévitables et la crainte, pour certains, de ne pas résister au stress psychologique. C'est aussi un jour où l'on retrouve la grandeur humaine. On se touche et le moindre contact, le moindre mot d'encouragement vous replace au niveau

humain, même si le militant ordinaire tiendra toujours à une certaine hiérarchie face à ces dirigeants contre lesquels a sévi le régime Pinochet.

Les scènes les plus horribles, Letelier les a vécues en voyant arriver par dizaines des adolescents complètement annihilés: torturés, les côtes enfoncées et marqués de brûlure de cigarettes (il n'y a pas si longtemps, on croyait surtout possibles ces choses à Con Son, dans les geôles de Thieu).

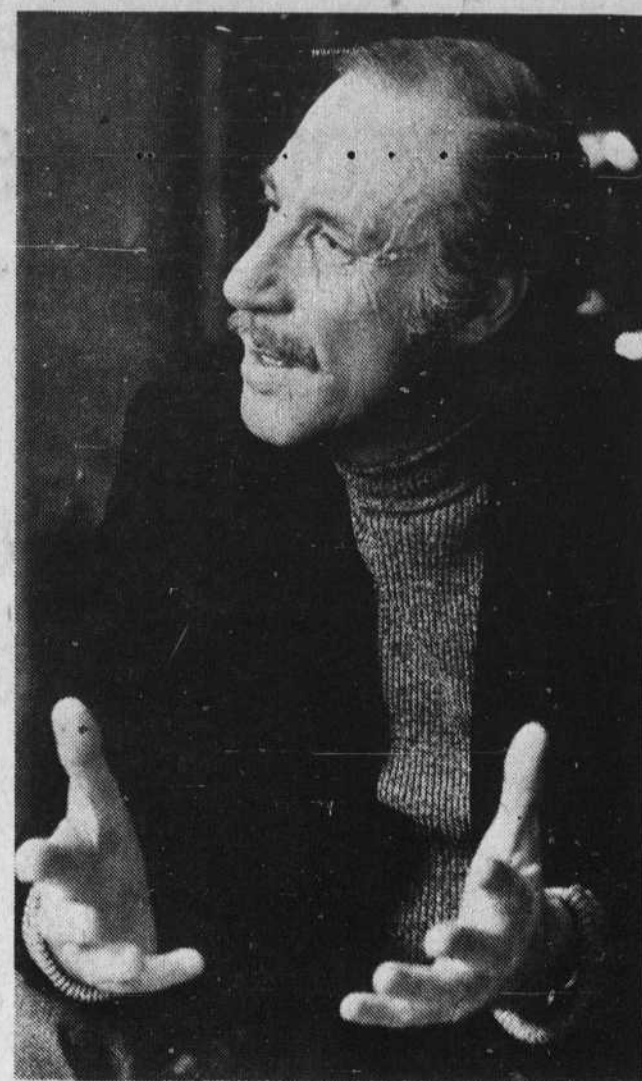
En détention, jamais il n'y eut de querelles entre les tenants d'idéologies différentes, tient à souligner Letelier qui voue une amitié inébranlable à tous ses compagnons de captivité, particulièrement à José Toha qui mourut peu longtemps après avoir été relâché, des suites de mauvais traitements. Letelier, quant à lui, fut expulsé (septembre 1974) vers Caracas et vit maintenant à Washington.

Du rôle d'organismes américains pour "déstabiliser" le régime de l'Unité Populaire, il retient la distinction à maintenir entre certains leaders et le

peuple dans son ensemble.

Au cours du long entretien accordé au Devoir, Orlando Letelier a aussi touché la question du SELA (Système économique latino-américain), premier organisme de coordination qui ne soit pas sous tutelle américaine et auquel participe Cuba. Peut-être est-ce là une "illusion institutionnelle", confie-t-il, mais je crois que c'est là un pas qui peut être marquant dans le futur.

L'entraide entre pays cherchant à se développer sans tomber sous l'hégémonie d'un autre, Letelier l'a pratiquée et tâché d'en propager l'idée, notamment lorsqu'il fut appelé par l'ONU à siéger avec huit autres experts chargés de promouvoir la création d'une Banque asiatique de développement. Maintenant il dispense son enseignement et fait des recherches dans ce domaine précis où il oeuvrait avant de servir son pays sous l'Unité populaire. Jamais, conclut-il, on ne peut penser être le même homme après avoir vécu ce 11 septembre noir et toutes ses séquelles.



Orlando Letelier: "Nul ne peut prétendre être le même homme au terme d'un séjour dans un camp de concentration" (Photo Alain Renaud)

Seul CPAir peut vous emmener depuis Montréal jusqu'à Tokyo et, de là, vers Hong Kong.



Vois 747 SuperOrange sans escale depuis Vancouver jusqu'en Orient Les mercredi, vendredi et dimanche.

La prochaine fois que vous vous rendrez en Orient depuis Montréal, nous simplifierons votre voyage.

Car nous vous déposerons en Orient même. Aucune autre ligne aérienne ne vous offre ce service.

Par exemple, vous pouvez prendre notre vol sans escale de 19h à destination de Vancouver.

Ou encore, partez sur notre vol de 8h avec correspondance pratique avec notre vol 747 du matin à l'aérogare No 1 de Toronto. Et filez sans escale vers Vancouver.



De Vancouver, notre magnifique 747SuperOrange vous emportera sans escale à Tokyo et, de là, jusqu'à Hong Kong.

Pendant votre voyage, vous serez charmé des délicates attentions d'un personnel compétent et toujours à votre service.

Vous apprécierez notre fine cuisine internationale.

Moyennant un léger supplément, nous vous offrirons aussi vins de bons crus, cinéma et musique stéréo.

En Orient, nous serons encore là pour vous aider, au besoin, dans toute la mesure de nos moyens.

Appelez votre agent de voyages ou CPAir. Nos vols vous délasseront.

Pour vous permettre de joindre l'utile à l'agréable, nous vous offrons un voyage de 25 jours en Orient. Vous visiterez le Japon, la Thaïlande, Singapour, Hong Kong, les Philippines et Hawaï. IT4CP1TA11.

CPAir



Orange, la douceur de voyager. Vers l'Orient.

aux quatre coins du monde

Le "dust bowl" est menacé

WASHINGTON (AFP) — Selon le "Washington Post" plusieurs Etats céréaliers des Etats-Unis seraient menacés cette année d'une érosion par le vent presque aussi sévère que celle des années 1930.

La sécheresse sévit depuis plusieurs semaines dans ce que l'on appelle aux Etats-Unis le "bol de poussière", le "dust bowl", qui couvre les grandes plaines du Kansas, de l'Oklahoma, du Texas et du Colorado, note le journal. A moins de pluies ou de chutes de neige dans les semaines qui viennent, les vents de la fin de l'hiver et du printemps risquent, s'ils sont forts, d'emporter la terre, dit-il. Ce risque est d'autant plus grand que la croissance du blé d'hiver est en retard, que ces racines sont donc peu profondes et que lui aussi pourrait donc être emporté par le vent.

Contraventions à l'ONU

NEW YORK (AFP) — Des 144 pays membres des Nations unies, la délégation ougandaise à New York vient en tête pour le nombre de contraventions avec un total de 1.761 papillons en souffrance pour les dix derniers mois. La mission ougandaise dispose de trois voitures officielles. Selon les rapports de police, la mission yougoslave se place en deuxième position avec 484 contraventions pour une seule automobile. Elle est suivie de près par l'Arabie saoudite (480), le Portugal (452), le Brésil (441), l'Union soviétique (422) et le Ghana (418).

A elles seules, les vingt premières voitures de la liste des récidivistes des Nations unies totalisent 8.700 contraventions, ce qui représente environ 200.000 dollars. Une somme qui ne rentrera pas dans les caisses de la municipalité: les diplomates en effet ne sont pas tenus de payer les "contredanses".

Avignon: on parlait espagnol

AVIGNON (Reuter) — Les trois auteurs du vol de 119 toiles de Picasso pendant la nuit de samedi à dimanche du Palais des papes d'Avignon parlaient l'Espagnol. Tel est pour le moment l'unique indice dont disposent les policiers pour retrouver la trace des auteurs d'un des plus importants vols d'art de tout temps. Les œuvres volées, non signées et peintes à la fin de la vie de Picasso, représentent une valeur d'environ 20 millions de francs. Le montant pour lequel elles étaient assurées serait cependant largement inférieur à ce chiffre.

Fuyant en voiture après avoir mis le gardien de nuit hors d'état de nuire, les voleurs n'ont laissé aucune trace.

La cellule humaine est complexe

NEW YORK (AP) — La cellule humaine est beaucoup plus complexe qu'on ne le croyait, révèlent les récents travaux des biologistes.

Jusqu'à présent, on pensait que la cellule était constituée d'un cytoplasme gélatineux enserrant un noyau porteur de chromosomes. Toutes les choses vivantes, des plantes aux animaux, sont composées de cellules. Les spécialistes de biologie cellulaire viennent de se rendre compte que l'enveloppe contenant la cellule possède une architecture extraordinaire et que ses fonctions sont extrêmement complexes.

Dans cinq ans, nous aurons peut-être résolu le problème fondamental du fonctionnement de la surface de la cellule et de ses principales fonctions", déclare le Dr Gerald Edelman, prix Nobel et spécialiste des recherches cellulaires. La compréhension du fonctionnement de la cellule pourrait sans doute permettre de lutter avec efficacité contre le cancer. Le grand problème pour le cancer est de savoir pour quelles raisons les cellules se mettent soudain à se multiplier rapidement et à devenir malignes.